

- Le 23 décembre 1944 -

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue le mardi, 23 décembre 1944, au lieu de tenue régulière des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance spéciale pursuant des dispositions des règlements nos 277 et 281.

Présent présents: M<sup>rs</sup> les citoyens Lucien Tremblay, Delfido Paulin, Robert Landry, Pierre Pelletier, Emile Langlois sous le présidium de son Excellence le M<sup>re</sup> Arthur Robitaille.

L'ordre est donné de le lire et d'en approuver le présent procès-verbal et des résolutions attachées sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est aussi donnée des minutes de la dernière assemblée spéciale du 9 décembre ainsi que des procès-verbaux des séances des années du 2, 3, 11 décembre 1944.

Il est proposé par le citoyen Pierre Pelletier, secondé par le citoyen Emile Langlois, que ces procès-verbaux soient approuvés. Adopté.  
L'ordre est donné de le lire des comptes annuels et du compte du département de la police, présent un total de \$4,918.85. Ce total est aussi dûment constaté par le maire et par le greffier.

Il est proposé par le citoyen Emile Tremblay, secondé par le citoyen Delfido Paulin, que ces comptes soient approuvés, et le trésorier autorisé à les payer. Adopté.

Lecture est donnée des modifications proposées au règlement de la carte d'identité. Il est proposé par le citoyen Delfido Paulin, secondé par le citoyen Robert Landry, que ces modifications soient approuvées et le règlement amendé en conséquence.

Le projet de règlement concernant certains travaux publics est lu en son entier.

Le greffier sera aussi nommé Richard Lafleur et sera à valider sans délai la partie de la statue du terrain de baseball qui est située dans le parc Dorval.

Il est proposé par le citoyen Emile Langlois, secondé par le citoyen Pierre Pelletier, que la ville de Drummondville, par suite aux fins à payer avec garanties de session conditionnelle, à l'Éléonore Denis et Harry Denis pour le projet de la no. 14 des quatre est de la ville de Drummondville, partant les deux coupes de 11 et 12 de la rue Bleby, pour le prix de \$4,500.00, soient à valider payables en six versements égaux et annuels de \$750.00 chacun, le premier le 24 janvier 1945, avec clauses ordinaires, quant au paiement des taxes, par le requérant, et l'obligation de servir les taxes. Adopté.

L'ordonnance Emile Langlois fait remarquer qu'il y a une définitivité dans le sens de l'arrêt de la maison municipale de la ville. Il est entendu que les approbations verbales seront faites

en publique, ainsi que de la ville.  
Et le conseil est levé.

Arthur Robitaille  
Maire

Joseph Guin  
Greffier

- Le 23 décembre 1944 -

Immédiatement après la séance spéciale de ce jour, étant les membres du Conseil qui ont assisté à cette séance spéciale, présent au comité.

Le comité recommande que le emprunteur soit autorisé à faire signer la table de la main, pour savoir le siège de l'usage.

Le comité recommande que des réserves sur monnaie et chauffage soient consenties aux familles Pauline Labelle, Louis Roy, et Philippe Dufort.

Le comité recommande que le résident paie le mandant Antoine Montplaisir le long de novembre 1944 de Madame Marie Blais.

Le comité recommande de refuser les parties d'identité demandées par la famille Lefevre, cette affaire n'étant pas jugée sérieuse et ne résolvant pas son problème depuis 12 mois.

Le comité recommande que la paie des employés de la ville soit faite le veille de Noël et la veille du Jour de l'An.

Et le conseil est levé.

Arthur Robitaille  
Maire

Joseph Guin  
Greffier

- Le 9 janvier 1945 -

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Drummondville tenue le mardi, 9 janvier 1945, cette séance étant une séance spéciale pursuant des dispositions des règlements nos 277 et 281.

Présent présents: M<sup>rs</sup> les citoyens Lucien Tremblay, Delfido Paulin, Robert Landry, Pierre Pelletier, Emile Langlois sous le présidium de son Excellence le M<sup>re</sup> Arthur Robitaille. Ce l'ordonnance de la séance est proposée par le citoyen Emile Langlois, maire, suppléant.

L'ordre est donné de le lire et d'en approuver le présent procès-verbal et des résolutions attachées sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est aussi donnée des minutes de la dernière assemblée spéciale du 23 décembre 1944.

Lecture est aussi donnée des procès-verbaux de la séance du comité du 23 décembre 1944. Il est proposé par le citoyen Emile Tremblay

seconde par le seigneur d'Alfred Pichon, qui se joindra, s'il est approuvé.  
Adopté.

Lettre est donnée de une lettre de reconnaissance. Le est proposé par le seigneur Louis Bédou, secondé par le seigneur Oscar Péloisier qui se joindra s'il est approuvé par la lettre de reconnaissance aux comités.  
Adopté.

Le est proposé par le seigneur Oscar Péloisier, secondé par le seigneur Louis Bédou, qui se joindra s'il est approuvé par le seigneur Rodolphe Pichon en montant de \$ 100 pour établir quatre salles, sans électricité et celui de la Cité, sont approuvés.

Le est proposé par le seigneur Oscar Péloisier, secondé par le seigneur Oscar Péloisier qui la lettre de charge de la perfection et de la construction de une glacière au Parc St. Louis, comme la chose a été faite. Le est approuvé.

Le Président du Comité des Secours est chargé de prendre les moyens nécessaires pour faire sortir nos malades. Le est approuvé.

Le est proposé par le seigneur Louis Bédou, secondé par le seigneur Oscar Péloisier, qui se joindra s'il est approuvé par le seigneur Rodolphe Pichon en montant de \$ 100 pour établir quatre salles, sans électricité et celui de la Cité, sont approuvés.

Le est proposé par le seigneur Oscar Péloisier, secondé par le seigneur Louis Bédou, qui se joindra s'il est approuvé par le seigneur Rodolphe Pichon en montant de \$ 100 pour établir quatre salles, sans électricité et celui de la Cité, sont approuvés.

Et la séance est levée.

Emel Langere

Mon suppléant

John J. Giffey

Giffey

Immédiatement après la séance régulière de ce jour, tous les membres qui ont assisté à la dite séance régular ont écrit.

Le comité permanent de donner nos parts d'identité au fils de monsieur Thomas MacLean.

Monsieur Georges Rivest est chargé de faire les démarches nécessaires pour recevoir de la part du général comme à nous demandés, monsieur Hubert Bécancourt le se joindra.

Le comité recommande d'accueillir les secours aux familles suivantes: Bernard White, William Lewis, Edith Boudreau, Emel Langere, Philibert LeBlanc et Oscar Bécancourt.

Le comité est donné de une lettre de la Compagnie Américaine Canadienne pour le \$ 1000 par le \$ 1000 pour le seigneur Oscar Péloisier dans sa lettre et qui elle présente devant les comités comme l'établissement en base en sa culture. Le comité décide d'accepter les termes de la

lettre de la Compagnie.  
Et la séance est levée.

Emel Langere

Mon suppléant

John J. Giffey

Giffey

- Le 16 janvier 1911.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Trois-Rivières, tenue en comité général le 16 janvier 1911.

Le est proposé par le seigneur Louis Bédou, secondé par le seigneur Oscar Péloisier, qui se joindra s'il est approuvé par le seigneur Rodolphe Pichon en montant de \$ 100 pour établir quatre salles, sans électricité et celui de la Cité, sont approuvés.

Le est proposé par le seigneur Oscar Péloisier, secondé par le seigneur Louis Bédou, qui se joindra s'il est approuvé par le seigneur Rodolphe Pichon en montant de \$ 100 pour établir quatre salles, sans électricité et celui de la Cité, sont approuvés.

Le est proposé par le seigneur Oscar Péloisier, secondé par le seigneur Louis Bédou, qui se joindra s'il est approuvé par le seigneur Rodolphe Pichon en montant de \$ 100 pour établir quatre salles, sans électricité et celui de la Cité, sont approuvés.

Le est proposé par le seigneur Oscar Péloisier, secondé par le seigneur Louis Bédou, qui se joindra s'il est approuvé par le seigneur Rodolphe Pichon en montant de \$ 100 pour établir quatre salles, sans électricité et celui de la Cité, sont approuvés.

Le est proposé par le seigneur Oscar Péloisier, secondé par le seigneur Louis Bédou, qui se joindra s'il est approuvé par le seigneur Rodolphe Pichon en montant de \$ 100 pour établir quatre salles, sans électricité et celui de la Cité, sont approuvés.

Le est proposé par le seigneur Oscar Péloisier, secondé par le seigneur Louis Bédou, qui se joindra s'il est approuvé par le seigneur Rodolphe Pichon en montant de \$ 100 pour établir quatre salles, sans électricité et celui de la Cité, sont approuvés.

Le est proposé par le seigneur Oscar Péloisier, secondé par le seigneur Louis Bédou, qui se joindra s'il est approuvé par le seigneur Rodolphe Pichon en montant de \$ 100 pour établir quatre salles, sans électricité et celui de la Cité, sont approuvés.

Joseph Choquet qui se présente est signé par le comité du Conseil de ville qui est tenu le 23 janvier 1904, à 8 heures du soir.

Arthur Rogée  
Maire

Joseph Choquet  
Sec. greffier

- Le 20 janvier 1904 -

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue le lundi 20 janvier 1904, aux 8 heures ordinaires de ses séances de ce Conseil, cette séance étant une séance spéciale suivant les dispositions des règlements nos 249 et 250.

Sont présents: M<sup>rs</sup> les honorables Emile Gauthier, Louis Hébert, Adolphe Paulin, Robert Landroy, Oscar Pelissier, Emile Larivière et David Duchesneau, sous la présidence de son Honorable le Maire Arthur Rogée.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, et de cet avis attestant sa légitimité à tous les membres du Conseil.

Lecture est aussi donnée des minutes de la dernière assemblée régulière du 7 janvier 1904, ainsi que des procès-verbaux des séances de ce Conseil des 7 et 14 janvier 1904. Il est proposé par l'honorable Emile Gauthier, secondé par l'honorable Louis Hébert que ces procès-verbaux soient approuvés. Adopté.

Lecture est donnée de deux lettres de compte: la première au montant de \$5,112.85, et la seconde au montant de \$2,978.94, faisant un total de \$8,091.79. Cette lettre est signée et scellée par le maire et par le greffier. Il est proposé par l'honorable David Duchesneau, secondé par l'honorable Louis Larivière que ces comptes soient approuvés, et la première autorisée à lui payer. Adopté.

Il est proposé par l'honorable Adolphe Paulin, secondé par l'honorable Robert Landroy que le conseil homologue le rôle de perception fait dans le cours de l'année 1903, pour taxes d'égouttoirs, taxes d'égouttoirs, taxes commerciales et les taxes d'us.

Il est proposé par l'honorable Emile Larivière, secondé par l'honorable Emile Gauthier que M<sup>rs</sup> Blanche Simard et Henry Simard soient autorisés comme propriétaires à la place de la Cité de Drummondville, pour le lot 14 du quartier 202, et que l'évaluation de la dite propriété soit réduite de \$7,200.00 à \$4,200.00. Adopté.

Lecture est donnée du rapport de la police de Charles-Émile Mathieu, autorisé à l'écrit de l'Évêque St. Paul. Il est proposé par l'honorable David Duchesneau, secondé par l'honorable

Oscar Pelissier, que le maire et le greffier soient autorisés à signer les formules requises pour ces autorisations.

Le règlement no 273 autorisant le règlement no 287 concernant la circulation, publié au 2<sup>e</sup> lecture. Il est proposé par l'honorable Robert Landroy, secondé par l'honorable Adolphe Paulin, que le règlement no 273 qui a été adopté les 20, soit approuvé. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de l'ingénieur demandant ses salaires pour les travaux d'égouttoirs et d'égouttoirs dans les villages de Courville et Berthelot. Il est proposé par l'honorable Louis Hébert, secondé par l'honorable Adolphe Paulin, que le conseil accepte les salaires de \$200.00 pour l'année d'égouttoirs et d'égouttoirs au village de Courville et \$7,200.00 pour les travaux d'égouttoirs au village de Berthelot.

Demander est fait au trésorier de préparer pour la séance de jeudi soir les détails et les chiffres concernant les montants à emprunter pour travaux déjà faits, et pour amorcer les dépenses, et qui il s'agit de ces chiffres qu'on veut.

Il est proposé par l'honorable Adolphe Paulin, secondé par l'honorable Emile Gauthier, que l'ingénieur soit autorisé à signer les deux mandats pour fabrication des tuyaux de béton de 30 pouces, et que l'ingénieur commencent de suite la construction des tuyaux nécessaires pour les travaux d'égouttoirs publics.

Et la séance est levée.

Arthur Rogée  
Maire

Joseph Choquet  
Greffier

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour tous les membres du Conseil qui sont présents à la dite séance régulière, se rendent en comité.

À la demande de madame Ange Albert, le Conseil autorise le trésorier à payer des honoraires au montant que son mari peut avoir gagné cette semaine pour la Cité.

Le comité étudie le cas de madame Hermine Larivière qui veut obtenir des terres de la Cité. Le chef de police est chargé de faire une enquête sur ce cas, et de rapporter spécialement de la famille demeurant dans la Cité depuis un seul moment Georges Demois et autoriser à signer au nom de la Cité le rapport de cette enquête.

Le comité recommande que des sommes d'argent soient accordées aux familles de M<sup>rs</sup> Arthur Demois et de Paul Demois.

Le comité recommande qu'une carte d'admission soit accordée à Jean Paul Landroy fils de J<sup>r</sup> Landroy.

Le comité discute la question de l'engagement des char de la police M<sup>rs</sup> J. Simard, et décide à l'unanimité de la Cité de signer un contrat d'engagement.

Et la séance est levée.

Arthur Rogée  
Greffier





Il paraît accordé une note de loi à l'occasion de la  
Châtillon

Le conseil se réunira à l'après-midi pour la mise de l'ordre  
4.50 par semaine pour la chambre de M. Marché.  
Le conseil recommande de payer le loyer de M. Girardin  
à l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.  
Le conseil recommande de payer le loyer de M. Girardin  
à l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.  
Le conseil recommande de payer le loyer de M. Girardin  
à l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.

Le conseil recommande de donner à M. Allouche l'acte  
plus de la mise de l'après-midi qui n'est pas l'acte de l'après-midi.



Le 13 février 1761

Assemblée des membres du Conseil municipal de la ville de Remouvalle tenue au conseil général, le 13 février 1761.

Sont présents: M<sup>rs</sup> les seigneurs Louis Rivieret, Robert Linder, Emile Langier, Jean Pélissier, Louis Nèbe, David Duchesneault. En l'absence du maire, la séance est présidée par monsieur Louis Langier, maire suppléant.

Le comité recommande que des secours soient accordés à madame Anne Lefebvre, jusqu'à nouvel ordre, cette dame devant faire les démarches nécessaires pour obtenir le paiement des arriérés nécessaires.

Le comité étudie de nouveau la demande faite par monsieur Félix Langier, qui compte sur 6 francs. Le comité ne veut pas paraître se rendre à la demande faite.

Le comité reçoit une délégation de la Courde d'hommes qui sollicite une transcription pour l'achat d'un nouveau drapeau au coût de 450<sup>fr</sup>. Le directeur de cette question est assigné à la présidence comme signifié au Conseil.

Le comité recommande qu'une somme de 400<sup>fr</sup> soit allouée pour aider à monsieur Jetté à payer son loyer du mois de février; cette somme étant remboursable par monsieur Jetté sur son salaire quand il travaillera pour la ville.

Sans recommander pour autant la responsabilité de la ville, et sans préjudice, le comité recommande qu'une somme de 250<sup>fr</sup> soit affectée à monsieur Mathieu Boreaud, pauvre qui se dévoue à signer une quittance de tout paiement, à raison de l'absence venue à son époque et au sujet d'un quel que paiement à été fait.

Lettre est donnée d'une pétition de monsieur Mathieu Richez, parce que madame Richez avait tenté sur un terrain. Sans recommander aucune responsabilité, le comité charge l'archevêque Pélissier de voir le paiement pour savoir quel paiement pourrait être fait, et de faire rapport.

Le comité recommande que le montant alloué pour secours accordés à la famille Philippe Parent, soit assigné à la direction de l'officier Richez, et de l'archevêque Mathieu Richez.

Lettre est donnée d'une lettre de monsieur Orléans Bouchard demandant l'aide de la ville, à raison d'un opération chirurgicale prévue. Le chef de police est chargé de faire enquête sur ce cas.

Le comité recommande l'approbation et le paiement des comptes suivants: de Pélissier 300 francs, 22<sup>fr</sup>; J. S. Bonville, avances sur paille, 220<sup>fr</sup>.

Le comité recommande l'achat de la liee Goughell Pocheux, pour le prix de 450<sup>fr</sup>, 3 grains de plus que toutes les autres.

Le comité prend connaissance du rapport du conseil de Ponts, au sujet des dommages subies par monsieur Robert Duboy. Le comité recommande que la somme de 250<sup>fr</sup> soit payée à R. Duboy.

Le comité prend connaissance de la lettre de monsieur J. P. Montplaisir au sujet d'acquiescer 7-15, distinct à l'égard de son loyer. Le comité recommande d'accepter la proposition de monsieur Montplaisir; autoriser le maire et le greffier à signer un contrat notaire pour le cas échéant de l'entretien, et autoriser la correction de cet acte d'acquiescement, au montant d'une somme additionnelle de 450<sup>fr</sup>. L'acquiescement porté au rôle sous le no 1287, lorsque le contrat aura été signé.

Le greffier est chargé d'aviser monsieur Régis Dubois de venir tous deux dans son établissement, sans peine de poursuites.

Et la séance est levée.

Emile Langier  
Maire suppléant

Jean Juvet  
Greffier

Le 17 février 1761

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Remouvalle, tenue au lieu et heure ordinaires de la Courde de ce Conseil le 17 février 1761, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions des règlements nos 247 et 248.

Sont présents: M<sup>rs</sup> les seigneurs Louis Rivieret, Louis Nèbe, David Duchesneault, Jean Pélissier, Emile Langier et David Duchesneault; ainsi que le procureur de son Honneur le Procureur Jetté.

Le greffier Louis Dubois de l'avis convoquant la présente assemblée et du secrétaire consistant en signification à tous les membres du Conseil.

Les procès-verbaux de la dernière assemblée régulière tenue le 3 février 1761, sont lus, approuvés et signés.

Lettre est aussi donnée des procès-verbaux des séances de points tenues les 3, 6 et 13 février 1761, et il est proposé par l'archevêque David Duchesneault, secondé par l'archevêque Emile Langier, que ces rapports soient approuvés ainsi que la partie du rapport du 6 février 1761, concernant la taxe de son de monsieur de la Courde, et pour ce rapport de 15 février 1761, approuvant le compte de 420<sup>fr</sup> pour avances à l'égard de l'entretien. Adopté.

Lettre est donnée d'une liste de constitution de propriétés.  
Il est proposé par le séminaire L'union de la paroisse par le conseil  
différent Paulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions  
soient faites en conséquence sur cette

no de l'habitant	nom de l'habitant	nom de l'habitant	Contribution
210	Robt. Bouché	Luc B. Lafontaine	2,000
211	Robert Bouché	Antoine Bourgeois	200
212	Antoine Bouché	Emile Bouché	2,000
213	J. B. Bouché	René Bouché	2,000
214	J. B. Bouché	René Bouché	2,000
215	Mme Louis Bouché	Luc Bouché	2,000
216	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
217	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
218	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
219	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
220	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
221	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
222	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
223	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
224	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
225	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
226	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
227	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
228	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
229	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
230	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
231	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
232	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
233	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
234	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
235	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
236	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
237	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
238	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
239	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
240	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
241	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
242	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
243	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
244	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
245	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
246	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
247	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
248	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
249	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
250	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
251	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
252	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
253	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
254	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
255	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
256	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
257	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
258	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
259	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
260	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
261	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
262	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
263	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
264	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
265	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
266	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
267	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
268	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
269	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
270	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
271	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
272	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
273	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
274	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
275	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
276	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
277	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
278	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
279	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
280	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
281	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
282	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
283	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
284	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
285	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
286	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
287	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
288	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
289	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
290	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
291	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
292	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
293	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
294	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
295	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
296	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
297	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
298	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
299	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000
300	Mme Bouché	Luc Bouché	2,000

Lettre est donnée d'une liste de l'Association Américaine  
relativement à nos contributions que le Gouvernement Américain devra faire  
différent Paulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions  
soient faites en conséquence sur cette

Lettre est donnée de la paroisse par le conseil  
différent Paulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions  
soient faites en conséquence sur cette

1) Sur la liste de l'Association Américaine, par le conseil  
différent Paulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions  
soient faites en conséquence sur cette

2) Sur la liste de l'Association Américaine, par le conseil  
différent Paulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions  
soient faites en conséquence sur cette

3) Sur la liste de l'Association Américaine, par le conseil  
différent Paulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions  
soient faites en conséquence sur cette

Il est proposé par le conseil par le conseil  
différent Paulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions  
soient faites en conséquence sur cette

Il est proposé par le conseil par le conseil  
différent Paulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions  
soient faites en conséquence sur cette

Il est proposé par le conseil par le conseil  
différent Paulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions  
soient faites en conséquence sur cette

Il est proposé par le conseil par le conseil  
différent Paulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions  
soient faites en conséquence sur cette

Il est proposé par le conseil par le conseil  
différent Paulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions  
soient faites en conséquence sur cette

Il est proposé par le conseil par le conseil  
différent Paulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions  
soient faites en conséquence sur cette

Il est proposé par le conseil par le conseil  
différent Paulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions  
soient faites en conséquence sur cette

Il est proposé par le conseil par le conseil  
différent Paulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions  
soient faites en conséquence sur cette

- Le 20 février 1941 -

Il est proposé par le conseil par le conseil  
différent Paulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions  
soient faites en conséquence sur cette

Il est proposé par le conseil par le conseil  
différent Paulin, que cette liste soit approuvée, et que les contributions  
soient faites en conséquence sur cette

et malgré l'engagement verbal, la semaine dernière, devant le Conseil ainsi qu'il est écrit, de réserver les logements de construction.

Le comité prend connaissance de nos avis préparés par le greffier pour ordonner à messieurs Malouin de se conformer aux engagements de construction, et l'observant que des garanties seront prises contre lui et qu'il ne s'y conforme pas. L'original de cet avis est signé et cacheté devant moi le greffier et par le président du comité, et le greffier est autorisé à faire signifier cet avis à messieurs Malouin des loyers.

Et la séance est levée.

Emile Langlois,  
Maire suppléant.

Jean Guay,  
Greffier.

- Le 24 février 1941 -

Comité du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue qui a eu lieu le 24 février 1941.

Sont présents: M. le maire Emile Rivest, Messieurs H. J. Hébert, Paulin, Robert Landry, César Pélissier, Emile Langlois et René Desbarracault sous la présidence de son Excellence le M. le Dr Arthur Robit.

Des explications sont données au comité par messieurs Louis Bernuelli agent d'assurances, concernant des taxes d'assurances en rapport avec le Hôtel de Ville.

D'après les explications, il apparaît qu'il est pratiquement impossible de recueillir la taxe pour un montant minimal, et les calculs faits dans le comité, indiquent que le plus de plus avantageux est de plus d'assurances à 80% de la valeur.

Le comité recommande que messieurs Louis Bernuelli soit autorisé de faire remettre une police d'assurances sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville, pour un montant de \$65,000.00 au taux de \$0.55 pour \$100, la compagnie devant donner la garantie du contrat appelé contrat supplémentaire, couvrant une certaine partie de risques.

Le comité recommande également une assurance de \$2,000.00 sur le mobilier, au taux de \$0.55 pour \$100.

Le comité recommande que l'assurance de l'ancien de filtration soit renouvelée au chiffre de \$5,000.00, qui est dicté à la séance de comité du 14 février.

Le comité autorise messieurs Charles Plémeau, au sujet de son prêt montant de \$1000 qu'il aurait payé sur son terrain qui il avait vendu à messieurs Horace Pelletier et pour lequel des taxes de 1939 et 1940 lui ont été chargées

parce qu'ils n'ont pas payés, ni messieurs Pelletier ni avait demandé la mutation.

Le comité donne instructions au Trésorier d'envoyer à messieurs Horace Pelletier son compte de taxes pour 1939 et 1940, qui sont évaluées de \$211.00. Ce paiement est fait par M. Pelletier, et devra être crédité à M. Plémeau.

Le comité étudie les comptes payables, et prend connaissance de leurs indigents spécialement par leurs comptes. Après étude et discussion, ces comptes sont approuvés, et le liste des dits comptes au montant total de \$1,512.75 est approuvé.

Le comité autorise également le paiement des loyers mentionnés sur une liste produite, au montant total de \$234.00 pour le logement des familles indigentes.

Le comité autorise le paiement à Mme Ariane Lavoie des loyers de la famille Parent, à \$100 par mois, pour décembre 1940, janvier et février 1941.

Le comité reçoit une délégation de la Ville de Québec et agit avec eux, le comité recommande un octroi de \$500.00 payable à la Ville de Québec, pour une contribution pour l'achat d'un dogue.

Suite est donnée à une lettre de la Ligue des Propriétaires recommandant que des démarches soient faites auprès du Gouvernement, pour obtenir des manuels et une liste technique à Drummondville. Le comité approuve cette requête et demande que une copie en soit transmise au Dr. Robit député provincial.

Le comité recommande que des secours soient accordés aux familles M. M. Moreau, Richard Blanchette, René Lalonde, et René Desrochers.

Le comité recommande qu'il soit alloué une somme de \$100 à la famille Néveu Beauvefort.

Le comité recommande que les demandes de bourses scolaires sous la loi de l'Assistance Scolaire faite par Mme M. Gauthier et Mlle Jeanne Gauthier soient accordées, et que les demandes de René Halford Gibe et M. André Larochelle ne soient pas accordées.

Le comité discute le cas de M. Gédé Malouin qui persiste à exiger ses contributions collectivement avec les propriétaires des logements de la Cité. Le comité constate que bien qu'il ait été autorisé à la séance du 20 février à être démis de sa responsabilité, les membres du comité recommandent que les billets de la cité, pour le dit les propriétaires, soient payés par moi-même et d'impersonnellement pour empêcher la continuation de pareils faits illégalement.

Et la séance est levée.

Arthur Robit

Jean Guay  
Greffier

- Du 3, mars 1941 -

Procès-verbal du Conseil municipal de la Cité de Drummondville tenu au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil, le 3 mars 1941, cette séance étant une séance régulière.

Sont présents: M<sup>r</sup> le maire Richard Paulin, Robert Landry, Louis Théoré, Emile Bégin, Oscar Bégin et David Duchesneau, ainsi que le président de monseigneur Emile Longin, maire suppléant, et le procureur de la Cité de Québec, M<sup>r</sup> Joseph Robitaille.

Le maire est donné de la suite au rapport de la présente séance et de toutes les affaires traitées à tous les membres du Conseil.

Le maire est aussi donné des minutes de la dernière assemblée régulière du 17 février 1941, ainsi que des procès-verbaux des séances de comité des 17 et 24 février 1941. Il est proposé par l'échevin Emile Bégin, secondé par l'échevin Théoré Paulin, que ces procès-verbaux soient approuvés et signés. Adopté.

Le maire de la Municipalité de Saint-Jacques-Ouest pour faire partie du Bureau de Drummondville de la Cité de Drummondville est de nouveau refusé, à l'unanimité des membres du Conseil.

Le maire est donné de une lettre du chef de police demandant à la Cité le rébat de gabriols et divers autres articles, pour la tenue d'incendies de la Cité de Drummondville. Il est proposé par l'échevin Robert Landry, secondé par l'échevin Oscar Bégin, de passer à la demande faite par monseigneur Lévesque, le comité de gabriols devant le conseil de la Cité de Québec et autres articles. Adopté.

Le greffier est chargé de répondre aux parlementaires que le Conseil de la Cité de Drummondville leur laisse la charge d'organiser le comité de protection civile.

Le greffier est chargé de s'enquérir de la Commission Municipale pour l'éclairage au 274 et de s'enquérir. Et la séance est levée.

Emile Longin  
Maire

Joseph Robitaille  
Greffier

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, sauf l'échevin Robert Landry, signent ces procès-verbaux.

Le demandeur de la Cité de Québec et l'homme de loi, qui contiennent dans sa lettre en date du 24 février 1941, est refusé. Et la séance est levée.

Emile Longin  
Maire

Joseph Robitaille  
Greffier

- Du 11, mars 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue au comité général, le 11 mars 1941.

Sont présents: M<sup>r</sup> le maire Emile Bégin, et Théoré, Théoré Paulin, Robert Landry, Oscar Bégin, Emile Longin et David Duchesneau, ainsi que le président de l'homme de loi, M<sup>r</sup> Joseph Robitaille.

Les procès-verbaux du Conseil relatifs aux propositions faites par M<sup>r</sup> Robert Bernard, Bernard Lafont et autres, concernant le rapport pour consultation par ses membres, sur le lot 13 du quartier Saint-Jacques, et particulièrement sur le terrain qui lui est adjoint, malgré la protestation du Conseil, en date du 2<sup>e</sup> mars 1941. Les membres du Conseil s'étant entendus cette question et leur consentement, et approuvant à plus tard toute décision finale à ce sujet.

Le comité consultatif municipal pour l'éclairage, et particulièrement que sur la partie d'éclairage, sont accordés à ce moment le 11 avril prochain.

Le comité s'étant entendu sur les demandes de gabriols (autres) - La demande de monseigneur Joseph Longin est refusée; la demande de Saint-Marcus Métel est accordée. Les demandes concernant Jean-Clément Rivest et un enfant élevé par madame Marie Ferber, sont approuvées pour ce qui est additionnelle. Concernant la demande faite par Louis Théoré, le comité recommande un examen individuel par le Dr. Paré, avant qu'une décision finale soit prise.

Les membres du conseil prennent connaissance de l'opinion légale de M<sup>r</sup> Charles Landry, concernant la partie de la Cité de Drummondville contre l'édifice Bégin. Le comité recommande que ces autres opinions légales soit demandées à M<sup>r</sup> Louis Théoré et l'homme de loi, sur le lot 13, M<sup>r</sup> Joseph Robitaille.

Le comité recommande de payer le loyer de Saint-Paulin, l'éclairage, de St-Jacques.

Le comité recommande que le salaire des constables Rivest, Larocque et Longin soit porté à \$25<sup>00</sup> par semaine dans chaque cas.

Le comité recommande que le salaire de monseigneur Emile Bégin soit porté à \$21<sup>00</sup> par semaine.

Et le comité s'étant entendu à propos de la partie de la Cité de Québec et l'homme de loi, qui contiennent dans sa lettre en date du 24 février 1941, est refusé.

Emile Bégin  
Maire

Joseph Robitaille  
Greffier



- Le 13 mars 1741 -

Parce au Conseil municipal de la Cité de Roumondville,  
 tenue au point général, le 13 mars 1741

Lequel président: M<sup>rs</sup> les seigneurs Robert Landry,  
 Emile Languier, Oreste Pelissier, Louis Nêlé, Hippolyte Paulin  
 et Joseph Desrosiers, avec la présidence de Son Honneur le  
 Monsieur Arthur Rogotte, M<sup>rs</sup> P<sup>rs</sup>

Lequel est donné d'une lettre de la Banque de  
 Montréal, représentant le Conseil, avec avis d'être  
 un peu déchargé, et de faire les mentions en sus, et  
 les déductions à être insérées dans l'acte de règlement no 874  
 de la Cité de Roumondville.

Lequel est donné d'instigation de publier le demand  
 régulier des commissions dans la Gazette d'Appelle, en demandant  
 les commissions pour les déductions à 4%, et pour les déductions  
 à 4 1/2 %.

Lequel est donné d'une lettre de Monsieur Louis  
 Le Comte, avocat de Québec, sur avis de la question de la  
 validité du règlement no 82 de la Cité. Lequel est donné  
 en conséquence que les recherches intérieures par la Cité seront  
 discontinuées, et que la Cité se désiste de l'actuel et de  
 l'opposition qu'elle contre Monsieur Gode Malouin.

Lequel est donné d'instigation d'inscrire et mentionner  
 Raymond Malouin, dans les demandes de production  
 dans un bref d'avis, du support de participation pour l'année 1740.

Les membres du Conseil approuvent avec plaisir  
 que Son Excellence M<sup>rs</sup> La Fontaine, ainsi que Monsieur comme  
 échevins et juges, M<sup>rs</sup> Le Labbe Paul Moyrand, avec de la  
 présence de M<sup>rs</sup> Pelissier de Roumondville, les membres du  
 Conseil demandent au greffier de publier leurs opinions et  
 M<sup>rs</sup> de Beau Moyrand, les services libérations, tant au  
 nom du Conseil, que au nom de tous les citoyens de  
 Roumondville.

Le greffier est chargé d'acheter trois exemplaires  
 de la loi des Cités et Villages pour l'usage des nouveaux  
 seigneurs.

Et la séance est levée.

Arthur Rogotte  
 M<sup>rs</sup>

Joseph  
 M<sup>rs</sup>

- Le 19 mars 1741 -

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Roumondville,  
 tenue le 19 mars 1741, sur avis et avec présence des seigneurs de ce Conseil,  
 cette séance étant sous séance régulière, sous les propositions des  
 signés no 874 et 876.

Lequel est donné d'une lettre de la Banque de  
 Montréal, représentant le Conseil, avec avis d'être  
 un peu déchargé, et de faire les mentions en sus, et  
 les déductions à être insérées dans l'acte de règlement no 874  
 de la Cité de Roumondville.

Lequel est donné d'instigation de publier le demand  
 régulier des commissions dans la Gazette d'Appelle, en demandant  
 les commissions pour les déductions à 4%, et pour les déductions  
 à 4 1/2 %.

Lequel est donné d'instigation de publier le demand  
 régulier des commissions dans la Gazette d'Appelle, en demandant  
 les commissions pour les déductions à 4%, et pour les déductions  
 à 4 1/2 %.

Lequel est donné d'une lettre de Monsieur Louis  
 Le Comte, avocat de Québec, sur avis de la question de la  
 validité du règlement no 82 de la Cité. Lequel est donné  
 en conséquence que les recherches intérieures par la Cité seront  
 discontinuées, et que la Cité se désiste de l'actuel et de  
 l'opposition qu'elle contre Monsieur Gode Malouin.

Lequel est donné d'instigation d'inscrire et mentionner  
 Raymond Malouin, dans les demandes de production  
 dans un bref d'avis, du support de participation pour l'année 1740.

Les membres du Conseil approuvent avec plaisir  
 que Son Excellence M<sup>rs</sup> La Fontaine, ainsi que Monsieur comme  
 échevins et juges, M<sup>rs</sup> Le Labbe Paul Moyrand, avec de la  
 présence de M<sup>rs</sup> Pelissier de Roumondville, les membres du  
 Conseil demandent au greffier de publier leurs opinions et  
 M<sup>rs</sup> de Beau Moyrand, les services libérations, tant au  
 nom du Conseil, que au nom de tous les citoyens de  
 Roumondville.

Le greffier est chargé d'acheter trois exemplaires  
 de la loi des Cités et Villages pour l'usage des nouveaux  
 seigneurs.

Et la séance est levée.

Arthur Rogotte  
 M<sup>rs</sup>

Joseph  
 M<sup>rs</sup>

par les ayants droit de la Cite, et que l'ingenieur soit autorise à faire des notes et plans de toutes les dependances au quelconq

Le titre est donnee de une lettre de l'ingenieur de la Cite au sujet de la permission de garantir les commandes par le Gouverneur, ainsi que la distinction des manuscrits habes, et pour combattre les ayants de main. Le Conseil prononce que cette permission est donnee sous le serment du grand notaire, dont le titre sera fait plus tard.

Le Conseil rend aussi des opinions sur les opinions donnees par la Banque de Montreal et par la Banque Canadienne. Il est dit par la Banque Canadienne que la Cite de Montreal n'ait pas intérêt à mettre sur le marche, dans le plus grand secret possible, les debentures au montant de \$2,000,000 qui elle a à vendre actuellement.

Un quinquiesme fait aussi par le Conseil que le Conseil recommande que les debentures au montant de \$2,000,000 autorisees par la resolution no 207, et qui sont deposees chez le Receveur de la Couronne, au compte du fonds de pavement, soient vendues à la Cite qui obtient un peu d'intérêt, afin d'augmenter le montant de ses revenus au fonds de pavement, pour rembourser les debentures de 1842 et de 1844.

Il est propose par l'ancien Secrétaire General par l'ancien Secrétaire General, qui une demande est faite au Ministre des Affaires Municipales pour obtenir la permission de vendre de gré à gré pour un grand nombre d'années à 11 et autorité absolue, sur une base de 13 d'intérêt, les debentures autorisees par les resolutions nos 207 et 208 de la Cite.

Cette vente pourra être faite en par la Cite demandant les commissions aux conditions qui ont été établies par les debentures de la Cite. Après quelques années, on qui ont fait des offres intéressantes pour l'achat de ces debentures, les titres sans promesse devront être retirés par le Conseil, après le 27 mars 1844, et la Cite ne s'engageant pas à accepter comme des commissions.

Le titre est donnee de une lettre de l'ancien Secrétaire General de l'ancien Secrétaire General par l'ancien Secrétaire General, qui le Conseil vote un plan de \$100,000 à l'ancien Secrétaire General, pour les comptes publics de l'été de 1844, et que le montant de l'engagement des Banques soit mis à l'étude pour s'en occuper ultérieurement.

Le règlement no 275 concernant le règlement de finances à l'ancien Secrétaire, est lu et adopté. Il est propose par l'ancien Secrétaire General, secondé par l'ancien Secrétaire General, que les resolutions nos 207 qui sont d'être soit approuvées sans le changement suivant. (voir no 207)

" L'heure de finances sera fixée à une (1) heure des autres au lieu de deux, et l'heure d'ouverture sera fixée à une (1) heure des autres, au lieu de sept (7) heures. Adopté

Il est propose par l'ancien Secrétaire General, secondé par l'ancien Secrétaire General, que le Conseil se réunisse à partir le 27 mars 1844, et que sous ce titre de comité général soit tenue garde de 25 mars 1844. Et les finances est approuvée.

Arthur Tappan  
New York  
John Jay  
Buffalo

- Reçu des comités -

Immédiatement après les services réguliers de ce jour, tous les membres qui ont assisté à la dite séance régulière, se sont réunis en comité.

Le comité recommande que les services soient logiquement suspendus et suspendus pendant quelques jours à compter du 15 Mars 1844, qui est précédé et qui peut commencer.

Une enquête devra être faite par le Docteur de Polier sur la demande de madame Alfred Robinaison pour des services.

Le comité autorise provisoirement l'ancien Secrétaire à solliciter à des (1) points de la ligne de la rue, la bâtisse qui se trouve sur le no 15 Boulevard.

Le comité étudie le cas de madame Emile Charrette, qui se propose de louer un abri de la Cite, qui sont conditionnels et qui doit des ouvrages considérables de pavement et de terre. Le comité recommande que madame Charrette se soit des conditions financières, et comme elle paraît ne pas le faire dans un court délai, elle peut être vendue sans un tel engagement. Le comité recommande que madame Charrette garde son logement pendant un an, pendant qu'il peut chaque mois les paiements prévus par son contrat, et que si elle ne peut pas payer les dettes, par suite seulement les titres et les privilèges de madame Charrette et de son contrat, et si elle ne peut pas payer les dettes de son contrat, après l'expiration d'une année.

Les membres du Comité approuvent que lors de l'achat fait par madame Alfred Robinaison et Emile Charrette, dans maison de la Cite, un contrat complet soient été signés, pendant lequel les conditions solidairement responsables. Le comité recommande que la Cite ne s'engage pas à l'entretien et à l'achat d'ouvrages publics, pendant les années, et de qu'il est autorisé de faire un contrat de l'original du contrat de vente, sans expresse mention de la présente résolution de l'effet que chacun des acheteurs sera tenu responsable que pour les obligations affectant au

logement que chaque habitant craigne  
Et le permis est bon.

Arthur Royette  
Maire

Joseph  
Bufford

- Le 20 mars 1941 -

Levee du Conseil municipal de la Ville de Drummondville,  
tenue en comité général, jeudi, le 20 mars 1941.

Sont présents: M<sup>rs</sup> les citoyens Robert Lindsay, Emile  
Lacours, Clifford Paulin, Emile Langlois, Oscar Pelissier, Lucien  
Tétre, ex laborant des mines, l'industriel Emile Langlois président  
l'assemblée en qualité de maire-suppléant.

Le comité recommande qu'une carte d'Associations  
publiques soit approuvée, pour les hospitaliers à l'égard de madame  
Marguerite Lefebvre.

Le comité recommande qu'une enquête soit faite sur les  
cas de madame Lucille Marie Pauline Morel, 320 rue Lindsay, soit  
faites, et ce soit pour être honorées avec des parents  
depuis le 12 août 1940, une carte d'admission pour lui être  
accordée.

Le comité recommande que des secours soient accordés  
accordés jusqu'à nouvel ordre à la famille de monsieur  
Albert Desmarais, 60-rue Richard.

Le comité recommande que l'ingénieur  
soit autorisé de faire exécuter l'entretien des travaux d'égou-  
tage et de s'opposer nécessairement pour les constructions projetées par  
mouvement Bufford, sur la rue 463 du quartier St-Joseph, les travaux  
étant terminés le 11<sup>er</sup> 1941 suivant la lettre de l'ingénieur, en  
date du 20 mars 1941, et ce pendant devant être pris à même  
le conseil de 2,000.00 par les ententes de base et d'égout  
dans le règlement no 270. L'ingénieur sera autorisé à  
faire les travaux lorsque mouvement Bufford aura obtenu  
un permis de construction et aura effectivement commencé  
ses travaux.

Le comité approuve le compte au montant de  
4,303.62 pour les dépenses des patentes, et autorise le  
payement à la J. & C. de la balance restant due, savoir:  
4,112.62.

Le comité autorise une délégation de la Chambre  
de Commerce de Québec qui demande de payer à 10 heures du  
soir, le lendemain des négociations ordinaires, les ordres et comptes

de chaque semaine. La question sera à l'étude, et le greffier est chargé  
de demander quel est l'avis de la Commission des Marchandises  
situation de la Ville.

Le comité recommande que les papiers sur un certain  
de 2,200.00 pour les travaux de pontage de la ligne de la ville, 650.00  
soient allés à chaque chef.

Le comité autorise le chef de service pour une  
partie de travail dans la salle du conseil de la Ville, le chef  
doit payer les frais des gardes.

Le comité permet aussi à l'Union Catholique  
des Québécois de tenir une réunion dans la salle du  
Conseil, le 25 prochain.

Le comité approuve la police d'assurance  
formée par monsieur Emile Lemaire, avec prime annuelle  
de \$20.00 pour protéger les papiers que qui l'on veut pour  
comme gardes et pour des travaux des papiers. Le chef  
de police sera être avec le nouvelles Organisation  
et le fonctionnement de ces équipes de jeunes gens.

Le comité autorise le paiement à M<sup>rs</sup>  
Royal Liguori de la somme de \$100.00, montant de paye-  
ment et d'une somme de \$200.00 pour les frais des deux  
cassés Arthur Paulin et de Belle Poudre au Collège de  
Drummondville, le montant devant être payé sans  
préjudice aux droits de faire passer le paiement de frais  
Et la séance est levée.

Emile Langlois  
Maire-suppléant

Joseph  
Bufford

- Le 21 mars 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de  
Drummondville, tenue lundi, le 21 mars 1941, aux heures  
et lieux ordinaires des séances du Conseil, cette  
séance étant une assemblée de la séance régulière du  
17 mars 1941.

Sont présents: M<sup>rs</sup> les citoyens Lucien Tétre,  
Emile Lacours, Robert Lindsay, Clifford Paulin, Oscar  
Pelissier, Emile Langlois et Paul Ducharme, ainsi que  
président de son honneur le Maire Arthur Royette M<sup>rs</sup> P.

Il est proposé par l'industriel Lemaire, et  
par l'industriel Oscar Ducharme, que l'industriel  
Robert Lindsay soit élu maire-suppléant.

Il est proposé par l'industriel Lucien Tétre,

secondi par l'indépendant David Richardson, que le budget préparé pour le 1<sup>er</sup> janvier 1941, et étendu à diverses séances des comités, sont approuvés, le dit budget indiquant les revenus de \$267,220.11 et un montant de dépenses lui correspondant en surplus prévu de \$631.96.

Des projets de règlements suivants furent lus et adoptés :

- a) Règlement pour amener le règlement des dépenses, déterminer les lignes de construction dans les budgets de la cité, et pour autoriser le syst. no. 4;
- b) Règlement pour déterminer le surplus d'une somme de \$2,964.25, surplus disponible sur les règlements nos 213 et 214.

Il fut proposé par l'indépendant Alfred Paulin secondi par l'indépendant Robert Lindsay, que le Conseil se réunisse à mardi, le 27 mars 1941.

William Rogoff  
Maire

John J. Griffin  
Greffier

— Séance de comité —

Tous les membres du Conseil plus deux commissaires qui ont assisté à la séance régulière qui avait été ajournée le 21 mars, par le 27 mars 1941, assistent au comité.

Les points recommandés par nos permis de construction sont accordés à messieurs Oleg Kromel, pour un plan sommaire, pour extension de la station unique sur la lot nos 263 les questions se, dans l'alignement de la construction unique par messieurs Egor Malenkov.

Autres ont été lus et ont été lus et les marguilliers de la paroisse St. Pierre, demandant la copie des certaines sections des traités anciens des copies. Le comité est informé de l'alignement de la cité, pour faire les estimations, et pour inclure le montant voulu dans le prochain règlement d'alignement.

Les permis autorisés Williams Thomas Ltd., à l'égard sur la terrain L. A. Bourdon, à des (14) pieds de la rue Voltaire, et à quatorze (14) pieds de la rue Hébert, nos permis relatifs similaires à ceux déjà accordés par le même compagnie, ne peuvent devant être relatifs jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1942, et ce permis est accordé à la condition que la compagnie se engage par écrit, à l'adresse d'ici le 1<sup>er</sup> mai 1941, les permis relatifs installés sur la rue Colonne.

Le greffier est chargé d'en informer la compagnie.

Arthur Casade Power, pour demander si les permis ne peuvent pas être relatifs à tout le permis relatif installés près de la station de S. D. K.

Les permis recommandés de acceptés les permis d'extension offerts par messieurs J. B. Richardson, pour rendre les propriétés publiques de la cité, dans la station 20 sur la parcelle de L. H. H. & L. H. la quinzaine de \$400.00 pour 3 ans.

Il fut demandé d'augmenter le salaire pour messieurs George Lehmann resté à l'étude.

Il fut proposé d'augmenter les demandes faites par mademoiselle Jacqueline Le Sage, pour former un département, un détachement des installations de l'ordre pour collecter.

Les points de la question de la taxe d'eau imposée aux manufactures. Dans le cas d'un permis à une industrie manufacturière pour ce sujet, les permis recommandés de ces permis ne peuvent pas manufactures, soit abrogés à partir du 1<sup>er</sup> mai 1941, sur une imposition de quinze (15) cents par mille (1000) gallons. Les permis payables devant créer le permis qui abroge pour le règlement.

Les points étendus la question des règlements concernant l'alignement des constructions, et qui peuvent se former, proposés de M. le commissaire Richard et Paulin pour l'alignement de la Cité, pour étudier cette question au cours de la séance.

Le greffier est chargé de demander des commissions pour les permis de construction, les permis devant être demandés à M. le commissaire Montgomerie, Alfred Gombard, Albert Madson et le Monsieur Madel. Ces permis doivent être terminés à la séance de comité du 3 avril 1941.

Et la séance est levée.

William Rogoff  
Maire

John J. Griffin  
Greffier

- Le 27 mars 1911 -

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue jeudi, le 27 mars 1911, cette séance étant un ajournement de la dernière séance régulière.

Présents: M<sup>r</sup>s Le sénateur Louis-Joseph Hébert, Emile Pérusse, Robert Landry, Wilfrid Paulin, Oscar Pelletier, Emile Lavoie, et David Ducharmeault, en l'absence de M<sup>r</sup> Jean-Baptiste de Mais, les dièses ont été présidés par l'échevin Robert Landry, maire suppléant.

Le règlement no 276 concernant le règlement des licences commerciales, subit sa troisième lecture. Il est proposé par l'échevin Louis-Joseph Hébert, secondé par l'échevin Wilfrid Paulin, que le règlement no 276 qui vient d'être lu, soit approuvé. Adopté.

Le règlement no 277 concernant le mode d'emploi des emplacements disponibles en matière des règlements nos 273 et 278 subit sa troisième lecture. Il est proposé par l'échevin Louis-Joseph Hébert, secondé par l'échevin Wilfrid Paulin, que le règlement no 277 qui vient d'être lu soit approuvé. Adopté.

La troisième lecture du projet de règlement concernant les lignes de pontonnage dans les limites de la Cité, est renvoyée à la prochaine séance.

Le Conseil reçoit une délégation de la Chambre de Commerce, et prend connaissance d'une résolution adoptée par la Chambre de Commerce au sujet des tirages de puits. Les délégués demandent qu'un somme de \$2,000.00 soit approuvée pour l'aménagement des deux tirages de puits pour les usages. Comme il n'y a pas de fonds disponibles, cette question est renvoyée à l'étude et sera discutée lors de la préparation d'un nouveau règlement de puits.

Le greffier procède à l'ouverture des communications par l'achat des déclarations au montant de \$7,400.00 déjà émises en vertu des règlements no 204, et des déclarations au montant de \$99,000.00 à être émises en vertu du règlement no 274. Les communications sont comme suit:

J. & Beaudin & Co.	97.78
Banque Canadienne Nationale & Henriault & Co.	98.75
Pell, Fournelle & Co.	98.41
Landry & Co.	98.54

Toutes ces communications comportent le paiement des intérêts pour le solde de la livraison des tirés.

Il est proposé par l'échevin Louis-Joseph Hébert, secondé par l'échevin David Ducharmeault, que le Conseil

accepte les propositions de la Banque Canadienne Nationale & Henriault & Co. pour le achat des déclarations à être émises ultérieurement, au prix de 98.75 et intérêts pour les conditions mentionnées dans la lettre de la Banque Canadienne Nationale que se présente la communication.

Il est proposé par l'échevin Louis-Joseph Hébert, secondé par l'échevin Wilfrid Paulin, qu'une demande soit faite au Directeur de la Banque de permettre d'être livrés à la Banque Canadienne Nationale, au directeur chef à Montréal, les déclarations au montant de \$7,400.00 émises en vertu des règlements nos 204, et qui restent entre ses mains, au compte des fonds d'amortissement, les dites déclarations ayant été vendues à la Banque Canadienne Nationale, au prix de 98.75 et intérêts pour.

Sur la proposition de la Commission d'audit présentée par le directeur provincial à l'occasion de la Banque Canadienne Nationale, les puits de puits des sites délimités, tel que se trouve.

Ce que le Directeur de la Cité adresse au Directeur de la Province sur chaque de la Cité représentant les différences entre le prix de vente des déclarations et leur valeur au pair. Adopté.

Monsieur Dupont, gérant du *Journal* *Opinion*, se plaint au sujet des séances de notre assemblée organisées par le S.C.C. prétendant que ces séances se complètent par des pages érudites, et ne sont pas productives. Les membres du Conseil proposent de solliciter la police pour l'arrestation de M<sup>r</sup> Dupont.

Le directeur fait remarquer que les emplacements de puits ont été achetés à l'échelle de 98.75 et qu'il y aurait lieu de proposer la recommandation faite dans le rapport de puits en date du 24 mars, concernant la taxe des puits à chaque emplacement. Il est proposé par l'échevin Emile Pérusse, secondé par l'échevin Louis-Joseph Hébert, que cette partie du rapport de puits en date du 24 mars 1911, soit proposée en substituant les mots "la taxe" aux mots "le prix".

Le membre du Conseil recommandant la résolution d'une note, à l'occasion de l'échec en faveur de John Wood, fils de M<sup>r</sup> Wood.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pelletier, secondé par l'échevin Louis-Joseph Hébert, que le Conseil permette à Monsieur Lévesque de renouveler sa motion pour la mise bas, à 98.75 par le directeur, pour qu'il se conforme aux conditions de règlement en vertu de la résolution, et sollicite le membre du Conseil recommandant que les

celles d'identification soient accordées à \$100 la do. des et les  
 Ecoles de l'Église fondées par leur fondelle d'après cette  
 des paiements dans les manufactures, pour les frais de leur  
 travail.

Et à ce avis et loci.

R. Londey  
 Maire adjoint.

John Jones  
 Secrétaire.

— Le 31 mars 1761 —

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Richmond  
 ville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de son Conseil  
 le 31 mars 1761, cette séance étant une séance régulière  
 suivant les dispositions de sa chartre nos 207 et 211.

Sont présents M<sup>rs</sup> les seigneurs Emile Bénédict  
 Jacques Héber, Wilfrid Paulin, Robert Londey, César L'Éclair,  
 Charles Langier et David Duchesneau, avec la présence de  
 Louis Théodore de Marie Arthur Papette.

Le greffier donne lecture de l'avis convoquant  
 la présente assemblée, et des certificats attachés et signifiés  
 à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée signifiées  
 du 17 mars 1761, approuvées aux 24 et 27 mars 1761. Sont lus  
 et approuvés.

Lecture est aussi donnée des procès-verbaux  
 des séances de comité tenues les 17, 20 et 24 mars 1761.

Il est proposé par le seigneur David Duchesneau, secondé  
 par le seigneur Emile Bénédict, que les rapports de ces séances  
 soient approuvés. Adopté.

Le règlement no 278 établissant les lignes  
 de consuetudine dans la cité de Richmondville, et amendes  
 de règlement de police, no 52, sont lus et adoptés.

Il est proposé par le seigneur Emile Bénédict, secondé par  
 le seigneur Wilfrid Paulin, que le règlement no 278 qui a été  
 déposé sur le bureau soit approuvé. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre du procureur  
 le seigneur Edouard Bourgeois, disant que son travail  
 continue à Montréal, et implorant d'être nommé et le  
 pouvoir, en faveur du seigneur, et offrant sa démission  
 comme tel. Il est proposé par le seigneur Jacques  
 Héber, secondé par le seigneur David Duchesneau, que  
 le seigneur de seigneur Edouard Bourgeois soit accepté,  
 mais que le Conseil exprime à le seigneur Bourgeois l'appréhension

de ses engagements pour le divorce qui se a déposé au conseil  
 du public, et pour le travail qui se a accompli. Les membres du  
 Conseil disent avec eux-mêmes à leur conseil collige l'avis qu'il  
 que les circonstances particulières dans sa lettre, et empêchent de  
 continuer ses fonctions. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de la Reine  
 le seigneur L'Éclair, demandant la réparation de la rue Duchesneau,  
 et de la propriété de l'Éclair de la rue de la Reine, cette question  
 est à l'étude pour le moment.

Il est proposé par le seigneur Emile Bénédict,  
 secondé par le seigneur Wilfrid Paulin, que le seigneur soit  
 autorisé à faire et pourvoir des travaux pour faire améliorer  
 l'état de la rue de la Reine. Adopté.

Le greffier est chargé de correspondre avec le  
 seigneur de la Reine pour obtenir ce qu'il est possible. Le seigneur de  
 travail nécessaire au prolongement de la rue d'Éclair jusqu'à  
 la rue de la Reine.

Lecture est donnée d'une lettre de la Reine  
 continue à l'Éclair par madame Arthur Bénédict, demandant dans  
 la Cité, de la rue de la Reine. Le département de police  
 est chargé de faire une enquête sur ce cas, et de faire rapport.

Les membres du Conseil recommandent la  
 signature d'une partie de hospitalisation à l'Hôpital St-Jacques  
 pour le seigneur Jean-Baptiste Paulin.

Il est proposé par le seigneur Emile Langier,  
 secondé par le seigneur David Duchesneau, que le seigneur  
 pour la somme de \$100 à madame Joseph Langier, de  
 St-Étienne, pour les loyers de madame Thérèse Bénédict,  
 aux 24 mars 1761.

Les membres du Conseil recommandent  
 que une partie soit signifiée pour demander l'admission  
 à l'Hôpital de St-Jacques de madame Joseph Bénédict.

Le conseil recommande aussi de signer  
 une partie de hospitalisation pour madame Thérèse,  
 à l'Hôpital Royal Bénédict.

Le Conseil recommande aussi de signer  
 à l'Éclair de la Reine, de la rue de la Reine, de madame  
 Thérèse Bénédict.

Monsieur Edouard Bénédict demande au  
 Conseil la révision d'une partie de terrain indiquée sur le  
 plan des cadastres communal, sur que cette partie n'est pas  
 ouverte et ne se doit probablement pas.

Le seigneur Emile Bénédict est chargé de  
 visiter le terrain, sur le règlement et l'intention de madame  
 Roy, et de faire rapport sur cette question, à la prochaine séance du Conseil.



Il est proposé par l'écuyer Emile Longue, secondé par l'écuyer Oscar Blaisieux, qu'une permis de construction soit accordé à monsieur Dominique Loder, pour ériger au-dessus des murs Kriest et Bernard, une edifice suivant les plans et devis fournis à l'ingénieur Adolphe.

Il est proposé par l'écuyer David Duchesneau secondé par l'écuyer Hippolyte Fuchs, qu'une permis de construction soit accordé à monsieur Théophile Dimeux, pour la construction d'un pavé à deux étages à sa future de la rue Loubrey, suivant plans et devis à être approuvés par l'ingénieur, à l'usage (2) près de la ligne de la rue.

Et le sieur est lué

Charles Rogée  
Maire

Joseph  
Buffet

— Séance du comité —

Immédiatement après la séance régulière de ce jour tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière se rendent en comité.

L'écuyer Emile Longue fait rapport que le fonctionnement de nouvelles machines à l'usine Hottel Publier Co. pour une petite mesure pour les mines. L'ingénieur est chargé de faire enquête sur ce cas afin de prendre les précautions voulues pour faire disparaître cette nuisance.

Le comité recommande que monsieur Parrette, propriétaire de l'Hôtel de Ville, soit placé sous l'autorité immédiate de l'ingénieur, qui pourra lui donner les ordres voulus, et que pourra établir son règlement conformément aux décrets et ses fonctions.

Le comité constate que le salaire de monsieur Emile Corcosan a été été porté dans le budget à 2200 par semaine, mais qu'aucune inscription n'a été faite au livre des délibérations. Le comité recommande que cette omission soit corrigée et que le salaire de M. Corcosan soit porté à 2200 par semaine depuis le 20 mars 1901.

Le comité recommande que le 1<sup>er</sup> été fasse une inscription de 2500 au Comité des Services de Service.

L'ingénieur est chargé de demander des permissions pour faire rependre le pavé: l'écuyer installé près de la station du S. N. C.

Charles Rogée  
Maire

Joseph  
Buffet

— Le 3 avril 1901 —

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Roumondville, tenue en séance générale le 3 avril 1901.

Le président, M. le baron Emile Boivin, Ecuyer Longue, Robert Loubrey, Oscar Blaisieux, Hippolyte Fuchs, David Duchesneau, et le baron de la Roche, se réunissent pour l'écuyer Robert Loubrey, maire suppléant.

Le comité recommande d'accorder une permis de construction à Mlle Rose Elie, suivant les plans fournis. Mlle Elie aura légué le montant de la taxe à son usage pour le paiement d'un des emplois qui sera préparé par le sieur.

Le sieur fait rapport que la rue Duchesneau est une rue publique, et le comité recommande que une trottoir soit fait sur cette rue, et de la dite rue, le tout sujet à l'approbation de son règlement d'ingénieur qui sera mis en vote le soir de ce trottoir.

Le sieur fait rapport que les permis pour l'usage des machines. Les permis pour l'usage de J. P. Deschamps au par le 2000, par le sieur J. P. Deschamps 2900, Pierre Deschamps 2100.

Le comité recommande que le contrat soit accordé à J. P. Deschamps au par le 2000, par le sieur Deschamps, suivant sa permission.

Le comité prend connaissance des permis pour les habits de toilette et de la détermination des services à rendre de la semaine prochaine, sur laquelle indépendant d'être cette conseil à cette date pour passer le Conseil.

Le sieur est chargé de faire à l'usine Publier Co. pour empêcher que la sonnerie faire avec les outils qui dirigent généralement le mariage.

Le comité recommande que les bureaux de chauffage soient payés par la Ville pour l'écuyer de toilette, ainsi que pour M. le baron de la Roche, Loubrey et Loubrey.

Le comité recommande que le département de police soit sous l'autorité immédiate, sur la nature des autorisations et que les mesures soient prises pour faire respecter la loi.

Le comité recommande de donner conseil estimatif pour 5 années 1901, Georges Roy, Ernest Loubrey et Charles Loubrey.

Le comité étudie certains projets d'amendement au règlement des services commerciaux à la séance du soir.

Robert Loubrey  
Maire

Joseph  
Buffet

- Le 14 avril 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville tenue en comité général, mardi, le 14 avril 1941.  
Sont présents M<sup>rs</sup> les échevins Lucien Hébert, Robert Lindsay, Hédéric Paulin, Emile Langier, Oscar Pelissier et Donald Ducharmeault pour la présidence de Son Honneur le Maire Arthur Rogge, M. P. P.

Le comité municipal, qui s'est accordé un permis de construction à monsieur Jérôme Fougère, avec permission à l'acquisition des plans suivants.

Une page de la famille Benoit Tancet, que la ville de Québec s'est retirée à Drummondville, le greffier est chargé de correspondre avec les autorités de la ville de Québec, pour donner les explications voulues, et d'envoyer de suite un télégramme avisant de la cause de la lettre.

Le Conseil prend connaissance de requête qui aurait été faite et agréée par un certain nombre de citoyens, demandant que les restaurants puissent ouvrir toute la nuit. Après discussion, le comité est unanimement d'avis que le règlement doit être mis en vigueur.

Le comité refuse d'accorder aux permis aux membres de la secte "The Sons of the Last Day", pour distribution de pamphlets dans la ville.

Carte est donnée d'une lettre de monsieur Nothme Bernard, chef de police, offrant sa démission comme chef de police et les policiers. Monsieur Bernard se présente devant le comité et déclare que sa démission est définitive, et se demande que sa démission soit acceptée de suite. Le comité reconnaissant son caractère, que la démission de monsieur Bernard, comme chef de police et des policiers, soit acceptée pour prendre effet le 19 avril 1941, avec droit pour monsieur Bernard d'employer comme successeur le dernier policeman.

Le comité s'occupe ensuite la question des permissions pour les entreprises des constables, et l'échevin Oscar Pelissier fait rapport que le lieu permis comme établissement par le Maire Michel, serait plus avantageux que les autres, dans l'opinion de son autre collègue possible à la demande du Conseil. Comme la commission de la Maison Michel comporte d'ailleurs d'autres avantages, le comité recommande que le contrat pour les entreprises des constables soit accordé à la

Maison Michel, pour un an seulement, au prix de \$4250 annuels.

Et les sœurs est levée.

Arthur Rogge,  
Maire

John Gagnon,  
Greffier

J. Gagnon, Adolphe Girard, bourgeois, sont élus au prix \$24 de la ville de Québec, dans la cité de Drummondville, ayant été élus sachant de la cité de Drummondville pour le siège no 2 des quartiers centraux, que par conséquent les droits de nos échanges comme citoyens, sont entièrement et fidèlement et ce, au fur et à mesure de nos connaissances et capacités. Ainsi que Dieu nous soit en aide!

Assemblée tenue mardi  
à Drummondville,  
le 15 avril 1941.  
Gagnon Gagnon  
Greffier de la cité.

Adolphe Girard

- Le 15 avril 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue le mardi, 15 avril 1941, au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière pour les dispositions des règlements nos 247 et 248.

Sont présents M<sup>rs</sup> les échevins Lucien Hébert, Emile Guinard, Robert Lindsay, Hédéric Paulin, Oscar Pelissier, Emile Langier et Donald Ducharmeault, sous la présidence de Son Honneur le Maire Arthur Rogge.

Monsieur Adolphe Girard qui vient d'être élu échevin des quartiers centraux, sous le grand son siège, le greffier, faisant rapport que monsieur Girard a dûment prêté serment d'office pour Son Honneur le Maire lui soumettant les honoraires, et monsieur Girard remercie, sachant ses collègues de sa bonne volonté et de son dévouement.

Le greffier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée, et des résolutions antérieures et signifiées à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la séance régulière du 31 mars 1941, sont lues et approuvées. Lecture est donnée des procès-verbaux des séances du comité des 31 mars, 3 et 10 avril 1941. Il est proposé par l'échevin Emile Langlois, secondé par l'échevin Hippolyte Lussier, que ces rapports soient approuvés. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de l'ingénieur de la cité demandant le rapport du comité nommé pour étudier la demande de mouvement Edward Beaumont.

Le comité recommande au prix de \$250.00 pour la part à mouvement Beaumont de la partie de rue qui se peut acquiescer. Il est proposé par l'échevin Donald Dunder, secondé par l'échevin Emile Langlois, que ce rapport soit approuvé. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre des Reventures Noirs. Le greffier est chargé d'adresser réceptifs, avec reconnaissance.

Lecture est donnée des lettres de M<sup>rs</sup> Oscar Lingner, Paulus Dumas, Elise Surry, Edward Tardos, Thomas Tardos et Joe O. Dumas, sollicitant la position de respectable.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pelissier, secondé par l'échevin Lucien Thévoz, que mouvement L. Roy soit nommé chef de police, avec salaire de \$350.00 par semaine à partir du jeudi, le 17 avril 1941. Adopté.

Il est proposé par l'échevin David Ste. Jean, secondé par l'échevin Lucien Thévoz, que le Trésorier soit autorisé à accepter le chèque de \$450.00 de la compagnie Dominion Bell, en paiement de la licence du quartier de cette compagnie, pour 1940-1941. Adopté.

Le Conseil entend la demande de messieurs Holbeck, qui demandent latitude assez large aux restaurants, dans les rues d'été, soit accablés au sujet des règlements de fermeture. Le Conseil est d'avis que le règlement devrait être observé tel que fait.

Le Conseil recommande l'achat de deux dragages "Union Jack", pour la réception au Terminal Liffhick.

M. Walter Richey soumet au Conseil le cas de la réclamation qui se fait pour accident à son épave. Les membres de responsabilité, de Conseil

demande si messieurs Richey de produire un certificat médical et un état complet des dépenses encourues.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pelissier, secondé par l'échevin Emile Langlois, que sur promesse de construction de route soit accordé à messieurs John Fosselle, pour l'érection d'une bâtisse sur terrain des rues Bisard et Brock, qui sont pleins et devers joints. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Lucien Thévoz, secondé par l'échevin Robert Lussier, que le Maire soit délégué à la construction des marchés Du Parc, à Ottawa. Et la séance est levée.

At 7: + *Verbares Rogate*  
Maire.

John J.  
Greffier

- Séance de comité -

Immédiatement après la séance régulière, tous les membres du Conseil qui ont accédé à la dite séance régulière, se réunissent en comité, exception faite de Son Honneur le Maire qui doit se trouver afin de parler avec le Maire. La présente séance est présidée par Robert Lussier, maire, suppléant.

Le comité entend les explications de messieurs J. C. Dunderman, au sujet de la responsabilité nationale, et le comité recommande que le procès de responsabilité nationale de la compagnie Toronto General Insurance soit renvoyé à partir du 7 avril 1941, et remplacé par une partie de responsabilité nationale de Colquhoun Liability, par l'intermédiaire de messieurs J. C. Dunderman, agent. Adopté.

Le comité étudie l'offre qui est faite par messieurs Beaumont Beaumont et Lefebvre, de la part de madame Maurice Garçon de Ringvick, pour la part à la Cité, d'une maison mesurée de 2 1/2 tonnes et pour le prix de \$4,225.00, avec approuvés de débarrasement minime, et grandoir de 10 pieds comme parties avec maison neuf. La question est à l'étude.

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés de signer avec M. Lefebvre un contrat de bail à long terme avec promesse de pression conditionnelle, pour l'immeuble portant le no 19 du quartier est, avec maison simple, pour le prix de \$ 5,775.00 dont \$ 500.00 payable comptant, et la balance

en 2<sup>es</sup> paiements égaux et mensuels de \$20.00, avec les clauses ordinaires d'assurance, de paiement de taxes.

Le comité recommande qu'une somme de \$25.00 soit allouée à monsieur Charolle, pour le nettoyage nécessaire dans la dite maison.

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer, au faveur de monsieur Alfred Jacques, une cession de bail à loyer, avec promesse de résiliation conditionnelle, pour l'immeuble portant le no. 22 du quartier est, pour le prix de \$5,000.00 dont \$250.00 payable comptant et \$3,500.00 payable pour le 1<sup>er</sup> septembre 1941, pour intérêt (loger à l'échelle); la balance de \$4,250.00 payable en 24<sup>es</sup> paiements égaux et mensuels de \$30.00, avec les clauses ordinaires d'assurance, de paiement de taxes.

Le comité recommande que l'ingénieur de la cité viète de monsieur Bruneau, et fasse rapport concernant les diables qui sont déposés dans cette rue.

L'inspecteur Louis Hélie donne avis de motifs qui le poussent à se résigner, étant un signataire pour l'achat de l'apartment de l'édifice commercial.

Et la séance est levée.

M. J. Gifford  
R. Lindsay

J. J. Gifford

- Le 17 avril 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue au comité général, jeudi, le 17 avril 1941.

Sont présents: M. le maire, Emile Pélissier, Louis Hélie, Alfred Paulin, Robert Lindsay, Oscar Pélissier, Adolphe Lévesque, Emile Langlois, David Stuckemuhl, et l'absence de nos honorables le Maire, la séance est présidée par l'échevin Robert Lindsay, maire suppléant.

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport préparé par l'ingénieur de la Cité, au sujet du conseil de monsieur Almond Bruneau, le greffier est chargé d'écrire à monsieur Bruneau que le Conseil a décidé d'une part arbitraire soulèvement de la somme de deux cents dollars.

Le comité consent à accorder la somme pour la vente de marchandises sèches, à monsieur Fortin, comme compensation pour le danger que sa maison se convertirait avec la propriété de la ville, qui il a récemment acheté.

Le comité autorise le paiement du compte, balance des frais de la M. J. Gifford.

Le comité charge le greffier d'écrire pour demander des commissions pour le service des vidanges, pour jeudi le 24 avril 1941.

Le greffier est chargé d'avoir la compagnie Leonard Trépo, de ne plus débiter des papiers, avec la rue Des Ormes, étant donné que ces papiers sont à la circulation, et étant donné que ces débitements nuisent à la propriété de la ville.

Le greffier est aussi chargé d'écrire monsieur L. P. Pélissier, président de la C. C. G. qu'il ne peut plus servir de donner des notes personnelles qu'il donne sans permission, pour le mercredi, pour le jeudi, même jour de samedi.

Et la séance est levée.

M. J. Gifford  
R. Lindsay

J. J. Gifford

- Le 24 avril 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue au comité général, jeudi, le 24 avril 1941.

Sont présents: M. le maire, Emile Pélissier, Adolphe Lévesque, Emile Langlois, Robert Lindsay, Oscar Pélissier, Louis Hélie, Alfred Paulin, et l'absence de nos honorables le Maire, la séance est présidée par l'échevin Robert Lindsay, maire suppléant.

Le greffier assiste à l'ouverture des commissions pour l'entretien des vidanges pour un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 1941. Les commissions sont comme suit:

Alfred Lévesque	\$3,000.00
Oscar Pélissier	3,500.00
J. J. Gifford	2,500.00
Théodore Lévesque	2,500.00

Le comité recommande d'accepter la proposition de monsieur Théodore Lévesque, au montant de \$2,500.00, et le greffier est autorisé à signer avec monsieur Lévesque.

qui, contact semblable à celui de l'an dernier. Les monnaies Allemandes pleines qu'un grand nombre de gens ne se souviennent pas de s'acquiescer des vidanges, pourvu que les quantités de déchets qu'ils ont droit de faire, soient et pourvu que les péripéties dans lesquels les déchets doivent être placés. Le greffier est autorisé de faire imprimer le règlement des échanges par Français et ces angles sur les cartes qui monnaies Allemandes pour distribution.

Lecture est donnée d'une lettre de la compagnie Bell Telephone, demandant la permission de faire certains travaux indiqués sur des plans fournis; cette lettre avec les plans est référée à l'ingénieur de la Cité, pour étude et rapport.

Les comités recommandent qu'un permis de construction soit accordé à monsieur Hatfield Litchman, pour une construction sur la rue Nassau, chaque plan comme:

Pour messagerie comme responsabilité de la part de la Cité, le comité recommande et autorise à monsieur Beas T. Litchman de régler les réclamation de monsieur Phillip Parker, pour un montant ne devant pas dépasser \$33.00.

Le comité autorise à l'envoi militaires commandés par le major G. M. Litchman, à l'entretien de son club resté sans partie de Major militaires et la propriété des autres Robins, pour fins d'activités militaires.

Le comité recommande de passer un permis de construction demandé par monsieur Ludwig Bandal, pourvu qu'il modifie l'axe des lettres propriétés, suivant plans fournis par l'ingénieur.

Le greffier amène les permissionnaires pour l'achat d'un permis; les permissionnaires sont comme suit:

George Kibet	Commissaire Baye, 2 tonnes,	\$1,575.00
George Hamilton	Commissaire Baye, 3 tonnes,	1,710.00
George Vithand	Commissaire Baye, 3 tonnes,	1,720.00
George M. Taylor	Commissaire B.C. 3 tonnes,	1,795.00
Richardson, Bickelton	Commissaire International	
	pour permis de 2 1/2 à 3 tonnes,	2,750.00
	pour permis de 3 1/2 à 4 tonnes,	3,240.00
George Leonard	Commissaire York, 3 tonnes,	1,875.00

Ces permissionnaires sont gardés pour étude et

livraison ultérieure.

Les comités étudient le projet d'amendement par règlement des licences commerciales, et recommandent les changements suivants:

Pour permis de traire sur des puits, par année	\$25.00
Régule qui établissent des amendements à des routes au regard de l'entretien de la route	\$0.00
Régule le permis d'effectuer des travaux sur les routes pour route par route à Sumnerville	\$0.00
Régule pour route de l'industrie d'Amérique, pour route de l'industrie, etc.	25.00
Régule au collecteur pour la route de route autre que macadamisée,	1.00

Le comité recommande de régler les licences de change autorisées, pour licences commerciales, pourvu que ces licences ne sont pas sur ou pour qu'elles ne soient des licences:

John Blackledge	\$5.00
J. B. Kowalski	5.00
Madame Anderson	\$1.00
Dominico - John Lindley	2.00
Robert, London	75.00
M. Robinson	10.00
Phillip W. W. W.	5.00
W. W. W. W.	25.00
W. W. W. W.	20.00
W. W. W. W.	20.00
W. W. W. W.	25.00
W. W. W. W.	10.00
W. W. W. W.	50.00

Le greffier amène le rapport de l'inspecteur comme l'inspecteur de monsieur Richard Kibet, et l'inspecteur de l'inspecteur de la Cité de l'inspecteur le rapport et accepte et une copie aux archives.

Le comité étudie les comptes financiers et recommande que les comptes soient approuvés et le commissaire autorisé à payer les débiteurs, au montant total de \$20,193.26, suivant les débiteurs et signer ces comptes pour la somme suffisante et par le greffier.

Le comité recommande de l'approbation et le paiement des comptes comme suit, sans:

Genie & Marie, re: faire avec Debeun 125.00  
 J. P. Ducharme, impense de l'habitation 17.00  
 Noble Colquhoun, avec Schelle 9.00  
 Albert Madril, indemnité pour dommages 5.00  
 Total à des familles indigentes, pour avoir 271.00

Et la séance est levée.

Maire Puffier.  
 R. Lorrain

James J. J.  
 Suffice.

- Le 21 avril 1901 -

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Beau-  
 mandville tenue aux heures ordinaires des séances  
 du Conseil, le 21 avril 1901, cette séance étant  
 une séance régulière pendant les dispositions des règlements  
 227 et 266.

Sont présents: M<sup>rs</sup> les échevins Emile Séguin,  
 Lucien Hébert, Wilfrid Paulin, Robert Lindsay, Oscar  
 Filiacis, Emile Langlois, David Deschamps et Charles  
 Girard, sous la présidence de Son Honneur le Maire  
 Arthur Puffier.

Le greffier donne lecture de l'avis convoquant  
 la présente assemblée, et du certificat attestant sa régularité  
 à l'égard des membres du Conseil.

Séance est donnée au journal hebdomadaire de  
 la dernière assemblée régulière tenue le 15 avril 1901,  
 ainsi que des séances de comités des 18 et 24 avril 1901.  
 Il est proposé par l'échevin Adolphe Girard, secondé par  
 l'échevin David Deschamps, que ces rapports soient  
 approuvés. Adopté.

Un projet de règlement pour amender le  
 règlement des écoles commerciales publié aux 118 et 20  
 lectures.

Il est proposé par l'échevin Lucien Hébert,  
 secondé par l'échevin Wilfrid Paulin, que le Conseil  
 chargé de rendre à la disposition de la Commission  
 Municipale, la salle du Conseil pour des réunions que la  
 Commission Municipale peut faire tenir à des enfants

compétibles le 4 juin. Adopté.

Le Conseil recommande une enquête par le département  
 de police pour le cas de Mlle Félie Schindler, requérante pour  
 l'hospitalisation, et donne le cas de Henri Paulin qui peut éga-  
 lement être hospitalisé.

Séance est donnée de deux lettres de la Chambre  
 de Commerce. Les questions posées par ces deux lettres sont  
 à l'étude.

L'échevin Lucien Hébert suggère, pour l'approbation  
 de tous les membres du Conseil, que Son Honneur le Maire  
 accorde pour le député fédéral, les questions de la résolu-  
 tion posée par le Conseil en septembre 1900, contre la partie  
 relative à la guerre.

Il est proposé par l'échevin Lucien Hébert, secondé  
 par l'échevin Emile Séguin, que le nom de M. Charles  
 Labonté soit substitué à celui de M. M. Micaud, comme  
 propriétaire du lot no. 162-2-31. Adopté.

Le représentant de la Compagnie Hallward & Howe  
 est demandé la permission d'écrire un nouveau règlement  
 au sein des rues St. Jean & Blvd. St. Joseph. Les membres  
 des comités d'embellissement étudieront les questions, et  
 feront rapport au comité de nuit sans.

Il est proposé par l'échevin David Deschamps,  
 secondé par l'échevin Oscar Filiacis, que M.  
 Adolphe Girard, remplacé l'échevin Edouard Rougier,  
 dans tous les comités dont se donnera jamais partie  
 et avec des mêmes attributions. Adopté.

Son Honneur le Maire fait un rapport  
 verbal de la qui se est passé à la Convention des  
 Maîtres à Ottawa.

Le Conseil recommande qu'un soir de  
 24 heures soit donné au propriétaire du garage Richard  
 Faub de faire enlever les déchets de construction  
 qui encombrant le trottoir le long du pavé garage,  
 et que la Cité fasse faire et uniquement aux frais  
 des propriétaires, en se donnant un se conforme par  
 à l'avis publié.

Et la séance est levée.

Arthur Puffier  
 Maire.

James J. J.  
 Suffice.

Immédiatement après la séance régulière  
 de ce jour, tous les membres du Conseil qui ont  
 assisté à la dite séance régulière, signent au comité.



M. Fabre Saens demande la permission d'ouvrir un restaurant étroit pour une rue nouvelle à Antwerpen.

La question est ajournée au Comité du Congrès Constitutionnel, avant que le Conseil puisse avoir décidé.

Le Comité ajourné le jeudi pour la discussion sur la proposition de construction demandée par monsieur Antoine Hubillard.

Le Comité recommande que "il soit accordé à M. Skelle Koeder, une somme de 400<sup>fr.</sup>, en règlement final de la pélemétrique faite par M. Koeder, à raison de la perdition arrivée à son logement.

Le Comité recommande que le propriétaire paie les loyers du mois de avril de M. Donald James chez Roger Baume, ses loyers devant être remboursés à propos de la maison de M. James lorsqu'il travaillera pour la Cité.

Le Comité recommande que les licences soient accordées pour les sauniers de la Cité.

Le Comité recommande d'ajourner le jeudi pour la question de l'achat des sauniers.

Le Comité discute la question de l'engagement d'un nouveau saunier, et étudie les demandes faites par divers candidats à cette position finalement le Comité recommande la nomination comme saunier, de M. Noël Lambogelle.

M. C. Sécheron Robert Sindley surajoutés par décision.

Et la séance est levée.

*Antoine Hubillard*  
Maire

*Joseph Bauffie*

- Le 30 mai 1741 -

Rassemblement du Comité municipal de la ville de Braine mandale, tenue au Comité général, jeudi le 29 mai 1741.

Présent: M. le bourgeois Louis Baume, Louis Fabre Saens, Hubert Paulus Robert Sindley, Jean Pierre Willet Koeder, Louis Lagée et David D'archimède, et l'absence de son Honorables le Maire, le sénéchal est pris des que l'absence Robert Sindley want s'expliquant.

Les membres du Comité discutent au sujet de certaines difficultés rencontrées dans l'application de règlement concernant la police de salubrité. Le Comité recommande un amendement à l'effet qu'un nouveau

arrêté ne pourrait être pris de police de salubrité pour lui, car pour les membres de ses familles avec le avoir page 85 du par de règlement, lequel il est perspicue. Son lot serait autrement. Le sort sera être adressé aux autres sauniers indistinct pour leur demande et des arrangements sera combattaient devant.

Les rapport des sauniers Brard & D'archimède, le Comité recommande que les demandes de la Compagnie Melles Thomas soit accordés pour l'installation d'un nouveau système au sein des Barbours, St Joseph et de la rue St Jean à 15 pieds de la rue St Jean, et à 25 pieds des Barbours St Joseph.

Le Comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à monsieur Thomas Bress pour une maison à 3 logements, devant plans soumis, sous le lot n° 21. Sa quantité est, à 18 pieds de la rue St Louis, ce lot - permis est autorisé de faire le prolongement nécessaire des écuries de cave et d'ajout, sur cette section de 30' x 40'

Le Comité recommande que les cartes de sauniers soient demandées par monsieur Henri Paulus soit agréés, le rapport du département de police concernant qu'monsieur Baume et ses sont demandés à Braine-mandale, depuis plusieurs années.

Le Comité recommande que le canons de la Cité puisse être employés pour le développement de madame Patrick Paulus de la façade de St Gilles, et qui une somme de 400<sup>fr.</sup> soit payable par la Cité, sur le loyer de madame Paulus, pour le mois de mai 1741.

Le Comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à monsieur Robert Baume, pour une maison à 2 logements qui doit être construite à l'épreuve de feu, sur le rue St Louis, à la place de la maison démolie sous Baume, immédiatement; un plan devra également être produit sous les mains de l'ingénieur, avant que le permis soit donné.

Le Comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à monsieur Antoine Hubillard, pour que construction dans la publication Capitelle. M. Baume, devant plans soumis, et l'ingénieur est autorisé de faire le prolongement nécessaire des écuries de cave et d'ajout, sur cette section de 30' x 40'

Le Comité étudie de nouveau la question de l'achat de nos canons. Le Comité recommande, par un vote de majorité, que la Cité achète un ancien Fond de 4 Sauniers, des Compagnies Baume & Koeder, au prix de 1173<sup>fr.</sup>, ainsi

possèdent et seront devant être payées de tous les appa-  
reils et accessoires nécessaires pour le commencer.

Le comité recommande que Monsieur Théodore  
Lévesque soit désigné pour être le chauffeur exclusif des  
mouvements au sein de l'édifice.

Le comité recommande que le Département de  
Police procure les services nécessaires pour faire valoir les  
travails de gardiens qui sont déposés le long de la rue par  
Monsieur Robitaille.

Le comité recommande qu'il soit fait droit à  
la demande de Monsieur Lévesque, membre de la Société d'Étude  
pour que la base de la rue soit pavée en ciment ou par  
le papier ou par le pavé, sur le logement occupé par  
le Père MacLean, et logement devant être considéré comme  
prophylactique.

Le comité recommande d'accorder la demande  
de Monsieur Théodore Lévesque pour l'installation d'un  
écoulement au pied des murs d'habitat et St. Georges dans  
un service par voie.

Et la séance est levée.

Adrien Roy  
Monsieur Roy  
R. G. G. G.

John J.  
Roy

- Le 5 mai 1901 -

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de  
Montréal, tenue en comité général, le 5 mai 1901.  
Sont présents MM. les citoyens Louis Lacombe, Louis  
Hébert, Théophile Poirier, Théophile Lacombe, Thomas Lacombe,  
Théophile Lacombe, Louis Lacombe, Théophile Lacombe,  
sont le président de son Honneur le Maire Théophile Poirier.  
Le Maire a ouvert au Conseil la  
question de voir certains travaux de drainage que le  
Département public peut avoir fait à son usage, à savoir  
de la quantité de voir nécessaire de contrats de guerre  
qu'il a été possible d'acquiescer, et qu'il a été possible de réaliser  
dans les années prochaines.

Monsieur J. R. Lacombe, représentant de la compagnie  
donne ses observations. Monsieur Lacombe, un certain nombre  
présent de voir être que ce travail des travaux de drainage  
par nécessité.

Le citoyen Louis Lacombe suggère que les inspecteurs

de l'inspection des Travaux, à Québec, feraient une enquête sur la quan-  
tité de contrats de guerre que la compagnie présente au tout en  
cette circonstance, et qu'il serait possible de l'inspecter. En ce qui  
concerne le rapport, le Comité des Travaux a remarqué que sur certains travaux  
de drainage est justifié par les circonstances, le Comité se  
soudra pour l'inspecter à l'avenir.

Le citoyen Louis Lacombe fait rapport de certaines  
plaintes qui seraient être parties en rapport avec les travaux  
pour les jardins et les travaux. Comme la Ville n'a pas  
de plans de jardins, des hommes qui ont abandonné leurs  
de jardins, et qui par ailleurs sont incapables de faire aucun  
autres travaux, le comité recommande que le salaire de \$4.00  
par semaine soit maintenu.

Le comité recommande que pour certains de \$4.50  
soit payés à Monsieur Lacombe pour les travaux pour les  
débiter les plans, à savoir d'une somme de \$4.00 par semaine  
de la somme de \$4.00 par semaine, à l'exception de cette somme. Monsieur  
Lacombe doit signer un engagement de remboursement \$5.00  
par semaine à la Ville.

Le comité recommande le paiement d'un compte  
de \$4.00 à Monsieur Lacombe pour la famille des Lacombe.  
La demande de Monsieur Lacombe, Monsieur Lacombe  
restaurant à Québec, de payer une somme au travail des  
travaux est refusée.

Le comité recommande que les changements  
pour les probables soient réalisés de Monsieur Lacombe  
certaines devant d'acquiescer avec le chef Roy. Le Comité  
recommande pour ce qui concerne le mariage de ces changements.

Le comité recommande que les cartes de l'Étude  
soient distribuées pour le projet de drainage, et qu'il  
de \$4.00, et que le Personnel pour cette somme au Comité  
général de Québec. Le Comité s'engage de plus à faire la des-  
tination de la Ville de Québec.

Le comité entend les observations de Monsieur Lacombe  
Lacombe au sujet de ces années qui sont données par la  
Ville. Le Comité est satisfait des observations Lacombe,  
Monsieur Lacombe propose de donner des cartes de l'Étude  
certaines au Comité et à l'inspecteur quel temps et quel genre  
différentes et présent plus tard.

Et la séance est levée.

Adrien Roy  
Maire

John J.  
Roy

— Du 12 mai 1941 —

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Beaumontville tenue le lundi, 11 mai 1941, aux heures ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière aux termes des dispositions des règlements nos 247-250.

Sont présents: M. le Maire, Emile Fauriol, Lucien Félies, Hippolyte Paulin, Robert Lunday, Benoit Félies, sieur, Adolphe Richard, Emile Langyrie et David Duchesneault pour la présidence de leur honorable Mère, Urbain Rogette.

Le greffier donne lecture de l'ordre du jour concernant la présente séance, et de résolutions relatives au sign. Fauriol à tous les membres du Conseil.

Les mandats de la dernière séance régulière sont lus et approuvés.

Le Maire est aussi donné des procès-verbaux des séances de comités des travaux, les 25 et 26 mai 1941.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Robert Lunday, que les rapports des séances de comités tenues les 25 avril, 1er et 5 mai 1941 soient approuvés, moins peut-être par rapport au comité du 25 avril, se rapportant à l'engagement comme respectable de monsieur Noël Lachapelle, but que monsieur Lachapelle n'est pas un résident de la ville, et qu'il y a plusieurs candidats qualifiés, qui sont résidents de la ville.

Il est proposé en amendement par l'échevin Benoit Félies, secondé par l'échevin Lucien Félies, que les rapports des comités de comités plus haut mentionnés soient approuvés en entier, tels que les.

Ces votes sont à l'unanimité, les échevins Benoit Félies, Adolphe Richard, Hippolyte Paulin, Lucien Félies.

Outre vote, l'assemblée, les échevins David Duchesneault, Emile Langyrie, Robert Lunday, et Emile Fauriol.

Les votes étant également partagés, le Maire est appelé à voter et vote en faveur de l'amendement. L'amendement est déclaré adopté, et le rapport principal approuvé, sur moins vote réservé.

L'échevin Lucien Félies donne avis de votes qu'il propose à la prochaine séance, un règlement pour l'implication des taxes foncières pour l'année 1941.

Le Conseil prend connaissance d'une police

de gardiens fourrés par monsieur Lucien Félies, à raison de certains passages de défenses qui montent à total de \$ 90.00 qui seraient en police. Il est proposé par l'échevin Hippolyte Paulin, secondé par l'échevin Emile Fauriol, que le directeur soit autorisé de payer à M. Louis Sambl's échevin de la résidence, le montant de certains mandats de la dite police pendant qu'il a embauché de la dite somme de \$ 90.00. Adopté.

Le Maire est donné l'avis de l'échevin s'ajoutant que le comité de la ville en 1940.

Il est proposé par l'échevin Adolphe Richard, secondé par l'échevin Benoit Félies, que le Maire et le directeur soient autorisés de signer en faveur de M. Amédée Leli leur procès-verbaux quelconques nécessaires pour reconnaître le paiement fait et pour donner à M. Leli un titre valable à sa propriété. Adopté.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Emile Fauriol, qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, plus que la dite somme renouveler jusqu'au 31 décembre 1941 le total de \$ 80,000.00 de la somme de matériel et tout le renouvellement soit été autorisé jusqu'au 30 avril 1941. Adopté.

Le Maire est donné des résolutions faites par le conseil de l'ordonne de Beauport et par le conseil de St-Louis au sujet de l'amendement proposé à la carte d'identité.

Le greffier est chargé d'inviter les représentants de conseil de St-Louis à la prochaine séance de comités des comités de la ville.

Le Conseil recommande la signature des familles nécessaires pour entrer à l'école de la 4<sup>e</sup> Rue, St-Paul, l'impasse Jean Baptiste, et de comités recommander plus est enfant est pendant par les comités de la ville, sous garde, malade de l'hôpital de St-Jacques-Rois.

Le Conseil recommande à l'assemblée de voter d'adhérer à M. Adolphe Goyé et Mlle. Thérèse de Beauport, même plus qu'à l'opinion de la ville.

Il est proposé par l'échevin Benoit Félies, secondé par l'échevin Emile Langyrie, que le chef de police soit déchargé sous un autre candidat qui est autorisé à la Commission des chefs de police devant être tenu à Rouyn, et qui sont connus de \$ 100.00 soit sollicité pour les dépenses. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Robert Lunday, secondé par l'échevin Hippolyte Paulin, que le comité de police soit autorisé à payer la somme de \$ 1,317.80, depuis une police de responsabilité personnelle. Adopté.

Le greffier est chargé d'inviter à la Commission

Arboret et à la compagnie D'Armandville Gustin, pour donner et si c'est possible de gagner une certaine partie des terrains de l'école St-Thomas et de la compagnie de l'Église St-Thomas, pour empêcher les saules de pousser dans les rues d'Arboret, lorsque le vent est un peu violent.

Le règlement no 271 amendement le règlement des finances, remanié et adopté par le Comité. Il est proposé par le sieur Louis Thibault, secondé par le sieur Louis Emile Hébert, que le règlement no 279 qui vient d'être lu, soit approuvé. Adopté.

Il est proposé par le sieur Alfred Paulin, secondé par le sieur Robert Lindsay, que le salaire soit augmenté de payer des honoraires, le comité chargé de l'arrêter et de le payer, pour l'année de 1904, au sieur Louis Hébert, le 15 mai 1904. Adopté.

Il est proposé par le sieur Oscar Pelissier, secondé par le sieur Richard Girard, que le salaire pour l'année de 1904 soit augmenté de 100 francs, pour le sieur Louis Hébert, le 15 mai 1904, au sieur Louis Hébert, le 15 mai 1904. Adopté.

Il est proposé par le sieur Richard Girard, secondé par le sieur Oscar Pelissier, que le salaire soit augmenté de 100 francs, pour le sieur Louis Hébert, le 15 mai 1904, au sieur Louis Hébert, le 15 mai 1904. Adopté.

Et le séance est levée.

Arthur Lapelle  
Maire.

John J.  
Bauffe.

12 mai 1904

Séance de conseil.

Immédiatement après la séance régulière tenue le 12 mai 1904, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siégeant en conseil, sous la présidence de leur honneur le Maire Arthur Lapelle.

Le greffier est chargé de faire publier dans le journal l'Arboret, un avis à l'effet que le conseil se réunira pour les enfants, mais, mais en regard de l'heure choisie pour les enfants d'Arboret, pour le conseil d'Arboret.

Le conseil recommande que le greffier s'occupe de l'achat de papier pour le conseil d'Arboret, pour l'année de 1904, au sieur Louis Hébert, le 15 mai 1904.

Le conseil a vu les représentations de M. Robert Leduc, au sujet de la somme de 100 francs qui a été payée en 1903 et 1904, pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret.

Le conseil recommande que le conseil d'Arboret soit chargé de l'achat de papier pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret.

Le conseil recommande que le conseil d'Arboret soit chargé de l'achat de papier pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret.

Le conseil recommande que le conseil d'Arboret soit chargé de l'achat de papier pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret.

Le conseil recommande que le conseil d'Arboret soit chargé de l'achat de papier pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret.

Arthur Lapelle  
Maire.

John J.  
Bauffe.

- Le 15 mai 1904 -

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de St-Thomas, tenue le 15 mai 1904.

Le conseil recommande que le conseil d'Arboret soit chargé de l'achat de papier pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret.

Le conseil recommande que le conseil d'Arboret soit chargé de l'achat de papier pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret.

Le conseil recommande que le conseil d'Arboret soit chargé de l'achat de papier pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret.

Le conseil recommande que le conseil d'Arboret soit chargé de l'achat de papier pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret.

Le conseil recommande que le conseil d'Arboret soit chargé de l'achat de papier pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret, pour le conseil d'Arboret.

du règlement no 275. Le comité promet d'étudier la question et le greffier est chargé de s'en occuper. Les citoyens Messrs. Haines, D. Hargrave, Harty et Jackson ont été nommés pour avoir quelle est la réglementation à se sujet dans ces parties.

Le comité recommande que quatre nouvelles lampes de 74 parties soient posées dans une rue de Broadland et dans une rue de Main, dans le quartier de Campbell. Messrs. Harty, ont eu droit de signifier par l'ingénieur.

Le conseil recommande Messrs. Harty et déclare qu'il se refuse aux demandes pour deux ans, pour l'indemnité des dommages, au prix de \$2,500.00 par année. Le comité recommande que le greffier soit autorisé de signer pour messieurs Harty, un certificat en leur faveur.

À la suggestion de l'écuyer Emile Langier, le comité recommande que l'ingénieur de la Cité soit autorisé de rendre à la demande de messieurs Les Turcotte, pour déterminer si possible, les lignes de la propriété de messieurs Turcotte.

Le comité recommande de placer à l'Oratoire de St. Pierre, l'organe de l'Église, actuellement à l'Oratoire de St. Christ. Roi.

Le greffier est chargé d'aviser messieurs Malouin, propriétaires, que le comité a reçu lundi soir, le 17-juin, pour l'assise de la propriété de l'Oratoire.

Le comité recommande de louer la salle de l'hôtel de ville, pendant les semaines prochaines, à messieurs Macneil, chargés des services, pour le prix de \$20.00.

Le comité recommande que l'ingénieur puisse accorder un permis de construction pour l'installation de plans, à l'hôtel de ville. Si pour une raison quelconque, il ne peut de la part de l'ingénieur, avec l'aide de 5 pieds de hauteur. L'écuyer Langier a été autorisé à l'écuyer.

Le comité approuve le paiement à messieurs J.O. Montplaisir, de la somme de \$24.00, pour le logis de la famille de l'Église.

Pour le rapport fait par les écuyers Hargrave et Harty, les comités recommandent de perdre à messieurs Harty Langier, une somme de \$7.00 des quaiers et, pour les parties devant avoir 35 pieds par 100 pieds. Le Comité avertit de donner un pourcentage actuellement existant

sur une largeur de 75 pieds. Les écuyers Hargrave ont le permis de perdre une somme de \$7.00 pour le passage de fils électriques, pour le permis de l'écuyer de l'Église, pour l'ingénieur. L'écuyer de la part de la Cité, pour avoir des dommages quelconques qui peuvent être supportés par l'ingénieur, de l'écuyer de la part de la Cité, pour l'écuyer de la part de la Cité, pour le passage de fils électriques. Les permis de la Cité, pour l'écuyer de la part de la Cité, pour le passage de fils électriques. Les permis de la Cité, pour l'écuyer de la part de la Cité, pour le passage de fils électriques.

Le comité recommande l'achat de deux abaissements de terre pour le passage de la Cité de l'Oratoire. Le comité recommande l'achat de deux abaissements de terre pour le passage de la Cité de l'Oratoire. Le comité recommande l'achat de deux abaissements de terre pour le passage de la Cité de l'Oratoire.

Le comité recommande l'achat de deux abaissements de terre pour le passage de la Cité de l'Oratoire. Le comité recommande l'achat de deux abaissements de terre pour le passage de la Cité de l'Oratoire. Le comité recommande l'achat de deux abaissements de terre pour le passage de la Cité de l'Oratoire.

Le comité approuve le compte de Messrs. Harty & Harty, qui montent de \$90.00 pour faire dans les parties de l'Oratoire et autres, par la Cité, et autorise le greffier à payer le balance restant due, au montant de \$50.00.

Et le journal est lu.

Messrs. Hargrave

James Gwyn

Greffier

19-juin-1891

Séance de comité.

Le conseil de la ville de Beauport, le 17-juin-1891, a l'honneur de vous adresser, par le greffier de la ville de Beauport, le rapport de la commission de la ville de Beauport.

Le conseil de la ville de Beauport, le 17-juin-1891, a l'honneur de vous adresser, par le greffier de la ville de Beauport, le rapport de la commission de la ville de Beauport.

Le conseil de la ville de Beauport, le 17-juin-1891, a l'honneur de vous adresser, par le greffier de la ville de Beauport, le rapport de la commission de la ville de Beauport.

16<sup>00</sup>  
 16<sup>00</sup>  
 a. r.  
 Mon 16<sup>00</sup> : les ptes ont été charbon liées.  
 Le papier est chargé d'écrit au syndicat de la  
 Conduccion pour demander que la balance recense par  
 le syndicat soit dérogée et soit installée plus bas sur  
 le mur St. Étienne.

Le comité reçoit le rapport de rectification et les sept-  
 celons données par M. Raymond Pelletier, rectificateur.

Le comité recommande que le rapport de rectification et  
 les sept-celons données par M. Pelletier tel que produit  
 soit accepté et que le décret soit fait à M. Raymond Pelletier  
 la balance qui lui est due sur la somme de \$1,000.00, aux  
 honoraires de rectification.

Archiev Hopton  
 Maire

John G. Joffe

- Le 21 mai 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Drummondville  
 tenue le 21 mai 1941 en comité général.

Sont présents, M. les citoyens Jacques Péthé,  
 Roland Girard, Emile Langlois, Emile Guenard, Robert Landry,  
 sous la présidence de Son Honneur le Maire Arthur Campbell.  
 Présent est donné à une lettre de Campbell  
 M. Lacombe, président du Conseil qui il se veut une offre  
 d'achat de terrain de la publication Campbell M. Lacombe  
 ayant fait sur le 2e rang, mais que conformément  
 au loi demandée par le loi le temps par ce Conseil,  
 il ne peut faire aucune vente avant de passer au le  
 Conseil a pris une décision concernant l'élargisse-  
 ment projeté du 2e rang. M. McCallum présente une  
 table de bois qui pèse de poids de la table, l'uni-  
 versité de l'école de 15 pieds, de 17 pieds et de 21 pieds  
 respectivement.

Les comités de la ville de ne pas acheter de  
 bois de la ville et de passer par à l'achat de bois  
 sous Campbell, M. Lacombe et le Conseil.  
 Présent étant, M. McCallum est ainsi de  
 cette décision.

Le comité recommande qu'une résolution  
 soit adoptée selon les procédures ordinaires, au règlement  
 no 28, à l'effet de faire une décompte de 21 pieds pour  
 la grande de défaut qui avait été par le loi.

and, est sur 2e rang, à partir de la ligne de rue telle que dit.  
 Une par d'ingénieur de loi pti  
 Et les plans ont été.

Archiev Hopton  
 Maire

John G. Joffe

- Le 23 mai 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Drummondville  
 tenue en comité général, vendredi le 23 mai 1941.

Sont présents, M. les citoyens Emile Guenard,  
 Emile Langlois, Oscar Pelletier, Roland Girard, Robert  
 Landry et Arthur Péthé, sous la présidence de Son Honneur le  
 Maire Arthur Campbell.

Les participants les membres des comités indivi-  
 duels de la Chambre de Commerce et le Président de la commission  
 municipale d'industries pour connaissance des négociations  
 suggérées par l'Etat Industriel de la

Le Conseil de la Ville prend l'engagement envers  
 l'Etat Industriel de la Ville pour que l'industrie cette com-  
 pagnie se établit à Drummondville pour industrie générale  
 des besoins des affaires, industries nouvelles au pays.

Tendant une période de dix (10) ans, à partir  
 de la fin 1942, le Conseil municipal de Drummondville  
 des propriétés individuelles de la nouvelle compagnie, à  
 un abaissement de 1/3 de la valeur des propriétés  
 taxes. Cette évaluation réduite sera à une période  
 de la période de propriétés individuelles de l'Etat  
 Industriel de la Ville, je suggère ainsi pendant cette  
 période de dix (10) ans, une autre aggrandissement et  
 deux autres extensions des services.

Les propriétés de la ville et parodies  
 manuellement, par méthode de la loi de la ville, ainsi  
 parodies par l'industriel Oscar Pelletier.

Les comités individuels municipaux (Page - Roland  
 Girard) et recommande que la Ville de la Ville pour à acheter  
 d'achat une aggrandissement pour acheter pour la  
 superficie de la Ville pendant quelques temps, au abandonner  
 d'achat d'achat.

Et la ville est loi.

Archiev Hopton  
 Maire

John G. Joffe



- Le 26 mai 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Roumoultville tenue le lundi, 26 mai 1941, aux lieux et heures ordinaires de ses séances. Le Conseil, cette séance étant une séance régulière devant les dispositions de l'ordonnance nos 247 et 248.

Sont présents: M. le Maire, Emile Lemaire, Louis Théry, Hippolyte Poirer, Théodore, Sébastien Girard, Emile Lemaire et André Duchesneau.

Le Maire de son Honneur et Monsieur le Maire Adjoint, et Monsieur Robert Landry, Maire suppléant, et cet après par Monsieur Louis Théry, présents par Monsieur Hippolyte Poirer, que Monsieur André Duchesneau, soit nommé pour présider cette séance. Adopté.

Le Maire est, depuis de l'avis convoquant la présente assemblée et des certificats constatant sa signature de tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière séance régulière tenue le 14 mai 1941, sont lues et approuvées.

Sur l'honneur le Maire, saisit et prend la présidence de la séance et le Maire de Monsieur André Duchesneau qui lui jure son serment.

Le Maire est, depuis de l'avis, pendant des séances de comité tenues les 14, 15, 16, 21 et 23 mai 1941. Il est proposé par Monsieur Louis Théry, secondé par Monsieur Sébastien Girard qui est, par conséquent, approuvé et adopté.

Le projet de règlement imposant les taxes foncières pour 1941, est lu et est adopté.

Monsieur Emile Lemaire, donne avis de son intention qu'il propose à la prochaine séance, un règlement concernant le règlement no 28 concernant les taxes de construction.

Le Maire est, depuis de l'avis, pendant des séances de comité tenues les 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 mai 1941. Cette lettre est signée, par Monsieur Théry et par le Maire. Il est proposé par Monsieur Emile Lemaire, secondé par Monsieur Hippolyte Poirer, que ces projets soient approuvés et le Maire autorisé à les proposer. Adopté.

Le Conseil s'ajourne au comité de jeudi, soit pendant, les demandes de Monsieur Sébastien Girard, contenues dans sa lettre du 17 mai.

Le Conseil s'ajourne aussi au comité de jeudi, soit pendant, les requêtes de certains citoyens des quartiers nord demandant des travaux de nettoyage et de réparation de pavés.

Le Maire est, depuis de l'avis, pendant des séances de comité tenues les 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 mai 1941. Cette lettre est signée, par Monsieur Théry et par le Maire. Il est proposé par Monsieur Emile Lemaire, secondé par Monsieur Hippolyte Poirer, que ces projets soient approuvés et le Maire autorisé à les proposer. Adopté.

Le Maire est, depuis de l'avis, pendant des séances de comité tenues les 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 mai 1941. Cette lettre est signée, par Monsieur Théry et par le Maire. Il est proposé par Monsieur Emile Lemaire, secondé par Monsieur Hippolyte Poirer, que ces projets soient approuvés et le Maire autorisé à les proposer. Adopté.

Le Maire est, depuis de l'avis, pendant des séances de comité tenues les 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 mai 1941. Cette lettre est signée, par Monsieur Théry et par le Maire. Il est proposé par Monsieur Emile Lemaire, secondé par Monsieur Hippolyte Poirer, que ces projets soient approuvés et le Maire autorisé à les proposer. Adopté.

Monsieur Louis Théry, présente devant le Conseil, le plan pour le Conseil, lui soit demandé la permission pour lui, secondé par Monsieur Sébastien Girard, Monsieur Lemaire. Il est proposé par Monsieur Emile Lemaire, secondé par Monsieur Emile Lemaire, que le permis soit accordé à Monsieur Louis Théry, pour le plan. Adopté.

Le Maire est, depuis de l'avis, pendant des séances de comité tenues les 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 mai 1941. Cette lettre est signée, par Monsieur Théry et par le Maire. Il est proposé par Monsieur Emile Lemaire, secondé par Monsieur Hippolyte Poirer, que ces projets soient approuvés et le Maire autorisé à les proposer. Adopté.

Monsieur Théry, présente devant le Conseil, le plan pour le Conseil, lui soit demandé la permission pour lui, secondé par Monsieur Sébastien Girard, Monsieur Lemaire. Il est proposé par Monsieur Emile Lemaire, secondé par Monsieur Hippolyte Poirer, que le permis soit accordé à Monsieur Louis Théry, pour le plan. Adopté.

Le Maire est, depuis de l'avis, pendant des séances de comité tenues les 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 mai 1941. Cette lettre est signée, par Monsieur Théry et par le Maire. Il est proposé par Monsieur Emile Lemaire, secondé par Monsieur Hippolyte Poirer, que ces projets soient approuvés et le Maire autorisé à les proposer. Adopté.

Le Maire est, depuis de l'avis, pendant des séances de comité tenues les 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 mai 1941. Cette lettre est signée, par Monsieur Théry et par le Maire. Il est proposé par Monsieur Emile Lemaire, secondé par Monsieur Hippolyte Poirer, que ces projets soient approuvés et le Maire autorisé à les proposer. Adopté.

Le Maire est, depuis de l'avis, pendant des séances de comité tenues les 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 mai 1941. Cette lettre est signée, par Monsieur Théry et par le Maire. Il est proposé par Monsieur Emile Lemaire, secondé par Monsieur Hippolyte Poirer, que ces projets soient approuvés et le Maire autorisé à les proposer. Adopté.

Emile Lemaire  
Maire

Louis Théry  
Maire

- Séances de comités -

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour, tous les membres du Conseil qui ont accédé à la liste d'anciens réguliers, jurent en comités.

Le comité recommande une confection de 24<sup>o</sup> sous avec annexe de 1/2 de page, dans le numéro spécial que Le Herald doit publier à l'occasion du Congrès Impérial.

Le comité prend connaissance de la lettre de monsieur Potage, ingénieur de la Côte, concernant les travaux à faire sur certaines parcelles pour diminuer les inconvénients de la possession. Le comité recommande que les travaux spécifiés dans la lettre de monsieur Potage, en date du 26 mars 1941, soient faits, et que les sommes mentionnées dans cette même lettre soient versées à la disposition de l'ingénieur pour ses travaux.

Le comité recommande qu'une carte d'identité soit accordée à Maurice Fyfe, demeurant au no 221 de la rue St Joseph.

Le comité discute la question des règlements de fermettes des sections et recommande la mise en force des règlements proposés, sous réserve.

Le comité, après avoir entendu les explications faites de la part de la Compagnie Sirois et au sujet des canaux de dérivation devant pratiquement recommandés que les terres chargées à la Compagnie ont été réduites à la somme de \$500, en raison des services accablés par eux.

Le comité prend connaissance du rapport présenté par monsieur Raymond Malouin, pour travail spécial au sujet de la simplification. Les membres du Conseil se réunissent la Côte au sein d'un petit groupe qui se joint qui avait été convenu avec monsieur Malouin pour le travail susmentionné.

Le comité recommande qu'une somme de \$2000 soit versée à la disposition de l'ingénieur pour travail de son côté au Bureau des Patentes, après le quel Sundry proposés à l'ingénieur St-Pierre, avec l'aide de l'ingénieur de l'arrondissement, suivant explications données par l'ingénieur.

Le comité entend les déclarations de monsieur Grand et décide de faire acheter à son autre école pour compléter l'achat de l'école qui est incapable de faire son travail et qui doit être vendue.

Et les pages sont liées.

Robert Kestel  
Président

Jean Guay  
Secrétaire

- Le 23 mars 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Côte de Ste-Anne mandante tenue en comité général, le jeudi 22 mars 1941, sous présidence de M. le sénateur Louis Bouchard. Près de M. le sénateur Paulin, Robert Sundry, Desesthènes Chabot, Gérard Couët, Georges, ainsi que les présidents de la Côte de Ste-Anne (Arthur Kestel).

Le comité recommande que la somme de \$1000 soit versée à la disposition de M. Masségué, officier du mouvement national, le 2 et 3 mars 1941, la Côte de Ste-Anne qui est pour un total de \$200 pour cette occupation. La somme est faite.

Le comité recommande d'accorder à la Côte de Ste-Anne, comme un droit jusqu'à ce qu'il y ait un règlement des fermettes de la Côte, les services de la Côte, par les services de la Côte de Ste-Anne, par les services de la Côte de Ste-Anne.

Le comité recommande de recommander à ce sujet, de comité recommande que l'ingénieur fasse faire une fois de la Côte, un petit bout de fossé à travers le terrain de monsieur Poplin, Bombard, pour rendre service à monsieur Robert Bouchard, pendant que monsieur Bombard donne les permis de la Côte de Ste-Anne.

Le comité entend les explications de monsieur J. E. Jovann, au sujet de certains droits qui auraient été faits par la Côte, dans un de ses règlements, pendant le processus. Le comité, après avoir entendu monsieur Jovann, est obligé de renvoyer, car il n'est pas responsable, mais recommande cependant à l'ingénieur de recommander les offices, pour obtenir tous les renseignements nécessaires.

Le comité entend une requête pour la Côte de Ste-Anne, qui les services de la Côte de Ste-Anne, et qui sont liés à la Côte de Ste-Anne.

Le comité prend en considération les déclarations de monsieur Sundry, M. Gauthier, qui demande une somme de \$1000 de la Côte de Ste-Anne, parce que la Côte de Ste-Anne a été faite par la Côte de Ste-Anne, dans

le 17 Mars 1941. Comme mentionné Mr Buckley explique qu'il y a des projets de constructions avec autres tâches au point de vue terrain. L'ingénieur est chargé de faire un rapport sur les possibilités de fournir les services et agricoles et d'éclair, et sur le coût estimé de tels travaux.

Le comité recommande qu'une carte d'identité soit expédiée à monsieur Louis Beaumont, 213 rue St. Jean, qui que monsieur Beaumont se trouvant souvent en ville, depuis 12 ans, et qui se se combine de demeurer en ville lorsque son père est absent et établit sur une femme, et de y résider dans une.

Mr C. Dickson Girard est chargé de s'entendre avec l'ingénieur, la question soulevée par la demande de monsieur René Girard, pour installer une machine pour dessein des trottoirs.

Le comité recommande que Mr René Girard soit autorisé à faire les travaux de trottoirs en ciment et d'arbitraire, indiqués pour son acquiescement.

Le comité, après consultation de la lettre de M. Laurent Desjardis, paraphrase des demandes de Demunobelle au sujet de la taxe de vente qui serait payables par la Cité pour les travaux en béton faits par la Cité. Le comité recommande que monsieur René Hébert, trésorier, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires, et à faire les rapports exigés par la loi.

Le comité étudie les comptes du département de police, au montant de \$ 31,736.26, et le comité recommande que ces comptes soient approuvés comme celui des Serge Hamilton, au montant de \$ 30.30.

Le comité recommande avec le paiement des comptes de \$ 232.50, de J. S. Mitchell & Co. Ltd., pour des robes de police vendus à la Cité, des comptes de Robert Baudet, au règlement des dépenses relatives pour un accident arrivé à son cheval au montant de \$ 7.52.

Sur rapport du département de police, les demandes de monsieur Charles Compaire Roy, pour cartes d'identité, est refusé.

Et le conseil est levé.

Richard Roy  
Maire

Joseph  
Boufford

— Le 5 Juin 1941 —

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Demunobelle, tenue en conseil général, jeudi, le 5 Juin 1941, à huit heures p.m., par devant le Maire.

Sont présents: M. le Maire Robert Loring, E. L. Loring, Albert Grand, Oscar Giberson, James Fisher, Alfred P. Smith, ainsi que le président de son Honneur le Maire, Dr. Charles Roy, M.P.C.

Le comité étudie les demandes faites par M. M. Miller Gaudin et M. M. S. Massé, pour obtenir l'installation des services d'eau et d'électricité pour desservir les lots qui se trouvent sur les rues Carrière et Des Marais.

L'ingénieur de la Cité propose un schéma du coût probable des travaux demandés, pour étudier à la prochaine séance du Conseil.

Le comité recommande que des cartes d'identité soient accordées à madame Marie F. F. Roy, et à monsieur Joseph Blanchard, demeurant à 512 rue St. Jean.

Le comité charge le greffier de correspondre avec la Commission Municipale pour savoir si la Cité peut se procurer de nouveaux \$ 40,000.00 à 6 ans de la C. N. B., à peine d'argent dépensé à l'extérieur pour le compte de la Cité et avantageusement. Et le comité recommande cette proposition, si la permission est obtenue.

Le comité autorise avec confiance au nom de la Cité, dans la Cité, pour recommander à l'Emploi de la Victoria, cette somme au coût de \$ 5.00.

Le comité étudie la demande de la Catalogue de Demunobelle pour que la Cité contribue au financement de certains travaux sur la route no 22 et le nouveau ponton. Le comité, après étude, et Mr C. Dickson Girard est chargé d'étudier la question avec l'ingénieur de la Cité.

Les membres du comité ont approuvé avec regret la mort de M. Duchesneau, père de leur collègue M. Dickson David Duchesneau. Ils ont présenté à leur collègue collègue leurs plus sincères condoléances dans le malheur qui s'est abattu sur la famille.

Le comité autorise le greffier à signer avec Canadian Lumber Co., un contrat pour bois (5) avec pour la fourniture de bois, le dit contrat étant joint au procès-verbal.

Le comité décide de reporter les délibérations de M. J. E. Loring et de M. M. F. Roy, pour sou-

moyen permis lors du passage des cheminées.  
 Le conseil autorise le paiement des comptes  
 suivants.

Messrs Michal <sup>\$457.50</sup>  
 & 5.00

Le conseil autorise les travaux d'égout et d'égout pour desceller le nouvel maison que  
 M. Levesque & Girard ont construites sur pour le terrain  
 qu'on que M. L'ingénieur obtenu la permission  
 de l'Élle. St. Joseph pour le raccordement d'égout  
 et l'établissement de la conduite d'égout.

Le conseil autorise le platonnement  
 des trottoirs sur la rue Beauport, au face des  
 bureaux du poste, et les automobiles pourment des  
 trottoirs sur la rue Thérèse à l'endroit qui était  
 occupé par un gas par les trottoirs.

Le conseil est d'avis de la lettre de M. D.  
 Charles, Ingénieur & Co. offrant leurs services comme  
 inspecteurs. Le projet devra expédier, en tout  
 est, mesurés à l'heure, et entendu avec le conseil.

Le conseil recommande que il se passe  
 par charge de bureau communales pour les lettres  
 écrites temporaires pendant le Congrès  
 Embaïstique.

Le conseil recommande que le City  
 puisse avantage de toutes les exemptions possibles  
 au sujet de la permutation étranger.

Le conseil, étudié les demandes de  
 Campbell Macdonald pour le Co. au sujet de leur  
 résidences de l'inspection, pour que la Commission  
 de l'État se placent de ses résidences et de leur  
 marchandises.

Le conseil recommande que l'inspecteur  
 de la Co. Campbell Macdonald soit payé  
 l'année 1941, pour résidents de \$25,000.00.

Le conseil recommande de faire peindre  
 les toitures fontaines.

Et le sursis est lu.

Arthur Lefevre  
 Maire

José  
 Siffert

- Du 10 juin 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Beau-  
 montville, tenue le samedi, 10 juin 1941, aux lieux et heures ordinaires  
 des séances de ce conseil, cette séance étant une séance spéciale  
 sur la proposition du règlement no. 207 et 266.

Le conseil présente, M. D. Levesque, Émile L'Évesque,  
 Louis Thibault, Alfred F. Lefevre, Oscar Peltier, Adolphe L'Évesque,  
 Émile L'Évesque et Basile D'Archeval, pour la nomination de  
 la Commission de M. De la Roche, et P.P.

Le conseil est d'avis de la proposition de la per-  
 mission d'assesser, et des propositions annulatoires et modifications  
 à tous les membres du conseil.

Le conseil est d'avis de la proposition de la dernière  
 proposition présentée le 25 mai 1941, au sujet que des permis  
 pendant des années de samedi toutes les 25 et 25 mai et le  
 5 juin 1941. Le projet par l'inspecteur Émile L'Évesque,  
 présenté par l'inspecteur Charles Peltier, qui par ce rapport  
 sont approuvés et signés. Adopté.

Le projet par l'inspecteur Louis Thibault  
 présenté par l'inspecteur Adolphe L'Évesque, qui le City de  
 Beauumontville présenter une somme de \$25,000.00 de  
 l'emprunt de la Ville, cette somme devant être payée  
 à terme la somme de \$10,000.00 par des résidents sur les  
 mains des citoyens communaux, au compte du fonds d'amor-  
 tissement de la Ville, que le conseil et le conseil peuvent  
 autoriser à signer tous documents qui sont nécessaires  
 au sujet des fonds de la transaction ci-dessus, le tout  
 en plus de la proposition de la Commission municipale  
 et des Minutes des Affaires Municipales. Adopté.

Le projet par l'inspecteur Émile L'Évesque,  
 présenté par l'inspecteur Oscar Peltier, qui les  
 permis privés soient approuvés, et le conseil autorise  
 à les payer.

Douglas E. Lefevre <sup>\$2.70</sup>  
 Messrs Michal <sup>72.45</sup>  
 Gilles Lefevre, Louis de L'Évesque, <sup>75.00</sup>

Le règlement no. 207, imposant les taxes  
 foncières générales et spéciales pour l'année 1941, pendant  
 les de l'Élle. Le projet par l'inspecteur Louis Thibault,  
 présenté par l'inspecteur Émile L'Évesque, qui le règlement  
 no. 207 qui sont d'être lu, sont approuvés. Adopté.

Il est passé par l'écrivain Lucien Hélie, secondé par l'écrivain Adolphe Paulin, qui, suivant les termes du règlement no 28, il est permis aux porteurs de la pt. acquiesce de lever tout quittance au bout d'un an, minute, passé - le 5 juillet et le 24 décembre, et qu'un exemplaire de 5% peut servir pour paiement sans date plus tout mentionnée. Adopté.

Il est proposé par l'écrivain Emile Pichere, secondé par l'écrivain Adolphe Biard, que la table intitulée des titres de remboursements d'acquiesce et d'impôt pour servir le nouveau service que messieurs André Mc Carthy ont achetée, les remboursements devant être faits soit en bordure des titres ou de part, avec le remboursement de l'Etat de Joseph, ou sur les propriétés jointes possédant celle de messieurs Mc Gally, tant que ces propriétés n'ont été soit acquiescées par le notaire et enregistrés, le Sibi payant de payer les frais de acte et d'enregistrement. Adopté.

Il est proposé par l'écrivain Emile Languin, secondé par l'écrivain Paul Duchesneau, que la table relative aux traités à l'usage des messieurs de messieurs Pontbrenelle et messieurs Ouellette, pour l'immobilier no. P. 461 des quatrièmes et de la Sibi de Derrumondelle, avec maison portant les nos 260 et 262 de la rue St. Jean, pour le prix de \$5,000.00 payés comme suit: \$250.00 seulement avec autres paiements de \$250.00 payables en 20 paiements hebdomadaires et consécutifs de \$50.00 chacun; les sommes payées en 20 paiements égaux et mensuels de \$30.00 par an, le 1er paiement devant être le 1er juillet 1904, avec clauses ordinaires quant au paiement des taxes et acquiescés. Adopté.

Il est proposé par l'écrivain Pascal Pélissier, secondé par l'écrivain Paul Duchesneau, que les paiements au montant de \$42.50 change de messieurs Rodolphe Pélissier pour l'achat d'impôt soit réduits à \$25.00, et que le paiement soit autorisé à donner quittance de ce compte par paiement de \$25.00 sur le 1er juillet de ce présent. Adopté.

Il est proposé par l'écrivain Emile Languin, secondé par l'écrivain Adolphe Biard, que les mutations antérieures soient faites au rôle d'acquiesce.

no. pt.	nom propriétaire	nom propriétaire	no. cadastre	colocation		
314	Antoine & Bernard	Lucien Dubois	p. 43 Cimet	* 7,000.00		
311	Myr Jean Jones	Eugène Bessant	24 Cimet	4,300.00		
318	Raymond Melançon	Raymond Melançon	p. 11, 12 Ind	2,000.00		
-	-	Hamel	p. 11, 12 "	2,300.00		
314	Jules Pige	H. E. Gagné	20, p. 21 "	14,500.00		
404	Mme St. Joseph	Mrs Tremblay	p. 55 "	3,000.00		
452	Rodolphe Hamel	Adolphe Mailhot	p. 57 "	1,570.00		
457	Mrs Garçon	Joseph Gagné	38 "	2,200.00		
504	Emma Hamel	S. Bignone	47 "	4,800.00		
672	Mrs Roland Olland	Amédée Gauthier	128 "	2,000.00		
771	Jules Lefebvre	Maurice Bignone	1 (4-17) Est	500.00		
827	Edmond Hamford	Albert Godmeau	1-39, 2-4 "	4,000.00		
844	André Bignone	S. F. Gauthier	1-44 "	4,250.00		
861	Jean-Baptiste Rodrigue	Mrs Em. Bibeau	p. 2 (46-47) 2-11 "	3,400.00		
974	Dominique St. Pierre	Maurice Royette	2-147 "	600.00		
995	Paul Royette	Adolphe Mailhot	1/2 2-191 "	2,500.00		
1021	Mrs Antoinette Bessant	Emmet Bédard	2-116 "	500.00		
1022	Adolphe Bignone	Adolphe Bignone	2-157 "	500.00		
1026	Emmet Bédard	Gilles Bessant	2-219 "	4,000.00		
1072	H. K. Bignone	Adolphe Gauthier	1/2 176 "	1,800.00		
1074	Emmet Bédard	Antoine Bédard	2-147 "	2,000.00		
1198	Edmond Fardet & Fils	Lucien Gagné	p. 2-178 "	500.00		
1205	H. Laro	Jules Gagné	7/8 2-160 "	2,000.00		
1267	H. Joseph Pélissier	Adolphe Hamel	7-19 "	2,000.00		
126	Emmet Bédard	Elph. Dimeaneau	7-35 "	1,100.00		
1316	Maurice Royette	Emmet, Maurice Bignone pas Sibi	-	2,100.00		
1437	H. K. Bignone	Thomas Bessant	51-281 "	500.00		
1442	S. D. Bédard	change les nos 51-312 51-34				
		pas 51-301 à 51-372, moins				
		les nos 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000				
1451	S. A. Bédard	change les nos 51-103 à 51-119				
		pas les nos 51-372 à 51-415				
1468	Mme Jean Bignone	Maurice Bignone	52-8	2,700.00		
1491	Maurice Gauthier	Roland Bignone	52 (23-38)	3,600.00		
1635	Myr Paulin	Thomas Bédard	87	1,000.00		
1712	Lucienne St.	Mrs J. S. Duchesneau	p. (100/10)	2,000.00		
1731	F. D. Bédard	Adolphe Bignone	147-147	7,500.00		
1825	H. K. Bignone	Adolphe Bignone	162	1,000.00		
1826	Emmet Bédard fils	E. G. Mahé	1/2-103	2,500.00		
1735	Raymond Laroche	Urb. Bignone	191	4,000.00		





Lettre est datée d'une lettre de M<sup>re</sup> Paul  
Lussier, grand de la Cité, sollicitant une augmen-  
tation de chiffre de ses honoraires. Le conseil res-  
pond pour honorer les excellentes services rendus par  
le conseiller et recommande que le salaire de M<sup>re</sup> Paul  
Lussier, comme grand, soit porté à "400." par  
année, à partir du 1<sup>er</sup> juin 1901, ses salaires devant être  
supplémentés de "100." chaque année, jusqu'à conver-  
sion de "600."

L'ancien Bureau d'États ainsi que le conseil  
qui ont servi pendant les années commerciales, comme  
librairie étrangère, a été engagé à nouveau Albert  
Lippold. L'ancien d'États explique que le Comité du  
Congrès canadien ne se sépare pas, comme d'habitude,  
après le jour de l'assemblée, que les libraires ont  
pas d'habitude pas de préjugés de cette catégorie.  
L'ancien d'États explique qu'il était alors, ainsi que  
membre d'États, fait des travaux de traduction pour le  
Congrès, et aussi pour les particuliers qui souhaitent  
faire illuminer leurs notices, et que le Comité du  
Congrès a garanti le paiement d'États qu'il avait  
remplacé de toutes les manières qui favorisent les États  
étrangers. Le conseil recommande que la question de  
cette affaire soit en suspens jusqu'à décision  
ultérieure.

Le conseil recommande qu'une lettre  
parallèle à la loi d'États, soit faite à l'égard de Paris,  
la fête de la Cité, St. Étienne, pour empêcher les  
automobiles de se servir de Paris comme une ville  
internationale. Le conseil discute la question de la tenue  
de la première fête par J. C. G. Thériault, dans une lettre  
de 3 étages sur le boulevard Marconi, et prend con-  
naissance des plans de disposition proposés qui per-  
mettent d'empêcher l'entrée de véhicules de cette nature  
sur le boulevard. Le conseil se réjouit de  
reconstituer un dépôt par le père de certaines  
travaux d'ingénieur et historien, d'accorder les permis  
à municipalité, ainsi qu'individuellement.

Le conseil recommande que monsieur  
Lussier signe un journal de monsieur Jules Lussier  
d'aujourd'hui au no 472 de la rue d'Orléans, une lettre  
à l'effet que le Conseil n'a pas d'objection à  
ce que ce jeune homme soit employé à la Commu-  
nauté d'États.

Le conseil autorise l'attribution d'un

qui sera par le conseil d'États de la Cité.

Le conseil recommande de prendre la demande  
de monsieur Adolphe Rogovsky, qui veut obtenir un permis  
pour travailler dans les rues.  
Et les choses ont été.

Adolphe Rogovsky  
Monsieur

Joseph  
Rogovsky.

Le 19 juin 1901.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Steu-  
mouille, tenue au conseil général, le 19 juin 1901  
présentés: M<sup>re</sup> les conseillers Louis Gosselin,  
Ernest Lippold, Alfred Paulin, Robert Lussier, Jean Lussier,  
Emile Gosselin et David Duchesneau, sur la question  
de la tenue de la Cité (Adolphe Rogovsky) M<sup>re</sup> P.

Le conseil a autorisé le Congrès de Montréal à  
engager les dépenses au montant de \$10,000 à l'occasion  
d'États, et le conseil est chargé de s'en occuper au Bureau  
Général, par le fait de la tenue de la Cité de  
de \$10,000, en échange des dépenses que la Cité lui  
aura payées à l'occasion de la tenue de Montréal.

Le conseil prend une résolution de s'opposer  
à la tenue de la Cité de St. Étienne, ainsi qu'individuellement  
la Cité de Steu-mouille, et désigne certains pour  
faire les permis que monsieur Lussier a rendus à la  
Cité de Steu-mouille, par son dévouement inébranlable  
qu'il a toujours manifesté pour les causes publiques.

Le conseil recommande que les cartes  
d'identité soient accordées à M<sup>re</sup> Charles Martel,  
et Louis Gosselin.

Après est datée d'une lettre de monsieur  
Rodrigue Lussier, demandant que le permis de l'Université  
soit accordé au 4<sup>e</sup> rang. Le conseil est chargé  
d'États à la Cité de Steu-mouille, pour demander  
à l'effet de l'Université, si le permis de l'Université  
demande des améliorations du 4<sup>e</sup> rang.

Le conseil de monsieur Rogovsky, à  
l'effet de faire un restaurant lors du Congrès. Le  
conseil décide de lui accorder un permis aux conditions  
des autres restaurants, et sur paiement de la somme.

Le conseil approuve les comptes suivants





— Le 7 juillet 1941 —

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Québec, tenue le mardi 7 juillet 1941, aux 10 heures ordinaires des séances de ce Conseil, après s'être réunie en séance régulière aux fins des dispositions des règlements nos 249 et 254.

Sont présents: M<sup>rs</sup> les échevins Louis Hébert, Emile Guinard, Rufford Paulin, Adolphe Girard, Oscar Pelletier et Louis Langlois, ainsi que le président de son Honneur le Maire de Québec, M<sup>re</sup> P<sup>re</sup>.

Le Maire est donné des nouvelles de la dernière séance régulière tenue le 23 juin 1941, et des rapports de la séance de samedi du 3 juillet 1941; il est proposé par M<sup>re</sup> Pelletier, Rufford Paulin, appuyés par Emile Guinard, Guinard, que ces rapports soient approuvés et agréés. Adopté.

Il est proposé par M<sup>re</sup> Hébert, Emile Guinard, appuyés par le sénateur Adolphe Girard, que M<sup>re</sup> Pelletier, Rufford Paulin soient élus membres suppléants. Adopté.

Le Conseil accorde les demandes faites par les Messieurs de Sherbrooke, pour places de passage aux bus de la ville aux bords de la rivière St-Jean.

Il est proposé par M<sup>re</sup> Hébert, Rufford Paulin, appuyés par M<sup>re</sup> Pelletier, Emile Guinard, que le Gouvernement soit autorisé à étayer le pont prévu à la question de la rue St-Jean et St-Joseph. Adopté.

Le Conseil étudie les demandes de cartes d'identité faites par divers gens qui ne se sont rendus à St-Hélène le 12 mai, mais que le permis d'identité émis par le Conseil autorise. Il est proposé de donner à chacun des passeurs permanents, une lettre de M<sup>re</sup> Hébert, que le Conseil n'a pas d'objection à leur emploi dans les manufactures.

M<sup>re</sup> Langlois 416-1 aux Hébert;

M<sup>re</sup> Paulin 45-a, aux Hébert;

M<sup>re</sup> Guinard 416-1 aux Hébert;

et M<sup>re</sup> Pelletier 18<sup>e</sup> rue Lindsay.

M<sup>re</sup> Pelletier fait un rapport sur les pétitions déposées devant le Conseil par rapport aux lettres de M<sup>re</sup> Hébert, le 7 juillet 1941, concernant les travaux d'éclairage et d'égout nécessaires pour les nouvelles manufactures de St-Jean Industries Ltd., devant son rapport, les travaux reçus sont estimés à la somme de \$4,500 et devant être faite pour être, afin de ne pas retarder les constructions de ces nouvelles manufactures.

Comme ces manufactures nouvelles s'accroissent

elles peuvent causer de la gêne. Les Petites nouvelles des provinces et quelques autres journaux, qui ont un grand nombre de pages par semaine, par semaine, qui ont été estimés de \$4,500, et est proposé par M<sup>re</sup> Hébert, Louis Hébert, appuyés par M<sup>re</sup> Pelletier, Oscar Pelletier, que le greffier fasse une proposition de demander à la Commission Municipale de Québec, le paiement de la somme de \$4,500, et de suspendre cette somme de \$4,500, et que cette somme soit payée par le Gouvernement, en attendant la liquidation d'un règlement d'urgence.

Ce règlement est adopté.

Adolphe Girard

Maire

Emile Guinard

Greffier

— Le 10 juillet 1941 —

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Québec, tenue en comité général, le 10 juillet 1941.

Sont présents: M<sup>rs</sup> les échevins Emile Guinard, Louis Hébert, Rufford Paulin, Robert Lindsay, Oscar Pelletier, Adolphe Girard, Emile Guinard et Louis Langlois, ainsi que le président de son Honneur le Maire de Québec, M<sup>re</sup> P<sup>re</sup>.

Le comité permanent de manufactures proposé le 24 juillet de payer les salaires de M<sup>re</sup> Pelletier, le dernier paiement faisant défaut de travail qu'il lui sera possible, et de faire payer les salaires des autres gens qui ont travaillé complètement terminés sur 24 juillet 1941.

Les deux membres de ce comité permanent devant le comité pour demander des cartes d'identité. Le comité permanent que les gens et adresses de ces gens filles soient notés par le greffier, et la liste déposée au Bureau de l'Éclairage.

Le comité permanent que il soit envoyé aux manufactures, une liste des gens filles qui peuvent demander des cartes d'identité et qui ne peuvent pas avoir permis d'emploi. Le cas des gens filles qui ont fait des demandes et qui peuvent alors être et payés.

Le comité entend la demande de M<sup>re</sup> Hébert, Rufford Paulin, que des gens qui sont venus pour les travaux de faire pour les propriétés des gens de son fils Emile, afin qu'il dispose de cette propriété, pour être un domaine plus de nouvelles. Le comité prend

connaissance de la lettre de M. Ernest Archambault, en la possession de son père, et qui est l'objet de la présente recommandation que les protestes sont mises en route pour les recommandations de M. J. H. Archambault devant garantir par écrit la Caisse pour tous papiers relatifs à la part de mouvement Ernest Archambault.

La présente recommandation qui a été promise à la Cse. Hollandaise pour le 1<sup>er</sup> d'août, sur promesse préalable de la Cse. de la part de la présente Caisse, sur la lettre de M. J. H. Archambault, par M. J. H. Archambault, propriétaire de la maison, promise et devant pour recommandation.

La présente recommandation qui a été promise à la Cse. de la part de la présente Caisse, par M. J. H. Archambault, propriétaire de la maison, promise et devant pour recommandation.

La présente recommandation qui a été promise à la Cse. de la part de la présente Caisse, par M. J. H. Archambault, propriétaire de la maison, promise et devant pour recommandation.

La présente recommandation qui a été promise à la Cse. de la part de la présente Caisse, par M. J. H. Archambault, propriétaire de la maison, promise et devant pour recommandation.

le tout payé en espèces	935 <sup>00</sup>	par mandat
les deux payables en espèces	275 <sup>00</sup>	de
pour les payables en espèces		
les payables en espèces	18 <sup>00</sup>	de
les payables en espèces	20 <sup>00</sup>	de
les payables en espèces	22 <sup>00</sup>	de
à la fin de 18 mois	25 <sup>00</sup>	de

La présente recommandation qui a été promise à la Cse. de la part de la présente Caisse, par M. J. H. Archambault, propriétaire de la maison, promise et devant pour recommandation.

La présente recommandation qui a été promise à la Cse. de la part de la présente Caisse, par M. J. H. Archambault, propriétaire de la maison, promise et devant pour recommandation.

Et le présent est légal.

Archambault

Mme

pour J. H. Archambault

— Le 19 juillet 1901 —

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Saint-Mandré, tenue en comité général, le 19 juillet 1901.

Le conseil municipal de la ville de Saint-Mandré, tenu en comité général, le 19 juillet 1901, a décidé de recommander à la Cse. de la part de la présente Caisse, par M. J. H. Archambault, propriétaire de la maison, promise et devant pour recommandation.

La présente recommandation qui a été promise à la Cse. de la part de la présente Caisse, par M. J. H. Archambault, propriétaire de la maison, promise et devant pour recommandation.

La présente recommandation qui a été promise à la Cse. de la part de la présente Caisse, par M. J. H. Archambault, propriétaire de la maison, promise et devant pour recommandation.

La présente recommandation qui a été promise à la Cse. de la part de la présente Caisse, par M. J. H. Archambault, propriétaire de la maison, promise et devant pour recommandation.

La présente recommandation qui a été promise à la Cse. de la part de la présente Caisse, par M. J. H. Archambault, propriétaire de la maison, promise et devant pour recommandation.

Le présent est légal.





aucune responsabilité, et même les conseils de l'architecte  
Louis P. Dardet pour le examen de la notice et l'étude  
de la réglementation de M. Malouin, que les conseils de  
M. J. N. Deslambert pour avoir obtenu pour lui  
travailler conjointement avec M. Dardet, Etienne Piquin  
il est chargé de travailler avec moi pour mesurer pour  
les plans.

Je tiens le Murs dans l'attente de la lettre  
de M. le Chevalier Paul Moyrand, concernant le Conseil de  
la ville, le Murs, les édifices, et les autres les politiques  
de la ville, pour les documents accordés au Congrès d'Arché-  
ologie, et la lettre de M. le Chevalier Moyrand est déposée  
dans le bureau.

Etienne Piquin M. H. suggère que les  
conseils de comité peut être le pendant pour arché-  
ologie pendant ces. Cette suggestion est approuvée unanimement,  
et le projet est chargé de passer ses conclusions  
les édifices Deslambert et Dardet qui se trouvent  
pas à la présente séance.

Et la séance est levée.

Arthur Kopte  
M. H.

John J. Griffin

- Le 26 juillet 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Stou-  
monville, tenue en comité général, au Bureau de l'ingénieur  
commis le 26 juillet 1941, à St-James de l'après-midi.

Sont présents: - M. le sénateur Emile Piquin,  
Emile Langier, Adolphe Girard et Etienne Piquin, pour la  
présidence de Louis Moyrand le Bureau de Arthur Kopte, D. P.  
Maurice J. Deslambert, présent au comité, pour  
des architectes au sujet de la notice de l'ingénieur spécial  
pour les notices architecturales de la ville. Le comité  
accepte ses explications, et autorise le renouvellement  
de la notice.

Lequel est donné d'une lettre de M. Malouin  
de St-James de l'après-midi au sujet de la notice de l'ingénieur  
au sujet de la réglementation de M. Malouin au Bureau de l'architecte.  
Le comité décide finalement de faire faire les travaux  
d'organisation et autorise Etienne Piquin et Emile Langier  
de St-James de l'après-midi pour les travaux.

Le comité autorise les finances à régler

des lettres de la ville, deux copies pour l'église d'après  
l'ingénieur pour l'architecte pour le Bureau de l'architecte  
pour

Etienne Piquin  
Louis Piquin

4/2/41  
14/41

Les membres du comité discutent avec l'ingé-  
nier et le représentant des travaux pour ce qui con-  
cerne les améliorations méthodiques et être employées pour la  
direction des travaux de la ville.

Le conseil légal de la ville depuis l'opinion  
légal que il se prépare qui peut de la réglementation en l'au-  
torité de M. Malouin. Il est décidé de faire  
des plans pour les travaux légal, et portant les recommandations  
faites par l'opinion légal, avec autres opinions légal pour  
les plans peut être données à M. Malouin pour  
Arthur Piquin

Le comité décide connaissance de la lettre  
de M. Malouin J. Deslambert, en date du 26 juillet, au sujet  
de la réglementation pour la construction pour la  
bureau de l'architecte. Pour M. Malouin le Murs est chargé  
de soumettre les questions au conseil légal de la  
Commission d'Architecture de Québec  
Et la séance est levée.

Arthur Kopte  
M. H.

John J. Griffin

Le 1er août 1941

Le conseil de conseil municipal de la ville  
de St-James de l'après-midi, tenue en comité général, vendredi  
le 1er août 1941.

Sont présents: Monsieur le sénateur David  
Piquin, présent, 1 nul 4 autres, Adolphe Girard,  
Dr Maurice P. Deslambert, 1 nul 4 autres, Adolphe Girard,  
Carré 4 autres et M. J. Deslambert, pour la présidence  
de M. Malouin et M. H. Deslambert, M. H. J.  
Le comité reconnaît le fait que pour  
l'impression de 40.25 par page pour le Bureau de l'architecte  
de Québec.

La lettre de Monsieur J. Deslambert et Arthur  
Deslambert sur l'augmentation de salaires de la ville

à l'Etat.

Le comité examine la demande de reconnaissance comme  
Bourgeois pour placer à l'Opéra National un piano support  
spécial par lui. Le greffier est chargé d'aller à l'Administration  
Bourgeoise pour se faire établir un plan et pour recevoir cette  
demande, ce qui permettra d'établir un accord par devant la  
ville.

Le comité entend maintenant Paul Fédère qui donne  
mieux à la ville des renseignements à regarder, que son  
appartenance, au village d'Idolville. L'ingénieur donne  
l'histoire de l'eau et fait un rapport concernant l'état  
de cette localité, et se retire ensuite.

Le comité décide de l'envoi d'un délégué  
Paulin et au chef du Bureau de la route d'Idolville, la  
description au sujet de l'Etat des routes d'Idolville  
donc les voir effectuer. Ils déclarent au meilleur de  
leur connaissance, et expriment sa bonne volonté de  
ce qui les concerne.

Le comité décide à ce des routes d'Idolville  
seront se par son côté d'Idolville pour être  
arrondies à l'Administration des routes, sous la  
nomination Emile Libellard.

Le comité accepte la proposition de reconnaître  
comme Bourgeois pour appartenant au temps au lieu  
St. F. d'Idolville, au montant de \$30.00 montant plan  
suffisant, plus \$25.00 pour le démontement du dit  
lieu qui.

L'ingénieur donne par la suite des renseignements  
à faire savoir le plan, et le greffier est chargé de  
signer un contrat avec l'Administration Bourgeoise, pour le Bureau.

Le greffier est aussi chargé de voir remettre  
le rapport au chef du Bureau, ainsi qu'à St. F. d'Idolville, après  
avoir vu le St. F. d'Idolville et l'Administration au département  
propre du dit Bureau.

Membres de l'Administration d'Idolville  
sont autorisés par le comité à signer par eux et à changer,  
un autre accord pour la route, à la place du dit  
qui se fait plus tard le soir.

Le comité décide de donner à la compagnie  
William Canada Poirer, au lieu d'Idolville, le droit  
pour supporter des transformations, à cela à l'Etat et à la  
ville, près du Bureau du dit côté et, sur la demande  
de la ville, par le greffier de l'Administration, par un  
accord d'entre la ville avec l'ingénieur et le plan  
rapport au comité.

Le comité prend connaissance de l'ouvrage  
qui sera par le greffier et l'ingénieur de la ville de  
recevoir le plan de la route de plan. Le comité approuve  
avec plaisir l'engagement dans fait entre la ville et  
l'ingénieur et l'Etat de faire un plan et un  
accord de l'Etat qui est à l'Etat de faire un accord  
avec l'ingénieur, dont se fait maintenant par le greffier  
proprement de la ville d'Idolville, conformément à ce  
qui a été de la ville et de l'Etat d'Idolville.

Le comité reconnaît le paiement de l'ouvrage  
et l'Etat d'un montant de \$1,000 pour l'ouvrage de la  
ville. Le comité prend connaissance de l'Etat d'Idolville  
de la compagnie William Canada Poirer, pour que la  
ville puisse être avec l'Etat d'Idolville, indiquant  
le plan de la route de la ville à la ville, l'Etat  
d'Idolville ou par la ville.

Le comité prend connaissance de l'Etat d'Idolville  
de la compagnie William Canada Poirer, pour que la  
ville puisse être avec l'Etat d'Idolville, indiquant  
le plan de la route de la ville à la ville, l'Etat  
d'Idolville ou par la ville.

Le comité prend connaissance de l'Etat d'Idolville  
de la compagnie William Canada Poirer, pour que la  
ville puisse être avec l'Etat d'Idolville, indiquant  
le plan de la route de la ville à la ville, l'Etat  
d'Idolville ou par la ville.

Le greffier est chargé de signer le dit  
accord et de voir au dit lieu.

Le comité reconnaît le paiement de l'ouvrage  
de l'Etat d'Idolville et de l'Etat d'Idolville.

Le comité reconnaît le paiement de l'ouvrage  
de l'Etat d'Idolville et de l'Etat d'Idolville.

Le comité reconnaît le paiement de l'ouvrage  
de l'Etat d'Idolville et de l'Etat d'Idolville.

Adeline Kettle  
Maire

greffier  
Le greffier

Le 4 août 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la Ville de Drummondville tenue le lundi 4 août 1941, cette assemblée étant une session spéciale en vertu des dispositions des règlements, nos 249 et 256.

Sont présents: M. le bourgeoise David Duchesneau, conseillers: Eugène Leduc, Adolphe Girard, Ed. Guenon, Félix, Emile, Georges, Robert Leduc, Oscar Pelletier et Hubert Paulin, ainsi que le président de son Honorables le Maire Ed. Arthur Royette.

Lecture est donnée de la liste convoquant la présente assemblée et des certificats constatant sa régularité et de tous les pouvoirs du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée plénière tenue le 21 juillet 1941 ainsi que des rapports des commissions de parcs et de juillet et 1er août 1941. Il est proposé par l'échevin Robert Leduc, secondé par l'échevin Wilfred Paulin que ces rapports soient approuvés et adoptés.

Le premier règlement autorisant certains travaux publics et privant les entrepreneurs de la moitié des dits travaux, ainsi qu'il est mentionné dans les lettres.

L'échevin David Duchesneau donne avis de motion qu'il propose à la prochaine assemblée, un règlement pour obliger les propriétaires d'immeubles à y installer des pompes à incendie, pour prévenir le développement des incendies d'égout.

Lecture est donnée de la lettre de M. Joseph Hebert demandant la faveur de ne payer que deux années pour ses engagements d'électricité qu'il déclare avoir maintenant. Le Conseil ne peut répondre à cette demande, sur les termes du règlement des honoraires.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pelletier, secondé par l'échevin Wilfred Paulin, que le compte suivant soit approuvé, et le travail autorisé à le payer:

Made de pays des pompes pour incendie chez Richard Gauthier, à St-James de Drummond, \$17.00  
Et le total est lu.

Adolphe Royette  
Maire.

Joseph Gué  
Secrétaire.

- Séance des parents -

Immédiatement après la séance plénière tenue le 4 août 1941, tous les membres du Conseil, excepté le monsieur l'échevin Oscar Pelletier, se réunissent en comité pour la présidence de son Honorables le Maire Ed. Arthur Royette, M. P. P.

M. Louis Lévesque de Tully, M. P. P., demande que les deux permis à sa charge d'amélioration d'eau que son comité a vu, le questionnaire est rempli par l'opinion de la Commission d'ingénierie de la municipalité, par écrit et un rapport.

L'ingénieur est autorisé de faire certains travaux à sa demande de monsieur Joseph Leduc, par le conseil municipal et le conseil de la ville dans le cas de l'arrêté de la loi des travaux en face du lot no. 493, pour améliorer le drainage.

Le comité recommande que monsieur Paul Hebert soit nommé comme administrateur des travaux de la ville, en remplacement de monsieur Adolphe Royette.

Le comité autorise l'ingénieur à acheter le terrain d'égout de la ville, qui sont situés dans les travaux de la ville par son Honorable.

Tous les membres du Conseil ont approuvé avec regret le décès de madame Marie Montplaisir, fille de monsieur J. O. Montplaisir, ancien maire de la ville.

Tous les membres du Conseil ont accepté de donner à monsieur J. O. Montplaisir et à sa famille l'expression de leurs plus sympathies dans le malheur qui vient de les frapper.

Le comité demande à l'ingénieur de faire installer un "V" qui soit peint blanc sur la façade de l'Hôtel de Tully, aux devers de la porte d'entrée. Et la séance est levée.

Adolphe Royette  
Maire.

Joseph Gué  
Secrétaire.

- Le 8 août 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Ste-Marie  
montréal tenue en comité général, vendredi le 8 août 1941.  
Point présidentiel: - M<sup>rs</sup> Le sécheron, David Turcotte  
Emile Poirier, Adolphe Girard, Dr Louis Hétu, Emile  
Lapierre, Robert Landry, Jozee Pelletier et Wallace Paulin  
sous la présidence de son Honorable le Maire de Colborne-Roy, D<sup>r</sup>P.  
Le comité recommande qu'il soit accordé une  
carte d'identité à M<sup>r</sup> Roland Blais, 72 rue Dawson.

Le comité recommande que l'ingénieur meunier  
de la distillerie qui occupe entre les maisons du marchand Métal  
située au coin des rues Marchand et Boulevard St. Joseph,  
et l'alignement de la rue. Le comité recommande que cette  
distillerie serve de base pour l'alignement des autres pro-  
priétés, et que le règlement établissant les lignes de  
consolidation soit fondé en conséquence.

Le comité prend connaissance d'une requête  
de certains propriétaires et plaignant des canalisations qui leur  
sont posées par le haut de la rue dans le mur,  
sur l'actuellement éclairé. Le comité recommande que  
le département de la police municipale soit prié de tenir  
de fait établir comme des autres règlements  
et de plus que le règlement de bon ordre soit amendé  
pour obliger de faire passer toute pipe à un mur  
de la terre ordinairement posée dans le puits.

Le comité prend connaissance d'une  
requête de certains propriétaires du Village St. Pierre  
qui demandent que l'égoût soit continué sur les rues  
St. James, ainsi que pour une consolidation de regard.  
Le comité recommande de faire droit sur l'acte  
que pose de la dette demandée, si l'inscription des taxes  
en faveur de ceux qui en sont disponibles.

Le comité recommande le engagement  
de M<sup>r</sup> Michel Touché comme chauffeur de camion sur  
M<sup>r</sup> Poirier devant être en charge des camion pour nos Ford.

Le comité recommande que l'ingénieur pour  
un plan des plaintes posées par M<sup>r</sup> Brauns Turard, qui  
présente que l'égoût public débouchent ses propriétés sur ceux  
qu'il en ordie.

Le comité prend connaissance d'une lettre  
signée par Les Paul Turcotte demandant les détails de la  
fonction d'un comité de propriétés qui s'été approuvé  
par le conseil de la Ville. Le conseil approuve cette plainte  
la formation de ce comité pour les fins indiquées.

dans les puits.

Le comité prend connaissance de l'opinion signée de  
M<sup>rs</sup> Antoinette Poirier, concernant la participation de quelques  
M<sup>r</sup>s Malouin. Comme M<sup>rs</sup> Poirier pressions de leur cancer de qui  
pas accepter la participation de quelques Malouin le comité  
recommande que cette participation ne soit pas acceptée, et  
nomme M<sup>r</sup> et Joseph Moore et M<sup>rs</sup> Antoinette Poirier comme  
comité conjoint de la ville pour défendre toute action  
qui pourrait être intentée par quelques Malouin.

Le comité entend les représentations de messieurs  
Albert Péladeau, au sujet de l'établissement proposé par  
lui d'une grille de buses. Le comité recommande de que  
le règlement qui défend les cages de buses dans la  
ville ne soit pas modifié.

Et les procès est levé.

Colborne-Roy  
Maire

John Poirier  
Greffier

Le 15 août 1941

Assemblée du conseil municipal de la ville de  
St-Marc d'été tenu en comité public, vendredi,  
le 15 août 1941.

Point présidentiel: Messieurs Le sécheron, Emile  
& Jeanne, L. M<sup>r</sup> Leger, Oscar Péladeau, L'officier  
Paulin, Louis Péladeau, surin & Co, Adolphe Poirier,  
sous la présidence de son Honorable le Maire de Colborne-  
Roy, D<sup>r</sup>P.

Le comité recommande que messieurs J. Jozee  
Poirier soit autorisé à signer les lettres indiquant que  
la ville n'a pas d'objection à l'impler dans les  
manufactures de pommes détrempées  
Messieurs ... Jozee, Mesieurs de la rue Holy village  
St. Pierre

Messieurs & Jeanne Péladeau demandent chez Joseph  
& Adolphe, aller St. Luce.  
Le comité recommande qu'une carte d'identité  
doit être accordée à M<sup>r</sup> & Touché, fils de dame  
Wendoline Blanchard.

Messieurs Oscar Péladeau demandent que  
le conseil accepte l'arrangement de 5%, qui est  
à propos à nos ressources pour une somme de







mentionné plus haut, et à M. Joseph Héro par la moitié  
 soit 150 de prime annuelle; le conseil veut pour une  
 somme de \$25000 payables par annuités de cent cinquante, de  
 la manière suivante: - \$2500 comptant et le balance en  
 240 versements égaux et annuels de \$1500, commençant le premier  
 versement devant être fait le 1<sup>er</sup> septembre 1844. Les obligations  
 pendant possession des dits annuités le 1<sup>er</sup> septembre 1844  
 et de l'adhésion pour le compte des localités adhérents.

Le comité recommande que l'adhésion de L'arrondissement  
 plus haut mentionné soit faite le \$2 0000 par chaque  
 année à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1844.

Le comité recommande que le budget 1<sup>er</sup> septembre  
 pour de la Ville qui Trévise, soit perfectionné suite suivante.

Le comité recommande que les comptes  
 suivants soient approuvés, et la balance autorisée à les  
 payer, savoir:

De J. Belmont	\$ 1500
Raymond Deslandes	362
Bernardine D'Alle	676.13
J. H. B. D'Alle	51.95
J. P. B. D'Alle	66.27

Le préfet est chargé d'inspecter au Trévise  
 journal de la Trévise pour voir que le local de la Ville  
 de Ville soient effectivement de parcelles communes ne peuvent  
 pas être convertis pour être aliénés; et pour demander  
 qu'une enquête soit envoyée par le département  
 pour vérifier les localités et faire rapport.

Et la séance est levée.

Arthur Rogge

Maire

Joseph Héro

Préfet

- Le 27 août 1844 -

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Richmond  
 tenue par compte général, vendredi le 27 août 1844.

Le conseil présente à ses collègues, David, Broussard, Louis  
 Bignon, Michel, David, De France, Jules, Louis, François, Robert  
 Landon, Louis, François, et Michel, Charles, pour la présidence de  
 leur honneur de Maire De la Ville de Richmond, D.P.P.

Le conseil recommande que pour l'achat d'admission  
 soit accordée à perpétuité, à la somme de \$10000, par la Ville de  
 nouveaux collèges d'enseignement.

Le conseil recommande que pour les écoles à  
 déduire de la somme de \$10000, soit la somme de \$10000, soit  
 la somme de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,

Le conseil recommande que pour la somme de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,

Le conseil recommande que pour la somme de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,

Le conseil recommande que pour la somme de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,

Le conseil recommande que pour la somme de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,

Le conseil recommande que pour la somme de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,

Le conseil recommande que pour la somme de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,

Le conseil recommande que pour la somme de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,

Le conseil recommande que pour la somme de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,  
 pour l'achat de \$10000, soit la somme de \$10000, soit la somme de \$10000,

connaissance de la lettre de messieurs Antoine Robage, ingénieurs de la ville au date du 21 août 1901, recommandant aux nos travaux soient continués. En conséquence, le conseil recommande que les compagnies Bell Téléphone sont autorisées à réinstaller les travaux mentionnés dans la lettre de la compagnie, au date des 10 août 1901, et aussi les travaux mentionnés dans la lettre du 11 août 1901.

Le conseil demande au préfet de s'occuper sans autorité les abonnés de feu des C. P. R. et de la C. P. R., pour demander si et où serait possible de diminuer les incarcérations de la fumée des locomotives dans les limites de la ville.

Le conseil recommande que les permissionnaires soient autorisés à acquiescer pour l'excavation la Pointe Hauss de cette compagnie, le chemin de fer soit accordé au C. P. R., et que la ville abaisse 725<sup>e</sup> par année, pour les services de l'eau de cet endroit.

Le préfet est chargé de demander les renseignements pour le hôtel de la ville 201 gabarit de la ville, pour le déplacement de police.

Le conseil demande d'une lettre de la Reine des provinces (L'abbé), concernant le service de quai qui peut être fourni de des permissionnaires au dehors de la ville. Le préfet serait invité à servir à la Reine pour demander des formules nécessaires pour obtenir l'autorisation de fournir aussi les services d'agriculture.

Et la séance est levée.

- Arthur Hefth  
Maire

Jean Guin  
Préfet

- Le 2 septembre 1901 -

Assemblée du conseil municipal de la ville de Québec, ville tenue le 2 septembre 1901, au lieu et heure ordinairement des séances de ce conseil, cette séance étant une séance spéciale convoquée par le conseil en vertu de l'article 247 et 248.

Présents: M. le lieutenant David Duchesneau, Emile Proulx, Alphonse Girard, M. Joseph Viller, Louis Larivière, Robert Landry, Oscar Pélissier et Alfred Leduc, sous la présidence de son honneur le Maire, M. Arthur Robage, M. P.

Le conseil est tenu des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 9 août 1901, ainsi que des rapports des comités de police des 15, 22, et 29 août 1901. Il est proposé par l'échevin Louis Larivière, secondé par l'échevin Alphonse Girard, que ces rapports soient approuvés et adoptés.

Le conseil veut connaître d'une liste d'arrivages de trois livres qui peuvent être chargés dans les livres et dans le programme des commissions importantes. Cette liste est intitulée n° 221 47 et se réfère à la ville de Québec et au C. P. R., et est proposée par l'échevin David Duchesneau, secondé par l'échevin Joseph Viller, que les arrivages sont autorisés de payer des livres des arrivages de livres de ces publications dans la ville de Québec mentionnés. Adopté.

Le conseil veut connaître de la proposition de la ville de Québec, n° 2257. Le règlement est tel que les autres articles qui est tel qu'il est à l'ordre du jour. Le conseil est chargé de répondre à la proposition. Pour que la ville ne peut être acceptée, sur l'engagement de la part de la ville de Québec et le fait de la ville nouvelle de Québec. Monsieur Paul dans les villes que le conseil peut donner d'accepter sans offre pour n° 2257.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin David Duchesneau, que les comptes suivants soient fournis des comptes, soient approuvés, et le conseil autorisé à les payer, savoir: -

- 1) fait dans une maison de messieurs Beland  
Paris le 15, au mois de 29 août. 716.25
- 2) fait dans une maison de messieurs Girard,  
sur les Monts. 212 =
- 3) fait sur l'usage de la ville, 20 août. 262 =

Monsieur l'échevin Oscar Pélissier adresse la ville de Québec pour le fait que ce est impossible aux pour que de la ville de Québec aux résidents de la ville de Québec, une protection aux nos permissionnaires, et aussi que cette Municipalité ne faire d'arrivages de livres à acheter. Le conseil est chargé de servir au conseil municipal de la ville de Québec pour l'achat de ce fait, et pour demander que cette Municipalité achète aussi les livres à acheter, les quantités à acheter pour les livres mentionnés, soit comprenant aux l'échevin Oscar Pélissier et le chef des travaux.

Le conseil de règlement amendé le règlement fixant l'alignement des constructions sur la ville et sur

deuxième lecture.

Le projet de règlement abordant le règlement du Louviers, a été lu et approuvé, et on discutera l'ordre.

Le projet de règlement concernant l'établissement de la police de la justice pour les juges, est soumis à la prochaine séance.

Il est proposé que l'élection (Jean Pelletier) seconde par le sieur Comte (Gervais) que les mutations de propriétés survenues soient faites aussitôt d'évaluation savoir :

Calvados Vin rouge de France Vin blanc de France

171	S. J. Ireland	M. S. Ireland	11 ans	4500 ..
172	Edouard Lecomte	Edouard Lecomte	22-11-47	2700 ..
173	V. Lecomte	M. S. J. Ireland	2-2-12	7700 ..
174	F. J. Lecomte	Thomas Ireland	2-17-47	3700 ..
175	F. J. Lecomte	J. Pelletier	2-14	5000 ..
176	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3000 ..
177	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
178	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
179	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
180	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
181	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
182	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
183	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
184	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
185	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
186	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
187	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
188	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
189	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
190	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
191	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
192	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
193	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
194	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
195	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
196	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
197	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
198	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
199	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..
200	J. Lecomte	J. Pelletier	2-17	3500 ..

Le sieur Lecomte a été élu pour le 1er tour de scrutin et le sieur Pelletier pour le 2nd tour de scrutin. Le sieur Lecomte a été élu pour le 3rd tour de scrutin et le sieur Pelletier pour le 4th tour de scrutin.

Le sieur Lecomte a été élu pour le 5th tour de scrutin et le sieur Pelletier pour le 6th tour de scrutin.

Le sieur Lecomte a été élu pour le 7th tour de scrutin et le sieur Pelletier pour le 8th tour de scrutin.

- Séance de nuit -

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 23 juillet 1877, tous les membres du conseil qui ont assisté à la séance régulière se sont réunis, sous la présidence de leur Président (M. Morel).

Monsieur Lecomte, l'ancien président a expliqué qu'il a nommé les membres du conseil pour une période de six mois. Les membres du conseil ne sont pas encore officiellement élus. Les membres du conseil ont expliqué qu'ils ont fait quelques modifications au projet de constitution. Monsieur Lecomte a proposé de modifier le projet de constitution, et les membres du conseil ont accepté ces modifications. Le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

Monsieur Lecomte a expliqué que le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour. Les membres du conseil ont accepté ces modifications. Le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

Le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour. Les membres du conseil ont accepté ces modifications. Le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

Le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour. Les membres du conseil ont accepté ces modifications. Le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

Le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour. Les membres du conseil ont accepté ces modifications. Le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

Le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour. Les membres du conseil ont accepté ces modifications. Le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

Le sieur Lecomte a été élu pour le 9th tour de scrutin et le sieur Pelletier pour le 10th tour de scrutin.

Le sieur Lecomte a été élu pour le 11th tour de scrutin et le sieur Pelletier pour le 12th tour de scrutin.











Le 29 septembre 1941

Assemblée spéciale du conseil municipal de la cité de Beauportville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, le 29 septembre 1941, cette séance étant une séance régulière succédant les dispositions de l'ordonnance nos 291 et 292.

sont présents au bureau de séance: David Pichon, J. Jean Pichon, R. J. Pichon, H. Pichon, Robert Lussier, Paul Lussier, L. Lussier, J. Lussier, C. Lussier, J. Lussier et Michel Pichon sous la présidence de son Honneur le Maire de Beauportville, M. P. P.

Le Maire est donné de l'avis concernant la présente assemblée ainsi que des certificats constatant sa composition et ceux des membres du conseil.

Le Maire est donné des minutes de la dernière assemblée spéciale tenue le 15 septembre 1941 ainsi que des rapports de compte rendus de 15 et 23 septembre 1941. Il est proposé par l'échevin Louis Pichon, secondé par l'échevin Michel Pichon que ces rapports soient approuvés et signés. Adopté.

Le Maire est donné d'une lettre de M. Robitaille à Messieurs Pichon, concernant la vue aérienne dans le hall de l'Hotel de ville. Sur la condition mentionnée dans cette lettre, le greffier reçoit instruction d'écrire au sieur Pichon qu'il sera responsable de donner des vues aériennes dans le hall de l'Hotel de ville jusqu'à nouvel ordre. Et l'abbé Pichon devra être invité à discuter la question avec les membres du conseil au conseil qui aura lieu le jeudi soir, le 2 octobre.

Le Maire est donné d'une lettre de monsieur M. J. Pichon au sujet des parkings à deux places de la commune de police indiquant quel est le prix offert de \$35.35 l'unité pour de ces parkings mentionnés dans sa lettre. Il est proposé par l'échevin Louis Pichon, secondé par l'échevin Louis Pichon que le conseil accorde à monsieur Pichon cette modification pour le prix de \$35.35 pour chaque parking à deux.

Le chef de police est chargé de faire enquête sur le cas de monsieur Gerard Malin sous l'occupation et de rendre sous le cas de l'assistance publique.

Il est proposé de \$200,000 pour emprunt sur obligations de \$200,000 pour servir à l'achat des taxes consolidées dans sa dernière séance.

Il est proposé par l'échevin Louis Pichon, secondé par l'échevin David Pichon que le dit règlement qui veut l'achat de soit approuvé. Adopté.

Il est proposé d'acquiescer de demander des renseignements sur les conditions que le statut de Beauportville a été soumis sous l'autorité de l'ordonnance No 291 et 292, avec approbation de la Commission municipale.

Il est proposé par l'échevin Louis Pichon, secondé par l'échevin Louis Pichon que monsieur Anselme Pichon soit nommé pour le poste de directeur des travaux de la ville de Beauportville sous le poste de directeur des travaux de la ville de Beauportville après ce travail terminé. Le greffier devra demander à Monsieur Houde de faire une liste des propriétaires dont les renseignements sont nécessaires.

L'échevin Louis Pichon donne lors de motion qu'il propose à la prochaine séance un règlement concernant la bicyclette et la permis à importer.

Le greffier est chargé de faire pour demander des renseignements pour 200 pieds de bords à inscrire de 1/2 la police.

Il est proposé par l'échevin Louis Pichon, secondé par l'échevin Robert Lussier que le règlement concernant le stationnement est adopté pour être le stationnement ne soit pas permis plus que deux minutes entre les rues du S. H. A. et du S. P. A. sur la rue Fontaine.

Il est proposé par l'échevin Louis Pichon, secondé par l'échevin Robert Lussier que le dit règlement au syndicat catholique de la construction d'occuper préliminairement deux rues à Beauportville sur la rue St. Etienne, puis de la rue du S. P. A. section de rue nouvelle, avec option d'acheter pour \$250.00, option valable pour un an et pouvant être renouvelée d'année en année jusqu'à concurrence de trois ans. Adopté.

Le Maire de Beauportville est autorisé à donner la lettre de l'échevin Louis Pichon, sous le poste de directeur des travaux de la ville de Beauportville et sous le poste de directeur de la ville de Beauportville, sous le poste de directeur de la ville de Beauportville.

Il est proposé par l'échevin Louis Pichon, secondé par l'échevin Louis Pichon que le conseil approuve le plan de subdivision de Beauportville, sous le poste de directeur de Beauportville, sous le poste de directeur de Beauportville et que le Maire et le greffier soient autorisés à signer cette autorisation sur le plan.

Et la séance est levée.

Archieves Royce  
MaireJames G. Giffey  
V. Secy

## Séance de Comité

De suite après l'assemblée régulière le membre du conseil procède au comité spécial.

Le comité recommande qu'il soit accordé une demi cote de taxe à Dame Myrtle Place.

Le comité recommande que la cité engage le procureur comptable de compte chargé à monnaie. (Module Bookbind pour le renouvellement de l'épave sur le sa. propriété).

Le comité recommande qu'il soit accordé comme dans le passé un remède de 10% pour le paiement d'achats de la taxe d'eau pour un an, et remède ne s'appliquant pas dans le cas de l'annulation du compteur.

Le comité recommande qu'il soit donné à monsieur et à madame au vote de compte sous le type de William Gurnea, le type de septembre devant être payé.

Après avoir entendu certaines explications du trésorier, le comité déclare que le trésorier est chef de service pour ce qui concerne toute la comptabilité, depuis des archives et la comptabilité et au bureau de placement et que un employé devrait être sur place au bureau.

Les membres du conseil entendent les explications des membres du conseil et du secrétaire trésorier de Ville St. Joseph, au sujet du système d'épave.

Le conseil déclare qu'il approuve le projet général d'épave à être exécuté suivant le plan préparé par l'ingénieur Roberts, pour distincte à bonjour une section de service municipale de Grand Drummondville au point de vue des épaves; que le conseil devra grandement la réalisation de ce projet aussitôt que les conditions financières de la cité, ou les autres satisfaisantes du gouvernement pouront le permettre.

et que le conseil de la cité, permettait alors à Ville St. Joseph, de débiter ces épaves sans la collection principal aux conditions qui pouraient alors être déterminées entre les parties.

Archieves Royce  
MaireJames G. Giffey  
V. Secy

Le 2 octobre 1941

Assemblée des membres du conseil de la cité de Drummondville tenue au comité, jeudi, le 2 octobre 1941.

Sont présents monsieur le maire et 7 conseillers: Louis Saugier, David Duchesneau, Adolphe Beaud, Roger Pelletier, Alphonse Paulin, Julien Heitz, et Robert David Duchesneau et absents monsieur pro. maire en l'absence de son honneur le Maire Dr. G. Arthur Royce, maire.

Le comité reçoit une délégation du club "Les Amis Sportifs" qui demande une subvention pour établir le jeu de croquet à Drummondville. Le comité refuse le don pour être à la prochaine séance.

Le comité recommande que monsieur Lucette gardien de l'Hôtel de ville soit placé sous l'autorité du chef de police ainsi que du président de police et qu'une règlementation soient établis indiquant le travail à faire par monsieur Lucette.

Le comité entend monsieur Dumais au sujet d'un compte de feu de la paroisse St. Jean de Drummondville.

Monsieur Dumais demande aux membres du comité d'approuver ce compte au montant de \$300.00

Le comité reçoit l'étude de cette question à la prochaine séance.

Lettre est donnée d'une lettre de monsieur Eugène Bouchard, demandant une augmentation de salaire à comité chargé de griffer et lui offre pour lui dire que la chose sera prise en considération.

Le comité autorise l'achat de deux pelotets à l'école de monsieur Noël Barbe aux mêmes conditions que les autres.

Le comité autorise le trésorier à payer les loges suivantes à certains propriétaires suivant liste

pourvu par le trésorier & déposés dans le cellier.

Ne peut pas pour l'instant être produit par le trésorier, attendu de ce que son salaire est de 76.00. Le comité recommande la signature de la note d'Antoine Public de monieur Gressel Madras.

Le comité recommande que le salaire de monieur Brod Hecox soit porté à la somme de 4300.00 avec augmentation de 500.00 immédiatement.

Le greffier est chargé d'écrire à l'ingénieur pour avoir un règlement sur le coût du passage de la traverserie nécessaire pour aller à l'eau de la rivière d'Agassiz et de l'éclairer au village St. Pierre.

Et la cause est bon.

Hon. J. Anderson  
Madras

J. J.  
4 copies

Le 9 octobre 1741. —

Assemblée du conseil municipal de la ville de Richmondville, tenue en son sé. général, le 9 octobre 1741.

Ont présents: M. David Strachan, M. Emile Bouché, M. Charles Girard, M. Louis Hély, M. Emile Langier, M. Joseph Pélissier, M. Alfred Laroche, sous la présidence de M. Honoré de Saint-Denis de Richemont, M. P. P.

Le comité recommande que monieur Joseph Lemire soit autorisé à signer des lettres à l'effet que la ville n'a pas d'objection à l'égard de la loi municipale, de même que monieur Bouché, fils de M. Emile Bouché de St. Jacques.

Le comité ne peut accepter les demandes faites par M. de la Roche, fils de M. de la Roche, pour son fils Roland.

Le comité décide avec monieur Pierre Allard la question de l'engagement des ouvriers et recommande de payer à M. Allard une somme de 2300.00 par son contrat pour jusqu'à son mariage prochain, M. Pierre Allard s'engageant à transporter tous les déchets, pourvu toutefois que

ce décret soit placé dans le registre suivant le règlement.

Le trésorier produit devant le conseil un rapport indiquant le coût des travaux de ce qui a été fait pour l'année 1741, et les montants encaissés par les contributions des citoyens.

Le comité recommande le paiement des loyers de M. de la Roche.

Le comité décide le greffier de la ville, monieur de la Roche, de la ville de St. Jacques, est autorisé à signer des lettres de M. de la Roche, M. de la Roche, et de monieur de la Roche, à l'effet de recevoir.

Le comité prend aussi connaissance d'une lettre concernant l'augmentation de la prime d'assurance pour responsabilité publique, et les autres primes pour les citoyens.

Le comité recommande qu'il soit permis jusqu'à quinze cents francs, à la fois, de donner dans la ville de St. Jacques de la ville de St. Jacques, pour les citoyens, et que l'admission soit gratuite.

Le comité prend connaissance d'une lettre de l'ingénieur, à propos des travaux pour les murs de la ville de St. Jacques. L'ingénieur devra être avisé que les travaux doivent être terminés avant le 15 de la présente année, et qu'il y a eu erreur à ce sujet dans la préparation du règlement.

Le comité recommande qu'un contrat soit passé avec monieur de la Roche, pour les travaux de la ville de St. Jacques, de la somme de 2000.00, et pour les travaux jusqu'au mois de juillet 1742.

Le comité recommande que les murs de la ville de St. Jacques soient construits par la ville de St. Jacques, par M. de la Roche, et que le greffier de la ville de St. Jacques de la Roche, le même, pour la construction de la ville de St. Jacques de la Roche.

Le comité recommande que les travaux suivants soient approuvés, et le trésorier autorisé à les payer, savoir:

M. de la Roche, pour les travaux de la ville de St. Jacques, de la somme de 2000.00.

M. de la Roche, pour les travaux de la ville de St. Jacques, de la somme de 2000.00.

Le comité recommande qu'il soit







Lectures est donné d'une lettre adressée au Maire au sujet d'une section cadastre qui pourrait être faite sur l'ancien et à l'avenir qui sera balisée dans le "Communément". Le Secrétaire agit instructeur d'envoyer comme cadastre les trois plans approuvés qui ont été établis dans ce but.

Pour l'annonce de l'avis comment au comité nous venons par le Maire de Commerce du canton de St-Jovanne, Communément spécialement que le territoire en question, soit celui à Ste-Anne et des Coll. - Fras, ou Richmond et St-Jovanneville, et que des routes provinciales soient constamment pour accéder sur les routes, qui sont autorisées spécialement par le Comité de St-Jovanneville. Il est proposé par le Maire de St-Jovanne de faire passer par le Comité de Commerce que le Comité de la Col. - Fras, qui a demandé constamment dans la résolution prise dans le Comité de Commerce et qui en copie de la présente résolution est engagé au Maire de la Commune et de l'avis provincial de St-Jovanne.

Le Comité étudie la demande faite par J. T. Fournier dans sa lettre du 10 octobre à l'effet de prier au site les terres locatives du projet, sous son nom, au site de St-Jovanneville. Comme le projet est question à ce lieu, car lui pendant plusieurs années à des sommes étrangères au fait de \$ 750 par mois, et que les terres locatives n'a pas de somme, le Comité veut donc proposer la demande faite.

Le Comité recommande que le Maire prenne en compte la construction d'une machine spéciale pour pomper en place les terres de pompage dans les sites et la présente est levée.

Arthur Rogette  
Maire

J. T. Fournier  
Greffier.

— Le 27 octobre 1901 —

Assemblée du Conseil municipal de la ville de St-Jovanneville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil, le 27 octobre 1901, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions des règlements nos. 247 et 256.

Sont présents les M<sup>rs</sup> Le Secrétaire Emile Guérin, Robert Lymbert, Clifford Foubler, P. C. P. Foubler, Adolphe Girard, Emile Larivière, Le Secrétaire Hely, sous la présidence de son Honorable M<sup>r</sup> le Maire Arthur Rogette, P. C. P.

Lectures est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, et de la notification constatant par signification à tous les membres du Conseil.

Lectures est donnée des résolutions de la dernière assemblée régulière tenue le 14 octobre 1901, ainsi que du rapport des membres de comités tenu le 20 octobre 1901. Il est proposé par le Secrétaire Adolphe Girard, secondé par le Secrétaire Emile Guérin, que ces rapports soient approuvés et signés. Adopté.

Le greffier procède à l'insertion des commissions pour le projet de l'achat des terres de la Col. - Fras, les commissions sont comme suit :

à C. J. P. + Co.	\$ 11.2
St-Jovanneville + Co.	3.11
Bayes, A. Larivière + Co.	7.50
Projet de la Commission Nationale	9.62
Commission municipale	9.09

Il est proposé par le Secrétaire Le Secrétaire Hely, secondé par le Secrétaire P. C. P. Foubler, que le Conseil accepte les commissions de St-Jovanneville + Co., et que le \$ 10.00, et que les autres commissions soient levées par le Maire avec recommandation de l'avis des autres commissions.

Le greffier donne lecture des commissions pour le projet de l'achat des terres de la Col. - Fras, les commissions sont comme suit : P. C. P. Foubler, P. C. P. Foubler, P. C. P. Foubler + Co., et de J. T. Fournier. Il est proposé par le Secrétaire Hely, secondé par le Secrétaire P. C. P. Foubler, que le Conseil accepte le plus bas des commissions, celle de J. T. Fournier, sous son nom de \$ 950 pour les terres de pompage, suivant les termes de la dite commission. Adopté.

Le Conseil autorise la signature d'une lettre de remerciement au Maire de la Commune de St-Jovanneville + Co. et de la Commune de St-Jovanneville.

et de Walter Gervaise, 72 rue Rivoli.

Il est proposé par le sieur Emile Langyère, secondé par le sieur Alfred Lumbin que la Salle de Lecture municipale accorde de primes à l'abbé Alphonsus Belland, au prix de 450<sup>00</sup> consistant en six parties de six sous chacune sur les plans de probabilité connus par S, autorisé au prix total de la rue St. Etienne jusqu'à la voie du St. R. attendu que si on ne peut pas nécessairement d'inscrire cette partie de six sous.

Les motifs de la lecture d'une lettre de son Excellence Mgr. Ruchonnet, acceptant que son nom soit donné à une des salles de la Salle, cette lettre est déposée aux archives.

Le conseil est donné d'une lettre de M. Belland le 10 octobre demandant à l'assemblée de compléter un projet pour la rue Fougère tel qu'il est indiqué sur plan annexé à la lettre. Il est proposé par le sieur de Lamoignon secondé par le sieur Alfred Lumbin que le Conseil autorise le travail mentionné dans la lettre de M. Belland le 10 octobre du 11 octobre 1901. Adopté.

Il est proposé par le sieur Alfred Lumbin, secondé par le sieur Robert Landry que l'augmentation de la salle soit autorisée de faire un projet de la propriété de M. Lumbin, au village de Lamoignon, certains travaux à exécuter s'élevant à 450<sup>00</sup>. Le Conseil autorise après certaines réserves de drainage et de puits, qu'un sieur Godehard au sujet de la propriété de son père du 27 octobre, ces travaux étant terminés à 300<sup>00</sup>. Adopté.

Le conseil est donné d'une lettre de M. de Lamoignon, concernant un projet de primes qui sera proposé à l'assemblée de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville.

Le conseil est donné d'une lettre de M. de Lamoignon, au sujet de la salle de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville.

Le conseil est donné d'une lettre de M. de Lamoignon, au sujet de la salle de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville.

et par pas de la ville de la ville.

Le conseil est donné d'une lettre de M. de Lamoignon, au sujet de la salle de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville.

Le conseil est donné d'une lettre de M. de Lamoignon, au sujet de la salle de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville.

Le conseil est donné d'une lettre de M. de Lamoignon, au sujet de la salle de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville.

Le conseil est donné d'une lettre de M. de Lamoignon, au sujet de la salle de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville.

Le conseil est donné d'une lettre de M. de Lamoignon, au sujet de la salle de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville.

Le conseil est donné d'une lettre de M. de Lamoignon, au sujet de la salle de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville.

Le conseil est donné d'une lettre de M. de Lamoignon, au sujet de la salle de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville.

Le conseil est donné d'une lettre de M. de Lamoignon, au sujet de la salle de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville.

Le conseil est donné d'une lettre de M. de Lamoignon, au sujet de la salle de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville.

Le conseil est donné d'une lettre de M. de Lamoignon, au sujet de la salle de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville.

Le conseil est donné d'une lettre de M. de Lamoignon, au sujet de la salle de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville.

Le conseil est donné d'une lettre de M. de Lamoignon, au sujet de la salle de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville, le sieur Alfred Lumbin, au sujet de la propriété de son père de la rue de la ville.

pourvu que ce soit l'alle. St Joseph qui des par se remplir de  
1912 par exemple.

Le conseil autorisé le citoyen Robert Lindsay à  
s'engager auprès des Compagnies, pour l'installation d'une  
pompe à vapeur.

Le conseil recommande que le site pour le logis  
de Louis Rogovin Blais & Leonard Pabon, pour la mise à lotis,  
aussi que le logis de Léopold Radwan & Marie Jaquez, et le  
logis de Marie Rogovin Martel, soient au 15 novembre à Louis  
Tanguette.

Le conseil est chargé de venir à St-Jovard, pour  
venir à et assister une somme de \$150 par mois, en charge  
le mois d'octobre, pour le logis de Marie Louise St-Jovard.

Et le conseil est bon.

Arthur Rogovin                      Jean Jaquez  
Maire                                      Juge

- Le 10 novembre 1911 -

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Steine  
mondable tenue aux lieux et heures indiquées des séances  
de ce Conseil le mardi le 10 novembre 1911, cette séance étant  
une séance régulière pendant les dispositions des règle-  
ments, par 247 et 266.

Étaient présents: M<sup>rs</sup> les citoyens Donald Duches-  
neault, Emile Rogovin, Adolphe Girard, De Laurens Hélier,  
Emile Langlois, Robert Lindsay, Orazio Talavera, et  
Walter Foster, ainsi que les membres de son Honneur de  
Monsieur de Arthur Rogovin, M<sup>rs</sup> P.P.

Indiqué est tenu de deux concernant la  
présente assemblée, et des certificats constatant sa régularité  
à tous ses membres du Conseil.

L'ordre est donné les minutes de la dernière  
assemblée régulière tenue le 27 octobre 1911, ainsi que des comptes  
du 10 novembre 1911. Il est proposé par le citoyen Donald  
Duchesneault, secondé par le citoyen Adolphe Girard, que  
ses rapports soient approuvés et agréés. Adopté.

Le conseil prend connaissance des avis pro-  
posés des départs de lots d'évaluation, et par suite à l'échange  
des lots et à l'évaluation des propriétés, ainsi que les dits  
avis publiés. Les deux subdivisions sont présentés et  
demandent au Conseil leurs subdivisions dans le cas de  
laque propriété au sujet de laquelle une plainte a été

portée. Le Conseil prend également les quelques plaintes  
qui sont présentés à la séance du Conseil.

Il est proposé par le citoyen Donald Duchesneault  
secondé par le citoyen Adolphe Girard, que les changements  
suivants soient faits au rôle d'évaluation:

Le site	Nom	Évaluation	Révisé à
776	Road, Pointe	4,300.00	
	Cette description devra être remplacée par les deux suivantes:		
770	Road, Pointe (F.150-2)	2,300.00	✓
770a	Road, Pointe (F.150-2)	2,000.00	✓
1783	Laurieville, Pointe Noire	5,500.00	5,500.00 ✓
1784	do	4,200.00	4,000.00 ✓
1787	Pointe, Pointe Noire	2,500.00	2,600.00 ✓
2247	Pointe, Adolphe	23,000.00	31,500.00 ✓
3174	Farmstead, Ottawa	1,200.00	
	Cette description devra être remplacée par les suivantes:		
3178	Farmstead, Ottawa (F.124)	900.00	✓
3178a	Farmstead, Ottawa (F.124)	300.00	✓

Les avis des citoyens Donald Duchesneault, ainsi que  
Vallée St-Jovard, soit émis comme par suite des lots  
604-5 du quartier Est, avec une évaluation de \$200.00;  
Les évaluations pour les lots 2727 du rôle  
sont modifiées et réduites à \$1,800.00.  
Que le nom de Arthur Rogovin soit émis  
au rôle, comme propriétaire du lot 263-12 du quartier Sud,  
avec une évaluation de \$200.00.

Que l'évaluation portée au nom de  
Walter Foster, pour le lot 267 du rôle soit réduite  
de moitié montant;

Que les valeurs locatives inscrites au rôle au  
nom de Walter Foster, sous le no 2723 du rôle, pour son  
magasin, soit réduites à \$180.00.

Que les valeurs locatives inscrites au rôle sous  
le no 737, au nom de Harry & Gordon Wallace, soit réduites  
à la somme de \$180.00.

Que l'étude finale et la homologation du  
rôle soient approuvés à la prochaine séance, pour soumettre  
les cas des propriétés des propriétaires et des subdivisions  
Ld. Adopté.

Le Conseil, sans avis d'opposition

Walter  
Foster  
Maire  
Juge

legale, autorisé le Trésorier à faire à monsieur Dufford...  
pour les casiers mentionnés dans la lettre de M. Lafrenière...

Le Conseil est avisé par une note du Trésorier...  
qui le J.O.C. que cette somme sera payée par le...  
dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Ces propos par M. Séverin Hébert...  
pour M. Séverin Robert Brudon...  
à l'effet que cette augmentation sera payée par...  
à l'effet que cette augmentation sera payée par...

Le Conseil autorise le département de police...  
à employer par la ville pour aller chercher à Québec...  
les enfants de M. Hamel qui sont à l'orphelinat.

Ces propos par M. Séverin Hébert...  
pour M. Séverin Robert Brudon...  
à l'effet que cette augmentation sera payée par...  
à l'effet que cette augmentation sera payée par...

Le Conseil prend connaissance des...  
commissions pour les administrations de constables...  
comme les commissions pour le poste de la ville, le conseil de police...

Ces propos par M. Séverin Hébert...  
pour M. Séverin Robert Brudon...  
à l'effet que cette augmentation sera payée par...  
à l'effet que cette augmentation sera payée par...

Le Conseil autorise le département de police...  
à faire enquerir aux laits de la ville pour la ville...  
pour l'exploitation sous la loi de la...  
de la ville de Québec.

Le Conseil adopte le département de police...  
à faire enquerir aux laits de la ville pour la ville...  
pour l'exploitation sous la loi de la...  
de la ville de Québec.

Ces propos par M. Séverin Hébert...  
pour M. Séverin Robert Brudon...  
à l'effet que cette augmentation sera payée par...  
à l'effet que cette augmentation sera payée par...

Le Conseil autorise le département de police...  
à faire enquerir aux laits de la ville pour la ville...  
pour l'exploitation sous la loi de la...  
de la ville de Québec.

Adopté  
M. Séverin Hébert

J. Séverin Hébert  
G. Séverin Hébert

— Le 13 novembre 1961. —

Assemblée du conseil municipal de la ville de...  
montréal tenue au conseil général, le 13 novembre 1961...  
pour l'adoption de M. Séverin Hébert...  
Adolphe Gauthier, M. Séverin Hébert, Charles Gauthier, Robert...  
Lefebvre, César Gauthier, M. Séverin Hébert, pour les...  
de M. Séverin Hébert et M. Séverin Hébert, à l'effet...

Ces propos par M. Séverin Hébert...  
pour M. Séverin Robert Brudon...  
à l'effet que cette augmentation sera payée par...  
à l'effet que cette augmentation sera payée par...

Le Conseil autorise le département de police...  
à faire enquerir aux laits de la ville pour la ville...  
pour l'exploitation sous la loi de la...  
de la ville de Québec.

Le Conseil adopte le département de police...  
à faire enquerir aux laits de la ville pour la ville...  
pour l'exploitation sous la loi de la...  
de la ville de Québec.

de deux nouvelles pages de transmission. Le Conseil n'a pas d'objection à cette demande.

Le compte d'opérations des pompes incendie et le Bureau est autorisé à les payer comme suit :

J. B. Deschamps (voir)	\$ 92.00
Chas. Roy	220.00
Emile Lambert	215.00
Chas. Lafont	205.00
Maurice Marie Piffier	230.00
Compte des rétributions en règlement	
Levesque Campbell (pour l'année) Maurice	
Fournier (Arthur) (pour 46 heures)	17.00

Le compte des achats est chargé d'acheter au demi cher l'essence et l'huile de gasoil pour le collage des trottoirs.

Instructions sont données au chef de police de faire surveiller le stationnement de 80 minutes dans la rue Thibet et pendant de plus gasoil les automobiles pour le nuit sur la rue.

Le Piffier reçoit satisfaction de demander à la Cour de publier deux pages avec note spéciale concernant les automobiles de faire tout ce qui est possible au cours de la nuit pour faire passer les dépouilles de la Police, dans le travail d'entretien de la rue, et en particulier, de voir à ce que les automobiles ne reviennent pas au travail des machines qui entraînent la neige.

Et les pièces est levée

Arthur Thibet  
Maire

pour  
Piffier

Le 24 novembre 1941.

Assemblée du Conseil municipal de la ville de Ste-Anne-de-la-Beauce, tenue au lieu et heure ordinaires les séances de ce Conseil, le 24 novembre 1941, cette séance étant une séance spéciale convoquée sur les propositions des citoyens nos 247 et 266.

Sont présents : M. le Maire, Louis Deschamps, Adolphe Grand, Levesque Félix, Emile Fargues, Robert Lacombe, Pierre Piffier et Wilfrid Dubois, sous la présidence de M. le Maire, Wilfrid Dubois, nouveau suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que des résolutions constituant en municipalité de tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée de deux pages - partiel de la dernière assemblée municipale tenue le 14 novembre 1941, ainsi que des rapports du Comité du 14 novembre 1941. Il est proposé par le Monsieur Emile Fargues, secondé par le Monsieur Adolphe Grand, que ces rapports soient approuvés et déposés. Adopté.

Le Monsieur le Maire invite et prend pour siège, et le sient renvoyer pour se réunir.

Il est proposé par le Monsieur Robert Lacombe, secondé par le Monsieur Oscar Lacombe, que le Comité de Ste-Anne-de-la-Beauce soit autorisé à solliciter de la Banque de Montréal, pour l'achat de machines, payable à demande, une somme de \$500.00, représentant le prêt connu des travaux d'éclairage à faire pour les nouvelles manufactures de machines de chauffage, que le Maire et le Piffier soient autorisés à signer le dit prêt qui devra être remboursé à son prêt, ainsi ; que sous réserve de ce fait, à la Commission Municipale de Québec pour approuver le dit prêt. Adopté.

Il est proposé par le Monsieur Oscar Lacombe, secondé par le Monsieur Emile Fargues, que le Comité de la Ville recherche si ce que le Comité d'Entretien de Ste-Anne-de-la-Beauce, tel que le Monsieur de Lacombe, peut prolonger d'une autre année.

Le Piffier est chargé de référer à la Commission d'Entretien et Municipalité Philippe et Roland, à l'égard d'un accident automobile.

Le Conseil recommande la proposition d'une parcelle d'occupation publique pour planer à la Poste, Madame Marie Joseph Piffier.

Le Conseil recommande de reporter la demande pour hospitalisation des enfants de M. Louis Deschamps.

Le Piffier présente au Conseil les comptes qui doivent être approuvés pour paiement. Les comptes sont soumis et étudiés, et il est donné lecture de la liste complète des dits comptes. Comme il s'est glissé une erreur dans la préparation de la liste, celle liste devra être remise au Piffier pour correction, et l'approbation finale est donnée à pied.

Les membres du Conseil étudient les plans soumis par Monsieur Maurice Piffier, qui propose d'écrire une lettre à l'égard, au nom des amis Robert et de Monsieur le Conseil approuve les plans, et au cours d'un discours d'un permis de construction, soumise que Monsieur Piffier

de son projet par ailleurs sont restreints de la construction.  
Il est proposé par le citoyen Adolphe Baudry, assisté  
par le citoyen Robert Landry que le Conseil se réunisse à  
quatre le 27 novembre 1941.

Adolphe Baudry  
Prés.

Jean J.  
Puffier

Présence de la société.

Immédiatement après la séance régulière tenue ce  
27 novembre 1941. Tous les membres du Conseil qui ont  
assisté à la date précitée, ainsi qu'au comité, sous la présidence  
de leur Honneur le Président.

Tous les délégués des Entrepreneurs présents devant  
le Conseil, et demandés le permission de faire des excuses  
dans la salle du Conseil.

Il est convenu que nous espérons pour faire le  
mardi 27 novembre, dans la soirée, et l'importance de la  
Cité est chargé d'assister à cette assemblée, et de y assister  
M. le Maire, le Maire et l'architecte, pour qu'il soit  
constaté si ces excuses peuvent être faites pour cause  
de dommages à la Cité.

M. E. G. Smith, délégué de la Chambre de  
Commerce des Jeunes expose l'opportunité d'un  
ajournement de l'assemblée des Jeunes à 11 heures du soir  
les vendredis et s'inscrit au Conseil de  
toutes les questions faites par la Chambre de Commerce  
des Jeunes.

Tous les membres du Conseil proposent  
d'étudier progressivement la question.

Monsieur Rouil, barbare, présente verbale-  
ment devant le comité une proposition pour dommages  
qui est présentée pour pouvoir être présentée, par le président  
à la date du 27, pour, le 27 novembre 1941.

Le président est chargé de demander à l'archi-  
tecte de faire le plan et de demander au Comité des  
logements au 366 de la rue Rivest.

Le comité recommande l'installation pour le  
compte de la Cité d'une pompe à gazoline. Le comité recom-  
mande la signature d'un contrat avec l'architecte P. B. Co.,  
pour la fourniture de la gazoline, et autorise le président  
à signer un contrat pour la fourniture de la gazoline,  
et devra être mise à la disposition des comités des habitants  
aux termes de \$100.00 pour l'achat et l'équipement nécessaires.

Le comité de police est chargé de faire enquête dans la  
rue des enfants de Saint Thomas Bled, pour voir si il y a lieu  
de les placer à l'Asile.

Le comité recommande que des fonds soient fournis à  
la famille de Benjamin Bessier, et le président est chargé de faire  
des démarches, si il y a lieu, pour lui obtenir sa pension, comme  
veuve.

Le comité recommande au sein parti d'indemnité pour  
accéder à Pierre Sabourin, et qu'une lettre de sollicitation soit  
écrite par le président de l'Assemblée Baudry.

Le comité recommande que les valeurs locatives  
soient changées au profit de M. Girard - Bessier pour leur maison, pour  
addition à \$70.00 qui était le montant précédent depuis plusieurs  
années.

Et la séance est levée.

Adolphe Baudry  
Prés.

Jean J.  
Puffier

Le 27 novembre 1941.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de  
Dumondville tenue, pour le soir et tenue ordinaire des  
affaires de ce Conseil, le 27 novembre 1941, cette  
séance étant un ajournement de la séance régulière  
du 27 novembre 1941.

Sont présents: M. le Maire, Monsieur David Boudry,  
Monsieur André Boudry, Monsieur Robert Boudry, Monsieur  
Robert Landry, Monsieur Robert Landry, Monsieur Robert Landry,  
et Adolphe Baudry, ainsi que le président de leur Honneur  
le Maire, le Citoyen Boudry, M. P. P.

Le conseil entend les explications des représen-  
tants de l'Etat d'indemnité de la Cité, concernant la valeur des  
constructions jugées plus élevées que la Cité Compagnie,  
pour des raisons à elle citées par le Dumondville Bled,  
et par ailleurs par la Cité au nom de Dumondville  
Bled. Les représentants déclarent que la valeur des  
constructions est de \$40,000.

Il est proposé par le citoyen André Boudry, assisté  
par le citoyen Adolphe Baudry, que le pôle d'indemnité de la  
Cité soit réglé par le citoyen Boudry, soit homologué avec les  
changements proposés, à part avoir été fait à la séance  
du 11 novembre 1941.  
ou 255, l'Assemblée Boudry, (Hôtel) \$100.00 et celui à \$9,700.00



en 1776. Les jugements de 1800, se situent à \$5,000.00

Incendie:

Honore Deane comme propriétaire du lot 6441 du quartier Est, lequel lot est inclus avec d'autres lots au nom de Edmund Robinson, avec le no 2743 des rôles, avec une évaluation pour le dit lot de \$200.00 et advenue pour autant à l'abolition de Edmund Robinson.

Loisirs: voir aussi générale au par 630 du lot, pour inclure une valeur locative de \$26.00, au lieu de \$25.00, à l'origine de l'acte.

Approuvé par vote l'inscription suivante:

\$7500.00. Plus Indemnité des (Intérêts) \$50,000.00

Adopté.

Et la séance est levée

Adolphe Rogée Maire  
John J. Griffin Greffier.

Minutes de Comité.

Immédiatement après la séance régulière ouverte à ce jour, 27 novembre 1941, tous les membres présents ont accédé à la dite séance adjointe au Comité, sous la présidence de son Président le Maire.

Le Comité recommande qu'il soit fait les manuscrits tirés de l'acte pour la manifestation de son fonctionnement, et soit fait une présentation de l'acte pour le jour pour inclure la propriété de monsieur Alfred Healey.

Le Comité recommande qu'une carte d'identité soit accordée au jeune Mirell à Thompson, Port au Lombard.

Le Comité prévoit à la tenue des Propriétaires de tenir les assemblées de son Bureau de direction dans le Bureau de l'ingénieur.

Le Comité prévoit une obligation des étudiants de gazelles, lesquels s'opposent au projet de la Citi, l'acte et une somme à gazelles. Le question reste à l'étude.

Le Comité recommande qu'il soit fait dans la Partie et le Département des habitants de Roll et de Bonaville du Conseil et des élections, aux mêmes conditions que le no 2743, avec une évaluation pour le dit lot de \$250.00.

Le Comité recommande que le rôle du

Conseil est sous le département des Collis de Seabell, pour une somme de 2 millions 1941.

Le Comité approuve également la liste des comptes qui ont été fournis, à l'exception des régularités pour 27 novembre dernier. Les comptes furent au 15-16 de \$49,524.35. Cette liste est soumise à la signature du Maire et par le Greffier, et le trésorier est autorisé à payer les dits comptes.

Le Comité approuve également par règlement de la liste des loyers pour les familles indépendantes, pour le mois de novembre, au montant de \$100.00.

Le Comité étudie les propositions pour le fournaux de la partie pour le paiement des taxes sur la partie de la taxe. Les deux parties seront les plus basses pour celles de Comité. L'annuaire, à \$0.60 la page, et l'annuaire théorique, à \$0.65 la page. Le Président recommande que le montant soit donné, soit en deux versements, premiers pour \$0.65 la page, et le second pour \$0.60 la page.

Le greffier pourra déposer par Comité le jugement et procès par le Proc. Juge Ferguson, dans le dossier de l'acte de la Citi de la Citi.

Les membres du Comité de la Citi de l'Indépendance ont approuvé avec eux-mêmes le rôle du J. H. Conant Topmatt, Ministre de la justice, dans le Département Fédéral.

Comme tous les adoptions de poste payés, ils devraient déposer pour ce Comité l'inscription de leur administration pour la Citi, laquelle qu'il a été, en termes de sa carrière, en termes de sa carrière, et dans respect que le projet a été simplifié de compliquer à terme pour payer comme il le devrait.

Les membres du Comité de la Citi de l'Indépendance ont approuvé avec eux-mêmes le rôle du J. H. Conant Topmatt, Ministre de la justice, dans le Département Fédéral.

Le greffier est chargé d'admettre une copie de la séance précédente à madame Conant Topmatt et au greffier.

Et la séance est levée.

Adolphe Rogée Maire  
John J. Griffin Greffier.

Le 4 décembre 1941

Avis du conseil municipal de la ville de Beaumont - ville tenue en comité privé le 9 décembre 1941

Sont présents Messieurs les Chevaliers, Comte Senechal, Lucien Pélissier, Comte Fauquier, David Duchesneau, Edmond Grand, Wilfrid Pacher sous la présidence de Monsieur le Maire de Wilfrid Boyette, M. P.P.

Le comité entend les explications de Monsieur Théodule Pouchard au sujet de compte qui lui est chargé pour un nouveau recensement et reçoit le comité entend aussi les explications de l'ingénieur et au sujet de compte de dépenses que les travaux faits dans la rue demandent être à la charge de la ville.

Le comité recommande qu'il soit donné crédit à Monsieur Pouchard pour une somme de 750.00 et qu'il puisse acquiescer son compte en payant une somme de 719.50.

Le comité recommande qu'une note d'indemnité soit accordée à Mlle Wilfrid Boutevache.

Le comité recommande qu'il ne soit pas chargé de compte de 2000.00 à Monsieur Charles Edouard Pochepot qui ont eue un restaurant au coin bouchers et bœufs.

Le comité reçoit une délégation des membres de la Chambre de Commerce et du Comité Industriel au sujet d'un projet de police. Monsieur J. Edouard Pacher explique les détails du projet. Monsieur Senechal répond qu'il n'est pas fait au Ministère de l'Industrie et du Commerce pour savoir si le Ministère saurait si l'indemnité est projetée et si elle est approuvée par les autres villes de la province, et le comité décide à l'issue en attendant de plus amples renseignements.

Le greffier est chargé de faire les démarches nécessaires pour obtenir que le comptable Robert Compagnon soit chargé de faire salaires.

Le comité décide qu'après les explications données que le ton d'amusement doit être pris sur le compte lors de la soirée annuelle à l'Edouard et Fédère pour rendre les réunions sérieuses par la présence de Simon.

Le comité donne instruction au trésorier de retourner à Monsieur Edouard Pouchard les frais d'entretien de ses enfants à l'orphelinat.

Le comité recommande de placer à l'Esplanade du Grand Parc les enfants de Madame Héron.

Bleu

Le comité recommande l'approbation et le paiement d'un compte de 42.00 à Monsieur l'Abbé Trépoire.

Le comité recommande qu'il soit payé une somme de 75.00 par voie de mandats et 7 mandats pour le type de mandats et Buge et cela à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1941.

Le comité recommande une inscription de 75.00 pour l'achat de Mail de sauprés de l'Orphelinat de Grand Parc, suivant la demande faite par Madame Comte Pellerin, de Mail.

Lettre est donnée d'une lettre de la légation de Paris concernant le sacre d'indemnité. Le greffier est chargé de répondre que le comité prendra en sérieuse considération les suggestions faites par cette légation.

Le comité prend connaissance de la lettre de Monsieur Maurice Senechal et décide de l'inscrire à annuler la police existante et à la remplacer par une autre police pour un terme de 12 mois à tout ses conditions et pour le prix mentionné dans la lettre de la compagnie d'assurance à Monsieur J. C. Duchesneau, en date du 25 novembre 1941; et que le compte pour la surprime soit envoyé à Monsieur l'Abbé Trépoire de Beauvais.

Et la séance est levée.

Arthur Boyette  
Maire

Jean J...  
Greffier

9 décembre 1941

Avis régulier du conseil municipal de la ville de Beaumont-ville tenu aux lieu et heures ordinaires de séance de ce conseil, mardi, le 9 décembre 1941. Cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions des règlements municipaux.

Sont présents Messieurs les Chevaliers, Wilfrid Pacher, Lucien Pélissier, Comte Senechal, Edmond Grand, Comte Fauquier et David Duchesneau. En l'absence de Monsieur le Maire et de Wilfrid Boyette, la séance est présidée par l'abbé Trépoire de Beauvais, Maire suppléant.

Lettre est donnée de l'avis invitant la prise en compte ainsi que du recensement précédent sa répartition à tous les membres des familles.

Lettre est donnée du procès-verbal des séances régulières du 24 et 27 novembre. Lettre est donnée

donnés des procès verbaux des séances de comité tenues les 27, 28 novembre et le 4 décembre.

Il est proposé par l'abbé Louis David d'acquiescer au rapport par l'abbé Louis David Nette qui tous les procès verbaux des séances régulières et des comités qui concernent d'être les soient approuvés et signés, sous réserve de l'insertion éventuelle dans le procès verbal de la séance régulière du 27 novembre au sujet de l'évaluation de l'Ass. Industrielle des Clér. et

Il est proposé par l'abbé Louis David Nette, secondé par l'abbé Louis David Nette qui les greffiers sont autorisés de recevoir l'argent qui est glissé dans le procès verbal de la séance du 27 novembre 1941 et qui le chiffre de \$20,000.00 soit substitué au chiffre de \$10,000.00 quant à ce qui concerne l'évaluation des dépenses de l'Ass. Industrielle des Clér. et que les greffiers soient et tels d'évaluation en conséquence adoptés.

Il est proposé par l'abbé Louis David Nette, secondé par l'abbé Louis David Nette qui la cité de Montréal soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promouvables la somme de \$70,000.00 pour compléter le montant de la somme accordée précédemment dans la cité, le dit billet devant être remboursé partiellement pendant l'année 1942, par les versements des taxes assésés qui peuvent être payés pendant le dit exercice. Il est demandé au comité d'être autorisé à per le 27 novembre 1941, et que une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser dit emprunt (11/2 p. 1).

Et la séance est levée.

Edouard Poulin  
Maire suppléant

Jean-Jacques  
Greffier

Le 9 décembre 1941

Reçu après l'assemblée régulière du conseil municipal les membres du conseil, assistés en comité, sont présents la séance précédente à l'assemblée répétée sous la présidence de l'abbé Louis David Nette, maire suppléant.

Le comité recommande l'installation d'une lampe de 100 watts sur la rue du Marquis par le Blvd. Parkville et de 5 autres lampes de 100 watts sur la rue Brunner.

Le comité recommande que des travaux soient accordés à la famille de monsieur Antonin Polakovic avec l'appoint que il sera versé par le conseil.

Le comité recommande aussi que des secours soient accordés à madame Ernest Desjardins et que des procédures pour rap. de pourvoir soient prises contre le dit Donald Desjardins.

Le comité recommande aussi que soit accordés à Gilbert Housser, âgé de 19 ans.

Le comité recommande de passer à l'Assemblée des Citoyens Roy les emplois de Hugo Gilbert Goss, et de voter l'engagement à rembourser à la ville \$2.00 par semaine.

Le comité recommande que si soit accordé à Odette Desjardins un supplément de salaire de \$4.00 par mois jusqu'à nouvel ordre.

Le greffier est chargé de publier dans la parole au soir à l'effet que la loi concernant le tour d'engagement et le règlement du bureau soient appliqués dans le cas de toute sorte de demande dans les limites de la cité. Il sera donc rapporté aussi que les services de Hugo sont autorisés par la loi et que le dit sera respecté la loi à ce sujet.

Il est remis au comité l'engagement concernant le travail et la rue du Marquis devant le remboursement de l'engagement de l'engagement est autorisé à transférer un montant de \$500.00 au compte du règlement no 279 et une autre somme de \$150.00 au compte du règlement no 281, nouvelle somme.

Les transferts étant opérés il restera sur la somme de \$800.00 soit par le règlement no 281, une balance suffisante suffisante pour terminer le compte de la rue du Marquis jusqu'au Boulevard St Joseph.

Le comité recommande que la cité cesse de payer le salaire de monsieur Georges Penner à partir du 15 décembre si ce dernier ne peut reprendre son travail.

Le comité recommande que monsieur Roland Jaccard soit nommé comme successeur au bureau du trésorier et que son salaire soit porté à la somme de \$30.00 par semaine à partir du 15 janvier 1942.

Le comité recommande que le salaire du chef de police soit porté à \$40.00 par semaine à partir du 15 janvier 1942.

La suggestion de l'abbé Louis David Nette, secondé par le comité recommande que le traitement soit envoyé à Montréal et qu'il soit transporté par le chemin de fer. Il sera par que les réparations nécessaires soient faites au traitement et au revenu.

Le gaffer est chargé d'écire au président de la  
Ligue de propriété pour demander sur la question  
de la vente d'immobilier, soit deserte, soit le legs des propriétés  
de autres municipalités afin de corriger les abus qui  
peuvent survenir

Et la séance est levée

Walter Pouché  
Walter Pouché

John J. J.  
Gaffier

- Le 15 décembre 1941 -

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Terre-  
mondville tenue en comité général, le 15 décembre 1941  
sont présents: M. le représentant d'André Duches-  
neault, Emile Roy, J. Lévesque, Le Duc, Le Duc, Le Duc,  
Emile Roy, Robert Roy, Oscar Pélissier et J. Lévesque  
présent pour le président de son Honneur le maire M.  
Arthur Roy, M. P. P.

M. Oscar Pélissier se plaint devant le conseil  
que M. Ernest Pélissier, père de son fils, des personnes  
qui lui a été demandé, lorsqu'il a installé une  
station sur le terrain de M. P. R. Le président du  
conseil de la police promet de faire faire une enquête  
à ce sujet.

L'édouard Emile Roy, avec le conseil que  
le président et les directeurs de la Ligue de Propriété  
doivent reconnaître le conseil municipal. Le gaffer  
est chargé d'écire à ces personnes pour leur dire  
qu'ils seront reçus avec plaisir.

Le conseil élève le compte chargé à M.  
Amable Roy, pour prolonger l'écriture. L'implication  
fait rapport que les travaux ont été faits par la  
plus grande partie dans le sens mais que l'équipement était  
largement par les années les autres parties, en le terrain  
de M. Roy. Le conseil recommande que le compte soit  
payé et que tout soit payement soit chargé à M.  
Roy, le père, par le gaffer.

Le conseil discute la question de cette  
inscription qui a été demandée au conseil par M.  
J. Lévesque pour publication d'une annonce  
dans l'annuaire de la Fédération de la Chambre  
de Commerce des Femmes. Le conseil accepte de se

pour une proposition faite

Le conseil autorise le conseil de Bonheur à acheter  
pour M. Philippe Pouché les habits et chaussures nécessaires  
pour le travail de la terre.

Le conseil autorise le chef de police à faire une  
plainte pour vol de vêtements contre M. Roy, Oscar Pélissier.

Le conseil élève le compte payable pour appa-  
rater et payer. Les comptes sont examinés et les listes  
en est fait au conseil; les dépenses de  
4,824.09 au compte du budget, et de 2,057.14 au compte  
de spécial. Le conseil approuve cette liste et recommande  
le paiement des comptes qui y sont indiqués, et les listes  
est payé par le maire par le gaffer.

Le conseil recommande au maire de payer  
des comptes payables.

Arthur Pélissier, réparations de logement

agencés:-	4 76.75
pour le compte pour familles indigentes.	182.00
Arthur Pélissier, réparations de logement.	23.00
Le Pélissier:	11.00
Le Pélissier:	7.00
Le Pélissier, en Dame Blanche.	20.00

Le conseil autorise le maire de recevoir  
à M. Pélissier pour le compte de la police de la police  
en poche.

Le conseil est autorisé à écrire au Ministre  
de la Santé, pour déclarer que le frère de J. Lévesque  
a été déclaré par le gaffer à Madame Blanche Roy, la  
femme de l'éditeur de sa fille à l'écrite d'écire.

Le gaffer fait lecture de l'écrite de l'écrite  
donnée par M. Pélissier à Bonheur, écrite de l'écrite  
concernant la légalité des procédures faites devant le  
Comité de la Santé de la S. P. P.

Et la séance est levée.

Arthur Pouché  
Walter Pouché

John J. J.  
Gaffier

- Le 22 décembre 1941 -

Assemblée du conseil municipal de la Ville de Roumoultville tenue au lieu dit "Les Sabotiers" des heures de ce Grand Soir le 22 décembre 1941, cette séance étant une séance spéciale suivant les dispositions des règlements nos 547 et 548.

Sont présents: M. le Maire, David, Durbachewski, Emile, Guennel, Adolphe, Grand, De L'Armen, Kéris, Emile, François, Oscar, Péleus et Hédard, Juchin, sous la présidence de son Honorable M. le Maire, De L'Armen, Kéris, et P. P.

Le Maire est autorisé de la part du conseil à prendre acte, ainsi que du recensement constatant par comparaison, à l'heure des comptes du Conseil.

Le Maire est aussi autorisé de remettre de la dernière assemblée spéciale tenue le 7 décembre 1941, ainsi que des rapports des comités des 9 et 5 décembre 1941. Il est proposé par l'élu M. De L'Armen, Kéris, secondé par l'élu M. Hédard, Juchin, que ces rapports soient approuvés et signés collectivement.

Il est proposé par l'élu M. Hédard, Juchin, secondé par l'élu M. Oscar, Péleus, que demande soit faite à la Cie Southern Canada Towns, pour la construction de deux (2) nouvelles maisons de 100 mètres pour la Ville.

Il est proposé par l'élu M. David, Durbachewski, secondé par l'élu M. Emile, Guennel, que les mutations de propriétés survenues soient faites au titre d'actes de

Nom	Profession	Adresse	Code	Évaluation
527	De L'Armen	De L'Armen	1/2-12	5,510.-
175	David, Durbachewski	David, Durbachewski	1-1	4,700.-
1104	Guennel, Emile	De L'Armen	2-21	3,000.-
1111	Emile, Guennel	Hédard, Juchin	2-18	2,500.-
1446	Grand, Adolphe	Hédard, Juchin	1/2-12	2,000.-
1447	François, Oscar	David, Durbachewski	3-12	2,100.-
1448	Guennel, Emile	David, Durbachewski	51-2-4	1,500.-
1775	Juchin, Hédard	David, Durbachewski	7-17	3,700.-
714	De L'Armen, Kéris	David, Durbachewski	11	6,530.-
165	De L'Armen, Kéris	De L'Armen, Kéris	p. 10-11	2,000.-
2127	De L'Armen, Kéris	De L'Armen, Kéris	2000	7,500.-
3121	Kéris, Emile	Hédard, Juchin	7-11-12	100.-
3157	David, Durbachewski	David, Durbachewski	162-8-25	3,000.-
3174	Hédard, Juchin	David, Durbachewski	162-8-10	3,100.-
3172	De L'Armen, Kéris	Hédard, Juchin	162-8-18	1,500.-

120  
présentance de nom de David, Durbachewski pour un Kéris que le nom de Adolphe, Grand.

1573 De L'Armen, Kéris, les lots nos 50-397, 50-379, 81, 200-11  
après: David, Durbachewski 20-37 4 (100-11)  
David, Durbachewski 39-377 6111 Dégli

Après discussion et lecture au Conseil par le Maire, les propositions pour la Ville de Roumoultville qui ont été adoptées, la question est à l'ordre du jour pour la séance suivante.

Les membres du conseil municipal ont été avisés de la décision de la Ville au sujet de l'acquisition des terres, qui ont été achetées par le Conseil municipal.

Le Maire est chargé de faire un rapport de la Ville pour avis au sujet de l'acquisition des terres, qui ont été achetées par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal a été avisé de la décision de la Chambre de Commerce, qui demande la contribution de la Ville à une commission d'urgence pour fournir des cigarettes et divers autres objets, qui ont été achetés par le Conseil municipal et qui sont de la Ville de Roumoultville. Le Conseil municipal a été avisé de la décision de la Chambre de Commerce, qui demande la contribution de la Ville à une commission d'urgence pour fournir des cigarettes et divers autres objets, qui ont été achetés par le Conseil municipal.

Le Maire est chargé de faire un rapport de la Ville pour avis au sujet de l'acquisition des terres, qui ont été achetées par le Conseil municipal.

Le Maire est chargé de faire un rapport de la Ville pour avis au sujet de l'acquisition des terres, qui ont été achetées par le Conseil municipal.

Le Maire est chargé de faire un rapport de la Ville pour avis au sujet de l'acquisition des terres, qui ont été achetées par le Conseil municipal.

Le Maire est chargé de faire un rapport de la Ville pour avis au sujet de l'acquisition des terres, qui ont été achetées par le Conseil municipal.

Le Maire est chargé de faire un rapport de la Ville pour avis au sujet de l'acquisition des terres, qui ont été achetées par le Conseil municipal.

- Comité -

Immédiatement après la séance spéciale tenue le 22 décembre 1941, dans les locaux du Conseil qui ont été affectés à la Ville pour la tenue de la séance, le Maire a été avisé de la décision de la Chambre de Commerce, qui demande la contribution de la Ville à une commission d'urgence pour fournir des cigarettes et divers autres objets, qui ont été achetés par le Conseil municipal.

Le Maire est chargé de faire un rapport de la Ville pour avis au sujet de l'acquisition des terres, qui ont été achetées par le Conseil municipal.

de voir de Paris avant d'accepter qui demande des assurances directes.  
Le comité recommande que une carte d'adhésion soit accordée à Edouard Jozan qui a payé et y a quelques mois une Belle Relevance qui avait été mise sur carte d'adhésion. Madame Jozan devra remettre sa carte d'adhésion, et une carte pour elle être remise au même le cas échéant.

Le comité recommande que Marie Anne Dumes soit chargée de plaider à Versailles de l'ordie interdite par J. A. Pœcher.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à charger les tises financières par un montant de \$2,000 seulement et d'avance pour 1742 et 1743.

Le comité recommande que le trésorier ait la permission de donner à une lettre de l'apologie au sujet de l'avis que les états nécessaires ont été faits pour fournir les procès d'après et d'après au Bureau du fait de S. R. Le comité recommande de que la partie de ces part chargé à \$3500 par partie et le procès d'après au même part \$3500 par partie.

Le comité recommande l'approbation d'un certain nombre de comptes pour l'adhésion des adhésions en 1742 et en 1743, comme suit: \$4,278.99, \$6,917.41, \$385.00 et \$1,527.00 et le comité recommande que les charges soient faites à Mr. Robert Jozan, Edouard Jozan, George Fautin, Madame Jozan, Sophie Jozan, Marie Jozan, Hédière Jozan, et J. A. Pœcher pour les mandats qui sont chargés pour l'adhésion de ces personnes au de leurs parts, mentionnés sur les listes ci-dessous.

Le comité entend de l'adhésion de la personne au profit d'une partie de compte, soit pour l'usage soit pour d'autres mandats personnels, et interdit que ces comptes se puissent être payés.

Le comité recommande donc le règlement des livres les comptes ci-dessous.

Comptes de l'usage au total de \$446.30, comme suit:

L'admission Jozan 752.00  
 Mme Jozan 102.00  
 Mr. Jozan 14.00  
 Mr. Jozan 48.00  
 Mrs. Jozan 48.00

Comptes renouvelés au total de \$2,446.68 comme suit:

Ely Brandson 479.60  
 Sydney Cougier 3.00  
 G. Jozan 100.00

Mr. Deloy 420.00  
 J. K. Jozan 1,271.32  
 Jozan Jozan 20.00  
 M. Jozan 7.20  
 M. Jozan 1.15  
 Jozan Jozan 228.17  
 Mr. Jozan 11.30  
 Robert Jozan 3.42  
 Mrs. J. Jozan 17.20  
 Les Jozan 7.76  
 Jozan Jozan 25.76  
 Jozan Jozan 5.00  
 Mr. Jozan 7.76  
 Mr. Jozan 25.50  
 Mr. Jozan 5.40  
 M. Jozan Jozan 36.04

Le comité entend aussi une liste de certains mandats chargés sur les livres communaux dont la plupart sont chargés par avance, et dont les autres se peuvent être payés. Le comité recommande de payer des livres les comptes suivants chargés pour l'usage:

Billets, Envy 15.00  
 Belouze Citib 50.00  
 Benoit, Roue 8.00  
 Bess, Jozan 10.00  
 Bureau Jozan de Jozan 225.00  
 Chancelier Jozan 5.00  
 Chancelier Jozan 75.00  
 C. Jozan Jozan 50.00  
 Cougier Jozan 50.00  
 Citi Jozan 25.00  
 Jozan Jozan 50.00  
 Jozan Jozan 50.00  
 Jozan Jozan 75.00  
 Jozan Jozan 5.00  
 Jozan Jozan 75.00  
 Jozan Jozan 10.00  
 Jozan Jozan 50.00  
 Jozan Jozan 20.00  
 Jozan Jozan 10.00  
 Jozan Jozan 10.00  
 Jozan Jozan 15.00



Lafosse, Ogée	472.00
Légende, Romie	2.00
Landry, J. H. Léo	37.00
Lapelle, M. H. P.	25.00
Laroche, R.	25.00
Laroche, R. H.	59.00
Lévesque, Lévesque	14.00
Lévesque, Lévesque	14.00
Lévesque, Lévesque	25.00
Lévesque, Lévesque	25.00
Lévesque, Lévesque	59.00
Lévesque, Lévesque	13.00
Lévesque, Lévesque	59.00
Lévesque, Lévesque	25.00
Lévesque, Lévesque	39.00
Lévesque, Lévesque	443.00

Le Trésorier adjoint qui s'en charge au lieu de messieurs J. H. Landry et J. H. Landry, ainsi que le Trésorier adjoint qui s'en charge au lieu de messieurs J. H. Landry et J. H. Landry.

Le Comité adjoint qui s'en charge au lieu de messieurs J. H. Landry et J. H. Landry, ainsi que le Comité adjoint qui s'en charge au lieu de messieurs J. H. Landry et J. H. Landry.

Et la séance est levée.

Arthur Lapelle  
Président

J. H. Landry  
Trésorier

En Espagne 1942 -

Assemblée du Conseil municipal de la ville de L'Annapolis, tenue le 5 janvier 1942, celle-ci a été présidée par le Conseil municipal et a été présidée par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal a été présidé par le Conseil municipal et a été présidé par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal a été présidé par le Conseil municipal et a été présidé par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal a été présidé par le Conseil municipal et a été présidé par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal a été présidé par le Conseil municipal et a été présidé par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal a été présidé par le Conseil municipal et a été présidé par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal a été présidé par le Conseil municipal et a été présidé par le Conseil municipal.

Et la séance est levée.

Arthur Lapelle  
Président

J. H. Landry  
Trésorier

- Comité -

Le Conseil municipal a été présidé par le Conseil municipal et a été présidé par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal a été présidé par le Conseil municipal et a été présidé par le Conseil municipal.